PLAINTIFF'S
EXHIBIT
W-140

[illegible] soir vers le [illegible] Il y a eu [illegible] pour les [illegible] par un grand [illegible].

Les [illegible]

Le banquet d'hier soir a été suivi d'une série de discours et [illegible] de se composer un second foyer où ils pourraient se retrouver plus nombreux, lier de nouvelles amitiés et échanger amicalement leurs vues".

MM. Pierre Simoneau, conseiller municipal, Roger Meunier, comptable, et Rodolphe Corbeil avaient présenté respectivement les trois orateurs invités.

[illegible] et ces derniers pouvaient la consulter.

Le juge Séverin Létourneau présida en Cour d'appel.

Lettre de Québec

(suite de la première page)

Il a déclaré que la victoire de l'Union Nationale était "une illustration de la pensée canadienne-française, du patriotisme de notre peuple, de son désir de résister aux [illegible], de sa volonté de survivre". C'est exactement vrai si cela laisse la porte ouverte à la critique constructive de la législation de l'Union Nationale.

Il est évident que l'on peut être farouchement autonomiste, féliciter M. Duplessis de résister aux centralisateurs d'Ottawa et condamner sa politique ouvrière ou le peu d'importance qu'il accorde aux problèmes d'ordre social.

Comme l'an dernier, fidèle à une tradition presque toujours [illegible], le "Devoir" sera scrupuleusement juste envers le gouvernement, mais il ne manquera [illegible] des réserves sur les [illegible] et de [illegible] directement celles [illegible].

Nous aurons l'honneur de féliciter le gouvernement s'il agit conformément aux meilleurs intérêts de la province. Si l'intérêt de l'Union Nationale doit primer, nous nous y opposerons.

La législation qui sera prise à l'actuelle session sera de première importance. Nous souhaitons de tout cœur que toutes les classes de notre société y trouvent leur profit.

[illegible] comme jamais aucun gouvernement ne l'a été dans le passé, l'Union Nationale a l'occasion d'accomplir de grandes choses. Elle peut aussi se couler [illegible] d'un pouvoir [illegible] si elle se fait [illegible].

[illegible] LAPORTE

Réunions de la S.S.J.B.

Section [illegible]: Assemblée générale ce soir, à 8 h., à la salle paroissiale, [illegible] boul. [illegible].

Section [illegible] de Mathieu: Assemblée régulière ce soir à 8 h. [illegible] la salle [illegible].

Section St-Laurent: Assemblée régulière mercredi le 19 janvier, à 8 h. [illegible] à la salle paroissiale. M. André Laurendeau sera le conférencier invité.

Section St-Henri: Assemblée [illegible] mercredi le 19 janvier à 8 h. 30, au sous-sol de l'église, [illegible] du Collège.

On retrouve $3,000 d'objets volés

[illegible] dans des automobiles. On a retrouvé dans sa chambre d'hôtel pour plus de $3,500 d'objets volés. Le prévenu se nomme Norman Bennett, sans adresse connue.

Blocs-notes

(suite de la première page)

belligérant ne doit pas chercher à détruire l'ennemi, mais seulement l'obliger à faire justice dans la question en litige. Et afin que la guerre ne soit pas pire que le mal à corriger, ils ont visé à limiter les ravages de la guerre, établissant des distinctions entre les combattants et les civils, restreignant les canons, les buts, et les méthodes de la guerre.

Nous avons changé tout cela, parce que nous avons adopté la guerre totale inaugurée par Hitler, et que nous avons même amplifié les moyens de destruction. Les chefs de l'Occident sont allés à l'école hitlérienne, et maintenant les communistes chinois transposent les mêmes principes. Leurs adaptations paraissent caricaturales, parce que comme ils ne prétendent pas défendre la civilisation ils n'ont pas besoin d'y mettre les mêmes formes. La distance, sous tous rapports, nous permet de mieux juger quelle fut notre politique de guerre, et ce qu'elle serait advenant la Grande Guerre III.

P. S.

Tourisme et bilinguisme

Le *Montreal Tourist and Convention Bureau Incorporated*, tel qu'on relève le nom sur la papeterie de cet organisme, vient de nous faire parvenir sa lettre circulaire de janvier — un document de six pages.

Si l'on fait exception de la page frontispice, rédigée dans les deux langues, tout le texte de ce bulletin ne contient que de l'anglais. Pourquoi ?

Ce mépris du français devient outrageant si l'on considère que l'organisme dont il s'agit est dirigé par un homme dont le nom est français, M. Paul-E. Lambert, et que l'on a choisi comme seuls présidents honoraires, MM. Maurice Duplessis, Paul Beaulieu et Camillien Houde.

De plus, le président actif est un autre Canadien français, M. Edgar Genest et l'on relève aussi que sur les 42 directeurs, il y a 15 noms français.

Pourquoi ces messieurs acceptent-ils, depuis longtemps, que les affaires de cet organisme prennent un caractère aussi nettement unilingue ?

P. S.

Décès du curé de Verchères

M. l'abbé Amédée Dorval, curé de Verchères, est décédé hier, à l'âge de 70 ans.

Né à Joliette, le 8 mai 1878, il fit son cours classique à l'Assomption et étudia la théologie au grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre à l'Immaculée-Conception de Montréal le 28 juin 1903 par le délégué apostolique Mgr Sbarretti. Il fut plus tard vicaire à St-Vincent de Paul de 1903 à 1908, à Pointe aux Trembles de 1908 à 1910, à Ste-Clotilde de 1910 à 1912, à Ste-Irénée de 1913 à 1921, à Ste-Elisabeth du Portugal de 1921 à 1922, curé à St-Théodosie de 1922-37. Il était à Verchères depuis 1937.

Il fut rédacteur de la partie liturgique de la Semaine religieuse de Montréal pendant de nombreuses années, et rédacteur de l'Ordre pour les prêtres et chantres des trois archidiocèses et 10 diocèses du Canada depuis 1923.

Il laisse dans le deuil un frère, M. Georges Dorval, organiste à Chambly-Bassin. La translation des restes aura lieu du presbytère à l'église jeudi après-midi, à 4 heures. Un premier service pour les enfants sera chanté vendredi à 8 h., et pour les adultes à 10 heures.

[illegible] chinois aux [illegible]. Les États-Unis avaient déjà repoussé une semblable requête nationaliste de médiation la semaine dernière; et la Russie en a fait autant hier soir.

Le refus russe d'intervention porte les observateurs politiques à conclure que les communistes chinois repousseront plus vertement que jamais toute demande de Nankin pour des négociations de paix. Pour sa part, Moscou justifie son refus par le principe qu'il dit avoir de ne pas se mêler de la politique interne des autres États.

C'est en communiquant sa réponse à l'ambassadeur P. S. Fou, que le sous-ministre russe des affaires étrangères, Andrei Vichinsky a confirmé le bruit que Nankin avait transmis une demande de médiation aux quatre grandes puissances le 8 du mois courant. La France est donc seule à n'avoir pas encore fait connaître sa réponse; mais on prévoit aussi un refus de sa part.

* * *

Hong-Kong, 18 (A.P.) — Les entreprises britanniques ayant des succursales à Tien-Tsin, en Chine, font savoir qu'elles entendent les y maintenir pour un temps encore indéterminé, afin de s'assurer s'il leur est possible de continuer à fonctionner sous le nouveau régime communiste de la ville. Ce sont les négociants anglais qui possèdent les plus grands intérêts financiers à Tien-Tsin, parmi toutes les nations étrangères.

* * *

[illegible] gouvernement nationaliste chinois n'a pas encore jugé bon de répondre à ces plaintes.

Un apostolat nécessaire

Les Lacordaire doivent continuer leur oeuvre d'éducation à l'abstinence totale — Mgr Garant au Conseil central

Québec, 18. (D.N.C.) — Son Exc. Mgr Charles-Omer Garant, auxiliaire de Québec, a rendu visite, hier après-midi, aux membres du Conseil central Lacordaire, réunis à la Maison Jésus-Ouvrier pour leur session trimestrielle.

Mgr Garant s'est dit heureux du travail d'éducation à l'antialcoolisme poursuivi par les Lacordaire. Continuez, dit-il, cet apostolat nécessaire dont l'Eglise a tant besoin. L'auxiliaire a béni les quelque [illegible] prêtres et trente représentants des districts et diocèses du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Mgr Garant, qui avait été présenté par l'aumônier général le R. P. Ubald Villeneuve, O.M.I., fut remercié par M. Roger Ellyson, vice-président général.

[illegible] Le sénateur était né à Montréal le 10 mai 1870, du mariage de M. Louis Beaubien et de Lauretta Stuart. Il fit principalement ses études au collège Ste-Marie et à l'université Laval. Il fut admis au Barreau de la province de Québec en 1894 et nommé sénateur le 3 décembre 1915.

Le défunt possédait des parts dans d'importantes compagnies industrielles et financières. Le sénateur fut un membre du parti conservateur. Sa position dans le gouvernement l'entraîna dans de nombreuses parties du monde; c'est ainsi qu'il négocia de nombreux et importants traités. Le sénateur Beaubien était titulaire de la Légion d'Honneur.

Chez les employés d'hôtels et restaurants

A. R. Johnstone, vice-président pour le Canada de l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants (A.F.L.) pourra s'emparer des papiers et autres propriétés du local montréalais de cette union, aujourd'hui, sans que les dignitaires de ce local puissent intervenir.

Il a obtenu de la Cour supérieure, hier, des injonctions qui ordonnent à Jacques Petit, président du local, et à Jack Shaw, ex-secrétaire du local, suspendus pour activités communistes, d'intervenir. C'est le juge Arthur Smith qui a accordé les injonctions.

Le local en question, local 332, est situé à 1448, rue Peel.

[illegible] surveillance continuera de s'exercer même après le départ des troupes alliées d'occupation. On en négociera le maintien avec le gouvernement national qui aura pu alors être reconstitué en Allemagne.

Tout le personnel de l'organisme sera réparti en trois sections principales: militaires, industrielle et scientifique. Outre un bureau central comptant 200 employés, surtout civils, il aura juridiction sur des comités régionaux.

Les frais d'administration en seront acquittés par les trois puissances occupantes, qui s'en feront ensuite rembourser par les Allemands eux-mêmes, à titre de frais d'occupation.

Incidemment, on vient d'arrêter à Berlin, dans le secteur britannique de garnison, environ trente-cinq Allemands qui sont accusés d'avoir volé, à l'aéroport de Gatow, les uns des vivres, les autres de la gazoline transportée par les avions alliés chargés du ravitaillement de la capitale allemande.

* * *

Berlin, 18 (A.P.) — Les occupants soviétiques ont nommé deux officiers russes à la gérance [illegible] compagnies à maintenir leur décision.

Déclaration du ministère du travail

Québec, 18 (C.P.) — Des représentants du ministère du travail ont déclaré que les instituteurs "grévistes" de Montréal s'exposent à des sanctions prévues par la législation provinciale régissant les différends entre les services publics et leurs employeurs.

Cette législation promulguée en 1944 interdit les grèves d'instituteurs. Les représentants ont déclaré que pour l'instant le différend n'exige pas l'intervention directe des autorités provinciales, mais que le défaut d'en venir à une entente peut être suivi de l'intervention du gouvernement.

Selon ces porte-parole, le gouvernement a le pouvoir de dissoudre les organisations auxquelles appartiennent les instituteurs "grévistes" et d'annuler les conventions collectives en vigueur. La loi de 1944 prévoit aussi de fortes amendes pour ceux qui "déclarent ou qui incitent à une grève ou un lockout" dans un service public.

L'AMIANTOSE

L'oeuvre des syndicats nationaux

Nous recevons de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada la lettre suivante que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs. Elle confirme en tous points les avancés de M. LeDoux : le gouvernement connaît depuis longtemps la situation qui existe dans ces centres de production de l'amiante et il néglige d'agir parce que la lutte contre l'amiantose coûterait trop cher aux compagnies.

M. Gérard Filion, directeur,
"Le Devoir",
430 est, Notre-Dame,
Montréal.

Cher monsieur Filion,

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le document de M. Burton LeDoux sur le problème de l'Amiantose à East Broughton paru dans "Le Devoir" de mercredi, le 12 janvier 1949.

Sans avoir pu contrôler tous les faits qu'il rapporte, nous avouons que l'amiantose existe à l'état endémique dans certains centres d'exploitation d'amiante et que des centaines d'ouvriers y ont laissé et y laissent encore leur vie ou leur santé.

Depuis près de quinze ans, la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière — CTCC — qui groupe la presque totalité des ouvriers travaillant dans l'industrie de l'amiante, a tenté de corriger la situation lamentable que décrit monsieur LeDoux. Par des représentations auprès du Gouvernement Provincial et de la Commission des Accidents du Travail, elle a réussi à faire reconnaître l'amiantose comme maladie industrielle dans la loi et, [illegible] également de faire nommer deux enquêteurs qui ont [illegible] une solution au problème des poussières d'amiante. Toutefois, nous regrettons que ces enquêteurs, un médecin et un avocat, dont nous n'avons aucune raison jusqu'à date de douter de la bonne foi et de la compétence, ne disposent pas des moyens nécessaires pour accomplir une besogne rapide et efficace.

La C.T.C.C. dans ses mémoires annuels au Gouvernement de la Province et ce depuis de nombreuses années, a attiré l'attention des autorités sur l'empoisonnement massif de la population des régions de l'amiante. Ses avertissements malheureusement n'ont pas provoqué les réponses que la gravité du problème exigeait.

Un autre moyen d'action dont la Fédération et ses Syndicats affiliés se sont servis pour protéger leurs membres est la convention collective de travail.

Il y a deux ans, par exemple, la Fédération réussit à diminuer les heures journalières et hebdomadaires de travail des ouvriers de la "Quebec Asbestos". De 10 heures qu'elles étaient jusqu'en 1947, les heures journalières de travail ont été réduites à 8 heures.

Elle a de plus obtenu, pour toute l'industrie des vacances annuelles plus longues et des jours chômés plus nombreux. Le repos est très important dans la lutte contre l'amiantose.

Présentement la Fédération est en négociation pour renouveler ses conventions collectives et une de ses demandes porte sur l'élimination des poussières.

Nous nous rendons bien compte que ces améliorations ne sont pas suffisantes et qu'elles ne règlent pas le problème de l'amiantose. Elles indiquent tout de même que notre Fédération et ses Syndicats affiliés ont fait, avec les moyens dont ils disposaient, tout leur possible pour améliorer le sort pénible des travailleurs de l'industrie de l'amiante.

La mine et l'usine de East-Broughton ne sont pas les seules à constituer un danger pour la vie et la santé des ouvriers de l'amiante. Nous pourrions en indiquer d'autres qui n'offrent pas un tableau plus brillant. Malgré les efforts sincères déployés par certaines compagnies pour éliminer à l'intérieur des usines, les poussières nocives, il n'en demeure pas moins que le problème de l'amiantose conserve toute son ampleur avec ses conséquences [illegible] pour les ouvriers travaillant à l'usinage et à l'extraction de l'amiante car pratiquement [illegible] ne fut fait pour diminuer la quantité de fibres qu'ils respirent à la journée longue.

La C.T.C.C. espère et souhaite que l'article de monsieur LeDoux déclenchera un [illegible] qui amènera le Gouvernement et les compagnies, notre Fédération aidant, à prendre les moyens qui s'imposent pour [illegible] toute une population courageuse des pertes [illegible].

Nous profitons de l'occasion pour vous féliciter, monsieur le Directeur, de l'article [illegible] que vous avez publié dans l'édition du "Devoir" de samedi le 15 janvier 1949.

Nous vous remercions de la publicité que vous voudrez bien donner à la présente lettre.

Veuillez nous croire, monsieur le Directeur, [illegible]

LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA
Per: Gérard Picard, président général
Jean Marchand, secrétaire général

Comme l'érable fait l'orgueil de nos campagnes L'ARBRE GÉNÉALOGIQUE dressé par nos experts, fera celui de votre famille.

[illegible] décisions que les Nations Unies pourraient prendre au sujet des frontières définitives du nouvel État. La France est ainsi la 23me puissance à reconnaître le gouvernement de Tel-Aviv "de facto" ou "de jure".

...teurs ...ent en classe

Certification révoquée

En fin de semaine, la Commission des relations ouvrières de la province a révoqué, à la demande de la Commission scolaire, la certification de l'Alliance comme agent négociateur pour les instituteurs avec la Commission. Un télégramme a été envoyé à cette fin à la Commission, à l'Alliance et à la "Fédération", pour les instituteurs de langue anglaise.

Cette décision, comme l'a expliqué le président de l'Alliance, [illegible]. Ce n'est qu'une formalité légale à laquelle il fallait s'attendre.

Au cours de la fin de semaine, aussi, l'exécutif de la Corporation générale des instituteurs et institutrices de la province de Québec s'est réuni à Montréal. La Corporation a accordé son appui moral et financier à l'Alliance, pour l'aider à continuer la lutte. Samedi, cependant, comme l'exécutif siégeait au Plateau, le président de la Commission scolaire a fait savoir aux délégués qu'ils avaient dix minutes pour évacuer la salle. Les séances se sont continuées à la salle Saint-Stanislas.

Mise au point

M. Michael Collins, président de la "Federation of English speaking Catholic Teachers", a déclaré que les chiffres, quant aux salaires des instituteurs, publiés dans les annonces de la Commission scolaire, au cours de la semaine dernière, n'étaient pas conformes aux faits.

M. Collins a déclaré que seuls les salaires maximums étaient mentionnés par la commission [illegible] sur 1,070, [illegible] $2,100 et plus. [illegible] M. Collins, [illegible] $2,100 et moins [illegible] $22.50 par semaine.

telles formalités parce que la police connaît bien ceux qui sont communistes et parce qu'elle examine soigneusement le dossier de tous ceux à qui l'on donne des passes.

Augmentation des prix du charbon

La plupart des marchands détaillants de charbon vont augmenter leurs prix, à partir d'aujourd'hui.

Tous les genres de charbon, excepté les plus petits, vont se vendre à 60 cents plus cher la tonne. Le buckwheat numéro 2 et numéro 3, se vendra à 35 cents plus cher la tonne. À Ottawa, l'augmentation générale a été de 80 cents la tonne.

Ces augmentations font suite à celles que les marchands grossistes ont imposées, à cause de la hausse des frais de transport sur les chemins de fer américains.

les économiques imposés par suite de l'occupation américaine au Japon. En même temps, les communistes, qui ne possédaient jusqu'ici que 4 sièges, en ont remporté 33, ce qui donne à leur parti, pour la première fois, un rôle politique d'avant-plan. Quant au parti social-démocrate, qui avait détenu l'avantage au moment de l'armistice, et aux autres petits partis ils ont subi de telles pertes qu'il se peut que plusieurs d'entre eux disparaissent entièrement.

Ces résultats peuvent être regardés comme une rebuffade aux tentatives des autorités occupantes d'imposer un sévère contrôle économique au Japon, de façon à hâter son établissement. Le parti de Yochida, qui représente la grande industrie nippone, s'est toujours opposé à ce contrôle et a constamment tenté de le saboter en sourdine. Assez curieusement, son adversaire, le communisme, présentait un programme presque semblable mais exprimé de manière beaucoup plus violente. Les com-

Libéraux-démocrates: 252 sièges, 5,355,000 voix;

Démocrates, 66 sièges, 1,340,000 voix;

Sociaux-démocrates, 48 sièges, 1,578,000 voix;

Communistes, 33 sièges, 3,148,000 voix;

Coopérateurs - populistes, 18 sièges;

Petits partis divers, 19 sièges; Indépendants, 12 sièges.

Les trois derniers groupes de cette liste se partagent 1,987,000 voix.

* * *

Tokyo, 24 (A.P.) — Comme dans tous les scrutins politiques, qui ont coutume de présenter des étrangetés de ce genre, des votes sont allés, hier, à l'élection générale au Japon, à des personnages qui n'y étaient nullement candidats. C'est ainsi qu'on a enregistré — et annulé — cinq votes pour l'ancien chef nationaliste Hideki Tojo, trois pour sa veuve, un pour l'empereur Hirohito, un pour le général MacArthur et même un pour le président chinois Tchiang Kai-shek.

diplomatique que vous avez remplie, en 1914, auprès de mon Gouvernement, m'est resté présent, ainsi que votre sympathie à l'égard de la Belgique.

Se consacrer entièrement au service de Notre-Seigneur confère seul, à ceux qui sont touchés de la Grâce, la paix de l'âme, qui est le bonheur suprême ici-bas.

En me recommandant à vos prières, mon Révérend Père, je tiens à vous assurer de ma plus profonde estime.

ALBERT

La lettre, on en conviendra, fait autant d'honneur à son auteur qu'à son destinataire.

Pourquoi?

M. Antony Eden, le premier lieutenant de M. Winston Churchill, qui est actuellement de passage au pays, a déclaré, à Ottawa, que les problèmes du Canada, quelque ennuyeux qu'ils puissent être, [illegible] la profonde et générale affection qui existe en Grande-Bretagne pour le Canada.

Pourquoi en serait-il autrement?

Le jour où le Canada sera pleinement indépendant, où il se sera constitué en république, il n'en continuera pas moins, nous l'espérons, d'entretenir avec la Grande-Bretagne, des relations cordiales.

Jamais les Indes et l'Irlande n'ont été en meilleurs termes avec celle-ci que depuis qu'elles ont coupé les amarres.

O. H.

policières hongroises ont coutu-

[illegible] affirme que l'épiscopat hongrois n'abandonnera pas un instant la doctrine et les droits divins de l'Église catholique.

* * *

Sydney, Australie, 24 (Reut — Toutes les paroisses catholiques d'Australie ont fait parvenir au premier ministre du dominion, Joseph Chifley, [illegible] protestations contre l'arrestation en Hongrie du primat catholique de ce pays, le cardinal Joseph Mindszenty. On fait en même temps savoir que le primat australien, le cardinal Patrick [illegible], archevêque de Sydney, prendra la parole lundi prochain au cours d'un ralliement qui doit grouper 100,000 fidèles.

EAST-BROUGHTON

Parlez-nous de l'amiantose

Un article du "Front Ouvrier" — Les parties en cause "se rendront compte qu'un silence prolongé de leur part contribuerait à donner aux accusations de M. LeDoux et du "Devoir" une force singulière"

M. Réginald Boisvert, rédacteur en chef du Front Ouvrier, publie dans la dernière édition de ce journal [illegible] dont voici le texte (les sous-titres sont de nous):

"Un village de trois mille âmes étouffe dans la poussière". Tel est le titre que "Le Devoir" de Montréal affichait, mercredi le 12 janvier. Le même journal publiait ce jour-là en huit pages entières un article de monsieur Burton LeDoux, dont on se rappelle les révélations retentissantes sur l'affaire de la silicose à Saint-Rémi d'Amherst.

Cette fois encore, monsieur LeDoux s'attaquait à une maladie industrielle des poumons. Il s'intéressait au sort des ouvriers qui travaillent dans l'industrie de l'amiante.

DOSSIER IMPRESSIONNANT

Ce document, auquel aucun autre journal, aucune voix autorisée n'a fait écho, à notre connaissance, est pourtant une pièce de la plus haute importance. L'auteur y expose, comme exemple, le cas d'un village du pays de l'amiante, East Broughton, et des méfaits que la poussière d'amiante a exercés sur sa population.

Le dossier qu'il écrit ne manque pas d'impressionner. Il y est question d'un "étrange [illegible] d'hygiène alimentaire", de "chantage" exercé par une compagnie contre toute la population d'un village, d'inaction de la part du gouvernement provincial.

NÉGLIGENCE COUPABLE

L'auteur accuse nettement l'employeur, la "Quebec Asbestos Corporation", de négligence coupable, et le ministère provincial de la santé d'une inattention injustifiée.

Monsieur LeDoux ne parle pas de moins de vingt-quatre ouvriers qui, à un degré ou à un autre, auraient été victimes de cet état de choses. Il a choisi, sur les vingt-quatre, cinq cas représentatifs dont il nous donne l'histoire détaillée.

Fait particulier, il affirme que la Philip Carey Mfg. Co., propriétaire de la "Quebec Asbestos Corporation", opère aux États-Unis avec des procédés qui protègent assez bien ses ouvriers d'outre-frontière, alors que chez nous, elle ne prend aucune précaution contre cette maladie incurable.

INCURABLE MAIS ÉVITABLE

Tout le long de son exposé, monsieur LeDoux revient souvent sur le même thème: "L'amiantose est incurable, mais évitable." Il ne demande donc pas qu'on guérisse les ouvriers déjà atteints, mais surtout qu'on protège ceux qui sont encore en bonne santé et qui contracteront, à peu près infailliblement, la terrible maladie.

Nous n'avons pas vérifié sur place les affirmations de monsieur LeDoux. Nous ne sommes donc aucunement en posture d'appuyer ou de nier, en témoignant. Nous supposons pourtant qu'il ne lancerait pas des accusations d'une pareille gravité sans les avoir reconnues en tout point conformes aux faits. Le témoignage de monsieur Gérard Filion, directeur du "Devoir", vient d'ailleurs appuyer ses dires.

QUI NE DIT MOT CONSENT

La confirmation ou la dénégation que nous sommes incapables de donner, nous les attendons pourtant de ceux qui sont certainement au courant de la situation. Les institutions mises en cause, "Quebec Asbestos Corporation", ainsi que le ministère de la santé, ont certainement quelque chose à dire sur le sujet. Il y va d'ailleurs de leur intérêt le plus [illegible].

Ni d'une part, ni de l'autre, on ne s'est encore prononcé. Nous comprenons que les parties en cause veulent prendre le temps de mener leurs propres enquêtes et de réunir leurs propres dossiers. Mais elles se rendront compte qu'un silence prolongé de leur part contribuerait à donner aux accusations de monsieur LeDoux et du "Devoir" une force singulière.

RÉGINALD BOISVERT

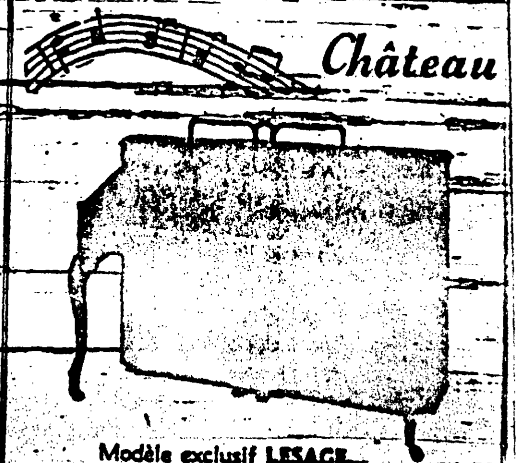

Modèle exclusif LESAGE

[illegible] authentique modèle Louis XV d'une grâce et d'une élégance classiques, possède aussi une sonorité admirable. Ce Bijou est l'oeuvre des artisans de grande classe de la maison LESAGE, la plus vieille fabrique de pianos de la province de Québec.

AUTRES MODELES:
"VOGUE" — "VIRTUOSE"
"BLENTONE" — "CONCERTO"

PIANOS LESAGE LIMITEE
[illegible]
SAINTE-THERESE, QUE.
Pour plus de renseignements, écrire à la fabrique même, ou téléphoner à Sainte-Thérèse, au numéro 27-W.

24 JAN 1949
Le Devoir

effrontément.

Un tout jeune homme, Marcel Poisant, était conduit l'autre jour devant le recorder McManamy pour avoir flâné.

La police raconte comment l'accusé et ses 5 compagnons n'ont pas voulu obéir assez rapidement à l'ordre de "circuler". L'agent raconte même que Poisant a prononcé des paroles injurieuses à l'égard de la police et que, finalement, il a donné un coup de tête dans l'estomac d'un sergent venu prêter main-forte à ses confrères.

Le recorder a été obligé de renvoyer la plainte car rien ne prouvait que Poisant avait "flâné"; mais le tribunal a exprimé un très vif étonnement que l'on n'ait pas accusé le jeune homme d'au moins quatre ou cinq offenses relevant du code criminel. M. McManamy est même allé jusqu'à conseiller fortement aux agents de reprendre la plainte sous un autre chef.

Poisant est défendu par Me Paul Robitaille qui veut faire entendre au tribunal la version de son client sur cette question de bataille — puisque l'agent de police y a fait allusion. Mais la Cour s'y oppose, n'ayant devant elle que l'accusation de flânerie. Toutefois, nous avons obtenu de Poisant, après l'audience, l'étonnante histoire que voici.

Il paraît qu'un sergent de police, après avoir conduit au poste numéro 4 le prévenu et au moins l'un de ses amis, s'est mis à frapper Poisant à coups de poing dans le visage et, une fois le jeune homme par terre, à labourer son corps de coups de pied. Tout cela, à l'intérieur du poste de police et sous les yeux paisibles d'une demi-douzaine d'agents. Bien mieux, Poisant, meurtri, est conduit en cellule où le sergent vient le retrouver et menace encore de lui faire un mauvais parti.

Quelques jours plus tard, Poisant a porté plainte au quartier-général de la police et a raconté sous serment les choses que nous venons de décrire. Les autorités ont fait enquête et nient formellement les accusations de Poisant [illegible].

Qui a dit la vérité? Poisant a-t-il fait un faux serment? Les agents ont-ils menti à leurs supérieurs? Nous ne le savons pas. Il est rumeur, pour le moment, que la police porte une autre plainte contre l'accusé. D'autre part, on dit que Poisant va aller en Correctionnelle, demander justice contre son assaillant.

Nouveaux chefs de district

Agissant à la recommandation de M. Raymond Paré, chef du service des incendies, le Comité exécutif a promu les capitaines [illegible] Leggett et Armand Du[illegible] au grade de chef de district.

Ces quatre hommes dirigent les blocs parlementaires qui vont se retrouver aux prises à l'ouverture de la session aujourd'hui à Ottawa. Des quatre, deux ont aussi été ou sont encore des chefs de gouvernement en même temps que de parti. De gauche à droite: MM. Solon Low, chef du groupe du Crédit Social; George Drew, chef conservateur-progressiste; Louis Saint-Laurent, premier ministre et chef libéral; et James Coldwell, chef de la C.C.F. (Photo C.P.)

L'AMIANTOSE

Les luttes et les misères des ouvriers d'East-Broughton

Evoquées par l'abbé Louis Marois, qui fut l'aumônier-fondateur du syndicat national catholique de la "Quebec Asbestos Corporation" — Comment la compagnie s'est comportée — Ceux qui rampent. . .

Voici le texte d'une lettre adressée à M. le curé d'East-Broughton, par M. l'abbé Louis Marois.

M. l'abbé Marois fut vicaire à East-Broughton plus de quatre ans; à titre d'aumônier-fondateur du syndicat catholique de la paroisse, il fut témoin des faits qu'il rappelle. Il occupe maintenant le poste d'aumônier diocésain de l'U.C.C. et du C.L.A.A.

On trouvera dans son texte d'intéressantes précisions sur le comportement de la compagnie, sur les difficultés et les luttes des ouvriers à East-Broughton. (Les sous-titres sont du Devoir):

Maison Pie XII, Québec,
le 22 janvier 1949

Monsieur le curé,
East-Broughton, Beauce, P.Q.

Cher monsieur le curé,

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'article de monsieur Burton LeDoux, dans "Le Devoir", sur "L'Abattoir d'East-Broughton". Je ne doute pas que les ouvriers d'East-Broughton ont dû trouver là un regain de fierté et de courage pour continuer l'amélioration de leur situation et celle de leur famille.

Rappelons-nous les luttes ardues pour obtenir le droit de s'unir en syndicat et s'unir de [illegible]. Ce fut long et dur, vous le savez mieux que quiconque. Mais la vaillance des ouvriers eut sa récompense. Le syndicat est maintenant établi sur des bases solides et durables.

LES SALAIRES

On s'unit en syndicat pour obtenir d'abord un sort meilleur. Quels salaires étaient payés à la mine en 1940: $0.32, $0.37 l'heure, parfois $0.40 et très rarement plus pour les plus compétents et les plus responsables. N'était-ce pas ridicule?

Certaines personnes d'East-Broughton croyaient que c'était bien payé et que les ouvriers n'avaient aucune raison de se plaindre. Certains ouvriers même croyaient cela suffisant, ils s'étaient habitués à leur esclavage. La grande majorité des ouvriers mineurs voulaient réellement faire vivre leurs familles. Ils l'ont prouvé par leurs luttes syndicales pour l'obtention de meilleures conditions de salaire.

Comparons les prix d'alors et ceux qu'ils ont obtenus depuis. Sont-ils trop bien payés aujourd'hui?

INSECURITE ET PRESSIONS

Que dire encore de la sécurité d'emploi? Que d'ouvriers, lorsque j'étais vicaire à East-Broughton, se plaignaient d'avoir été suspendus et même congédiés sans raison.

Que dire de l'influence [illegible] exercée par les patrons, au dire des ouvriers, en temps de campagne électorale? Dans ce temps-là, il n'y avait pas de syndicat. Les ouvriers du temps m'ont raconté bien des histoires à ce propos.

EXEMPTIONS DE TAXES

Parlons des taxes dont la Quebec Asbestos Corp. s'est vue exemptée. Parlons des difficultés éprouvées par le Conseil municipal, quand le temps de l'exemption fut [illegible].

Qu'est-il arrivé au maire Poulin, résidant actuellement à St-Lambert [illegible] et propriétaire de l'Asbestonos?

Ne m'a-t-on pas raconté qu'on avait forcé les ouvriers de la mine, avec menace de fermer la mine, d'exercer les pressions voulues pour que ce maire Poulin quitte sa paroisse, et de soutenir les autorités de la Quebec Asbestos Corp., dans ses difficultés avec le Conseil municipal?

TYRANNIE

On a parlé de tyrannie, dans l'article de monsieur Burton LeDoux; le lock-out que nous avons connu durant [illegible], n'était-il pas de la tyrannie?

On parle de poussière d'amiante. Des gens du dehors viennent [illegible] à la population d'East-Broughton dans leurs revendications pour faire disparaître la poussière de la mine. Ce qui est possible à la Compagnie; tout le monde le sait. Bravo à ces messieurs. Les autorités finiront par donner justice et par faire marcher la Quebec Asbestos Corp. dans le sens de l'hygiène. Nous l'espérons, et cela malgré les quelques à-plat-ventristes d'East-Broughton. Ces gens-là n'ont [illegible] qu'était le sens des mots: bien commun. Ils auraient tout à gagner à ne pas toujours ramper devant les puissances d'argent. Quel est le motif qui les anime, on ne l'a jamais su. Est-ce un motif noble et élevé?

MORTS AVANT L'AGE

Où sont aujourd'hui Donat Lessard, Ovide Nadeau, Lucien Dallaire, le gros-Nadeau, comme je me plaisais à l'appeler et dont j'admirais la santé débordante et bien d'autres qui reposent au cimetière paroissial. Etaient-ils rendus à l'âge où on a coutume de mourir?

Que dire des avertissements reçus par Philippe Gilbert, Alfred Veilleux, Lucien Nadeau, etc. . . par les médecins qui leur enjoignaient de quitter leur travail à la mine?

Pourquoi tous ces [illegible] d'East-Broughton à Magog, Granby, Asbestos, St-Lambert?

Oui, les ouvriers d'East-Broughton ont bien fait d'ouvrir leur coeur à ce monsieur LeDoux et de lui confier les griefs et les malheurs qui sont les leurs.

QU'ON AGISSE!

L'opinion publique est alertée. Qu'on soit fort, et ces griefs disparaîtront et ces malheurs cesseront. Qu'on [illegible] donc fortement au sein de la population d'East-Broughton, c'est le temps plus que jamais de réclamer justice. Qu'on ne se lasse pas d'agir.

Voilà, cher monsieur le curé, ce que m'a inspiré l'article de monsieur LeDoux. Je me [illegible] de son courage et de son désintéressement. J'aurais voulu transmettre cette lettre à tous vos braves paroissiens, ce que vous ferez vous-même si vous le jugez à propos.

Mes meilleures amitiés.

Votre tout dévoué en N.-S.:

LOUIS MAROIS, ptre,
ex-aumônier du syndicat d'E.-B.

---

medi.

Au cours de la présente semaine, quelques trolleybus seront mis à l'essai sur cette voie de trolleybus, afin de familiariser les conducteurs avec les difficultés de la route. La route est en effet capricieuse et les virages sont par endroits assez brusques, de sorte que le conducteur doit être au fait de tous les "accidents" afin de maintenir le trolley [illegible] en place sur son fil.

La réalisation du circuit représente pour les ingénieurs de la compagnie des Tramways de Montréal une belle victoire technique, car outre la pente de la rue Amherst, il fallait prévoir des virages à angle très prononcé, de sorte que le tracé du réseau de fil présentait plusieurs difficultés.

La cérémonie d'inauguration aura lieu à 3 heures 30, vendredi après-midi, alors qu'un groupe d'officiels de la compagnie, d'invités et de journalistes parcourront le trajet du nouveau circuit et assisteront à une réception.

Un Politbureau pour l'Allemagne de l'Est

Berlin, 26 (A.P.) — Les communistes de l'est de l'Allemagne viennent d'installer à leur tête un conseil supérieur modelé sur le Politbureau de Moscou. Ce conseil comprendra le président du parti, Wilhelm Pieck, son adjoint, Otto Grotewohl, et l
veau maire du secteur ru
garnison à Berlin, Fri
Ebert. Sous leur directi
trouveront autant de secré
que la zone soviétique d'oc
tion de l'est compte de p
ces.

---

nal dans son édition du
vier dernier me prête un
sant déclaration à l'e
j'approuverais le projet
connu sous le nom de l
et que la seule chose q
quiéterait serait son app

Je tiens à déclarer ic
n'ai encore fait aucune
tion à ce sujet mais ceci
pas dire que lorsque j'aur
ré les parties [illegible]
se bill, je ne vous ferai
venir alors une déclara
gnée dans laquelle j'expo
politique de notre unio
sujet.

Vous remerciant de vot
toisie passée j'espère q
voudrez bien accorder à
sente déclaration le mêm
qu'à celle que m'ont prê
taines personnes non aut

Je n'ai jamais craint d
dre mes responsabilités l
s'est agi de défendre les
de la classe ouvrière et
manquerai pas à mon de
critiquer et de condam
parties néfastes de ce pr
loi.

Bien à vous,
United Steelworkers of A
R.-J. LAMOUR
sous-directeur, dis

La grève des instituteur

Léo GUINDON à CKAC

CE SOIR

à 7 h. 30

POURQUOI LES INSTITUTEURS SONT EN CLASSE DEPUIS LUNDI.

26 JAN 1949

Le Devoir
29 Jan 1949

rien. Jusqu'à présent M. compromettre à fond sur contenté de les effleurer, aucun quelques sentences tant aucun engagement

un gros cheval de bataille provinces et l'anti-com- sur les brisées de son [illegible], il espère que le campagne sera aussi heu- copain.

●

viter des engagements mes importants de pe- it, de l'avis d'observa- d'un plan de campagne I. Drew espérerait con- une coalition entre les du Québec et les élé- res provinces.

e fin, il laisserait à ses française la liberté de nationaliste et à ses anglaise l'avantage de impérialiste. Quant à clôture, mesurant scru- te de ses paroles, don- t le monde sans sous- nts précis, cherchant à

[illegible] lations fédérales-provinciales, sur les questions économiques et sociales de l'heure présente.

S'il croit satisfaire l'électorat avec des tirades sur l'autonomie et avec de l'anticommunisme déclamatoire, qu'il se détrompe. Nous ne serons pas facilement dupes.

Avec M. Saint-Laurent nous savons d'où nous venons et où nous allons. Avec M. Drew et surtout avec son lieutenant, M. Yvan Sabourin, nous sommes dans la poussière d'amiante. Nous exigeons de meilleures conditions d'hygiène politique.

●

Québec détient présentement le sort du prochain gouvernement. Québec peut imposer aux deux partis ses conditions et faire un choix judicieux. Québec connaît les mérites et les torts de M. Saint-Laurent. Québec ne connaît pas grand-chose de M. Drew, sauf qu'il a eu à trois ou quatre reprises des paroles hargneuses contre les Canadiens français.

M. Drew a le devoir de montrer ce qu'il a dans la tête et dans le ventre, pour que nous le mettions dans la balance avec M. Saint-Laurent.

Mais si M. Drew continue de jouer double jeu et essaye d'escamoter le verdict de la province de Québec, nous ne serons pas dupes. Qu'il en soit averti.

Gérard FILION

29-1-49

L'épouse de Carr est arrêtée

Si Washington n'agit pas, Ottawa verra à faire extrader le chef communiste canadien ici — En plus du grief d'espionnage, il sera accusé d'obtention illégale d'un passeport

New-York, 29 (C.P.) — Les autorités américaines viennent d'ordonner l'internement à Ellis Island, préalablement à sa déportation, de Mme Julia Carr, épouse de l'ancien secrétaire général et organisateur en chef du parti ouvrier-progressiste (communiste) canadien. Après l'arrestation de Sam Carr, Mme Carr s'était volontairement soumise à deux interrogatoires des agents du Bureau américain des enquêtes criminelles, familièrement surnommé le F.B.I. C'est à la suite du second que le service d'immigration des Etats-Unis a lancé contre elle un mandat d'arrêt, en l'accusant d'être demeurée en ce pays plus longtemps que l'y autorisaient ses passeports. Née en Grande-Bretagne en 1906 et arrivée au Canada à l'âge de trois ans, Mme Carr avait épousé en 1924 le chef communiste accusé d'espionnage au Canada pour le compte de la Russie, selon le témoignage d'Igor Gouzenko, et sur lequel on n'avait pas encore réussi depuis 1946 à mettre la main.

* * *

Ottawa, 29 (C.P.) — En réponse à une question posée aux Communes par le député conservateur-progressiste Arthur Smith, de Calgary-Ouest, le ministre de la Justice, M. Stuart Garson, a reconnu n'avoir pas encore été avisé officiellement si les autorités américaines ont l'intention de déporter au Canada l'ancien secrétaire et organisateur du parti communiste canadien Sam Carr, accusé d'espionnage pour le compte de la Russie. Si Washington ne procède pas à cette déportation de lui-même, précise M. Garson, notre gouvernement prendra l'initiative de réclamer son extradition pour qu'il réponde ici au grief d'espionnage qui pèse sur lui en même temps qu'à une accusation d'avoir faussement obtenu un passeport canadien. Le ministre ajoute que nous n'avons rien eu à faire dans l'arrestation plus récente de l'épouse de Carr, en vue de sa déportation à elle aussi. Par ailleurs, le comité d'enquête de la Chambre des représentants sur les activités antipatriotiques a laissé paraître son désir d'interroger lui aussi Sam Carr, que l'ancien communiste Louis Budenz assure avoir été en relations étroites avec les cercles d'espionnage russe chez nos voisins.

L'ambassadeur anglais demeurera à Nankin

Londres, 29 (Reuter) — Il a été décidé, à Londres, que l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, sir Ralph Stevenson, demeurera à Nankin même après le départ prochain du gouvernement nationaliste chinois de cette ville pour celle de Canton plus au sud. Seul un des conseillers de l'ambassade britannique accompagnera le gouvernement dans son déplacement, afin de maintenir des liaisons utiles.

M. [illegible] — Oui.

M. Duplessis. [illegible]

Et l'on passa à un autre ordre du jour.

Morale: Sachez vous faire [illegible] ser le fond de culotte avec votre fauteuil.

* * *

M. Fernand Dufresne, autrefois directeur de la [illegible] de Montréal, est recorder de la métropole mais il ne siège pas. M. Duplessis a dépeint hier cette situation en disant que "le record de ce recorder c'est de ne pas "recorder" (?)

* * *

Jeudi, le 10 février prochain, S. Exc. le lieutenant-gouverneur, sir Eugène Fiset, recevra les courriéristes parlementaires à un dîner d'Etat à Spencerwood. Le premier ministre et le chef de l'opposition assistent généralement à ce dîner de gala.

* * *

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative commencera probablement ses séances mercredi prochain. S'il y a des bills de prêts il siégera mercredi à 11 h.

[illegible]

M. Duplessis

[illegible]

Mauvais ou sage

[illegible]

Feu M. Omer DeSerres

[illegible]

L'AMIANTOSE

Quinze jours après...

Visite au village d'East Broughton et dans la région de l'amiante — Les répercussions d'un article publié par le 'Devoir' — La panique du premier moment : "Ils vont fermer la mine" — Une rencontre sur le train — Attitude des ouvriers — Thetford et Asbestos

Si vous passez ces jours-ci par le village d'East Broughton, le premier coup d'oeil ne vous révélera pas grand-chose de nouveau. Les maisons dorment sous la neige, tout est calme à l'extérieur et l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* continue de déverser sur les rues des tonnes de poussière d'amiante. On rencontre aux heures de relâche des ouvriers de la mine, blancs comme des meuniers, qui s'en vont vers leurs repas. Apparemment, le sensationnel article de notre collaborateur Burton Ledoux n'a rien changé à la vie quotidienne d'East Broughton.

Mais ne vous y trompez pas, ce n'est qu'une apparence. En fait, l'article a produit dans le village l'effet d'une bombe. Tout le monde en a parlé, tout le monde en parle encore. Si vous entrez dans les boutiques, on vous confessera que c'est le sujet de conversation le plus absorbant qu'on ait connu depuis des années. Chaque client vous demande votre avis et vous le demandez à chaque client. Dans toutes les réunions, la "poussière" revient sur le tapis et l'on a toutes les peines du monde à faire respecter un ordre du jour. Chacun est en retard dans son travail parce que chacun a passé des heures à retourner sur tous les sens les divers aspects de la question.

Bref, on a l'impression qu'enfin, après tant d'années, il va se passer quelque chose. On a peine à y croire mais peut-être la poussière va-t-elle disparaître. Un espoir est né.

Panique

Il n'en fut pas toujours ainsi. Au premier temps, au moment où notre édition du 12 janvier arrivait dans le village [illegible] de M. LeDoux a provoqué une véritable panique. On [illegible] qu'une phrase: "La [illegible] va fermer. Ils vont faire [illegible] la mine avec ça!" Et [illegible] ouvriers d'épiloguer sur le [illegible] imminent. Certains prophètes de malheur avaient même [illegible] date de fermeture au [illegible] 19 [illegible]. L'angoisse s'empara de tout le monde.

Pour expliquer ce phénomène, il faudrait faire un [illegible] et citer de nouveaux [illegible] qui apparaissent dans l'article de M. LeDoux [illegible], par exemple, de M. Hugh O'Donnell. Cet avocat d'affaires [illegible] était depuis longtemps [illegible] gérant en chef de la Quebec Asbestos Corporation quand [illegible] de traiter avec les [illegible] surtout avec le syndicat [illegible]. Et M. O'Donnell avait [illegible] inventé cet argument [illegible], d'ailleurs très efficace: "Nous allons fermer la mine" [illegible] tait volontiers si les ouvriers relevaient la tête pour réclamer quelque chose et ces paroles établissaient dans la population une terreur [illegible] nous avons pu observer [illegible] niers vestiges.

Pour lui donner plus de [illegible], la *Quebec Asbestos Corporation* devait même, vers 1936, [illegible] à la pratique. Et devant [illegible] de salaires [illegible], on ferma l'usine et la carrière pour deux mois. Cet arrêt de travail, qui fut reconnu plus tard comme un *lockout* par [illegible] de l'Assurance-chômage, avait même été fixé aux mois de décembre et janvier, privant de revenus pendant les Fêtes les ouvriers de la mine [illegible].

(suite à la deuxième page)

COURRIER DE FRANCE

par Pierre de GRANDPRE

L'Allemagne surveillée — La nouvelle attitude de la France définie par M. Robert Schuman — L'idée actuelle de la solidarité des Européens repose-t-elle sur une base durable?

Paris, 18 janvier

On a annoncé hier que l'Office de sécurité militaire tripartite est officiellement constitué en Allemagne. La rupture entre les puissances occupantes quant à la surveillance de la démilitarisation de ce pays, se trouve ainsi consommée. Les démêlés des Quatre, les suspicions réciproques au sujet de l'efficacité du désarmement dans les zones occupées par les groupes respectifs avaient paralysé, depuis le mois de mars dernier, l'action du Conseil allié de Berlin. Les alliés occidentaux renoncent aujourd'hui, par la création de l'organisme qui succède à ce conseil, à tout contrôle sur l'Allemagne de l'Est. On peut se demander quel jeu joueront, dans cette partie du pays, les Soviétiques, qui ont maintenant le champ libre. Pour leur part, les alliés de l'ouest paraissent résolus à exercer un contrôle rigoureux sur les industries de l'Allemagne occidentale. Mais, d'un autre côté, les gouvernements alliés ne songent nullement à "restreindre le développement économique et industriel de l'Allemagne", comme l'exprime le communiqué officiel. L'office de sécurité aura à accomplir une tâche délicate, dans la limite des directives complexes et peut-être un jour assez contradictoires qui pourront lui être tracées. Car aujourd'hui plus que jamais, le potentiel militaire d'un pays se lie intimement à toute sa structure économique.

La tentation d'"utiliser" l'Allemagne

Les perspectives ont singulièrement changé en l'espace de quelques années. L'Allemagne, même si on l'imagine relevée de ses ruines, même si on se la figure rendue à une certaine unité à la faveur des dissensions de ses vainqueurs [illegible] peut plus [illegible] qu'au second degré, [illegible] qu'elle reste disponible pour l'alliance avec l'un des deux Etats géants dans lesquels se concentre la puissance industrielle et militaire du présent [illegible]. L'Allemagne [illegible] peut plus être, et pour longtemps, une puissance de [illegible]. Entre les deux [illegible] elle [illegible] sa politique [illegible] n'ajouterait plus [illegible] ce pays au service de l'[illegible] ou de l'U.R.S.S.

[illegible] fois [illegible] à l'échelle [illegible], allait [illegible] démanteler l'Allemagne? N'allaient-ils pas [illegible] de [illegible] fort pour s'infiltrer [illegible] parties du pays [illegible]? Dans un climat de tension internationale, l'évolution allait fatalement dans ce sens. On voit aujourd'hui [illegible] de [illegible] la [illegible].

L'entente Bevin-Schuman

La France elle-même paraît disposée à abandonner la [illegible] politique instinctive de [illegible] qui la poussait, au lendemain de quatre années de souffrances et de haines, à exiger un contrôle permanent de la Ruhr et une tutelle perpétuelle des alliés sur l'industrie allemande. [illegible] ses récentes entrevues de Londres avec M. Bevin, le ministre français des affaires étrangères, M. Robert Schuman, déclarait à l'agence de presse allemande [illegible]: "Une vérité méconnue après l'autre guerre s'est imposée: toutes les nations sont

(suite à la deuxième page)

La Patrie
Fleuriste

10% d

MAGNUS
POIRIER
6603 rue
ST-LAURENT

LE

Abonnement

Canada
Etats-Unis
Union postale

mss

[illegible] Bretagne, etc.

[illegible] libéral, c'est une vé[illegible] lutte de race et de reli[illegible] une petite croisade, quoi[illegible] [illegible] de la grande.

[illegible] ne pouvez pas voter [illegible] Canadien français, [illegible] pas le droit de vo[illegible] un premier ministre [illegible]", tel est l'argument [illegible] recommandent à toutes les [illegible] que chacun répète, avec [illegible] moins de nuances, du [illegible] de l'échelle.

[illegible] libéraux veulent absolu[illegible] Nicolet-Yamaska ré[illegible] "l'appel de la race".

[illegible] déral de Montmagny-l'Islet), à Ste-Perpétue;

—M. Eugène Marquis (Kamouraska), à St-Grégoire;

—M. Pierre Gauthier (Portneuf), à Ste-Angèle;

—M. Gérard Cournoyer (Richelieu-Verchères), à Pierreville;

—M. Léopard Tremblay (Dorchester), à Ste-Gertrude;

—M. Roch Pinard (Chambly-Rouville), à Ste-Monique, etc.

Des ministres ont parlé, des organisateurs agissent. Mais il leur reste un sérieux handicap: la division à l'intérieur de leurs rangs.

[illegible] ramassa.

Ils ont compris que leur présence nuirait au candidat conservateur (!), et se tiennent doctement à l'écart. Ils ont mis tout leur espoir dans l'Union nationale, qui continue de travailler à fond de train pour le parti conservateur.

L'alliance est indiscutée et indiscutable, comme dirait M. Duplessis. L'Union nationale apparaît, au fédéral, comme le fondé de pouvoir du conservatisme de M. Drew.

Qu'est devenu le parti Canadien? Mais où sont les neiges d'antan...?

[illegible]bien de temps les eaux [illegible]teront-elles à Longueuil?

[illegible]dation aurait été causée par une embâcle [illegible] la Longue-Pointe — Près de 75 familles sont sans foyers

[illegible]port a révélé hier soir [illegible] embâcle, formé à la Lon[illegible] durant la fin de se[illegible] doit être considéré com[illegible] la cause des inonda[illegible] ont ravagé plusieurs [illegible] de Longueuil, dans la [illegible] lundi à mardi.

[illegible] a été noté dès [illegible] après-midi, lorsque le [illegible] des eaux dans le port [illegible] a commencé à mon[illegible] a expliqué que ce phé[illegible] est normal à cette épo[illegible] année; cette fois-ci, tou[illegible] cause de la température [illegible] douce qui a préva[illegible] jusqu'à maintenant, nous [illegible] les inondations [illegible] de coutume.

[illegible] noter que si les [illegible] [illegible] à Longueuil, [illegible] municipalités de la rive [illegible]

end sont aussi dangereusement menacées. Les résidents de ces régions devraient donc se tenir en alerte, à cause de la possibilité d'une recrudescence de temps doux.

Le chef de police Jules Brossard a déclaré que c'est au gouvernement maintenant de voir à la situation et que si le fleuve n'est pas débarrassé des embâcles, les familles victimes de l'inondation ne pourront retourner à leurs maisons avant le printemps.

Toute la population de Longueuil fut réveillée par la sirène et les gens du district inondé eurent à peine le temps de prendre quelques hardes avant de fuir. Hier après-midi l'eau avait baissé d'un pied environ mais on ne voit pas encore l'instant où tout danger sera disparu.

Tout le long des routes, des tonnes de glace et de neige s'amoncellent sur les cottages détruits. La partie la plus sérieusement endommagée est celle du boulevard Quinn et de la Terrasse Essel.

La Chambre de commerce de Longueuil a expédié des télégrammes aux ministres des Transports et des Travaux publics dans lesquels elle rappelle que le mûr de revêtement demandé depuis plusieurs années vise justement à prévenir la répétition de telles calamités dont les victimes subissent des dommages considérables. Le 16 février prochain la Chambre de commerce se rendra en délégation auprès de l'hon. Alphonse Fournier pour discuter de la construction de ce mûr.

Quelques familles sont retournées chez elles hier soir mais avec beaucoup d'inquiétude; la plupart cependant sont encore hébergées par des amis ou des parents des environs ou de Montréal. On ne sait pas encore l'étendue des dommages, mais déjà l'on estime que 125 familles ont subi des pertes pour au moins une moyenne de $200 chacune.

[illegible]ntina suspend [illegible] partie d'or [illegible] toute importation

[illegible]-Ayres, 2 (A.P.) — Le [illegible] de l'Argentine [illegible] interdire toute sortie [illegible] pays ainsi que toute [illegible] commerciale étran[illegible], explique-t-il, de pou[illegible] entreprendre librement [illegible] et la revision de toute [illegible] financière. L'ordre [illegible] du conseil économi[illegible] [illegible] présidé par le mi[illegible] Finances, Ramon Ce[illegible] composition de ce [illegible] d'ailleurs été presque [illegible] modifiée par le pré[illegible] la république, Juan Pe[illegible] la démission, le se[illegible] du président [illegible] conseil, Miguel [illegible] En suspendant toutes [illegible] en cours de per[illegible] portation, le conseil a [illegible] aux divers minis[illegible] [illegible] entreprises [illegible] lui rendre les permis [illegible]

Les évincés de Rosemont

On aurait mal interprété "le sens" de ces avis d'éviction — Seize avis pour évincer "seulement quelques indésirables"

Un personnage bien en vue du quartier Rosemont, où seize familles, toutes locataires d'un même propriétaire, ont reçu ces jours derniers des avis d'éviction, nous a communiqué ce matin quelques informations.

Selon lui, on a mal interprété le sens de ces avis d'éviction. Il ne s'agirait pas d'évincer les seize familles mais seulement quelques-unes d'entre elles qui sont "indésirables". "M. Jolicoeur, dit-il, a voulu faire le choix de ses locataires et c'est pourquoi il a envoyé des avis "at large". Il n'a pas du tout l'intention de mettre tout ce monde dehors et il est absolument faux de croire ou de laisser entendre qu'il se serait entendu avec une industrie de l'est pour loger des personnes venues d'outre-mer."

Ce personnage, qui nous a demandé de ne pas dévoiler son nom, a affirmé qu'il y a certainement deux ou trois des seize familles menacées qui sont "réellement des indésirables".

Il reste cependant, que le propriétaire est en Europe et que les locataires qui ont reçu des avis d'éviction se voient dans l'obligation de se chercher de nouveaux logements parce qu'en fait ils ont été avisés qu'ils auront à quitter les lieux dès le 1er mai. Le procureur de M. Jolicoeur a déclaré qu'il n'avait reçu aucune autorité pour renouveler les baux des personnes que M. Jolicoeur voudra bien garder dans ses logements.

L'on nous apprend d'autre part que les évincés tentent de s'organiser pour défendre légalement leur cause. Ils tiendraient bientôt une assemblée pour demander au public de les appuyer dans leurs revendications.

Notons que la Ligue des Locataires a révélé hier que quelque 5,000 locataires devront quitter leurs logements au premier mai à la suite d'avis reçus de la part de leurs propriétaires. Il s'agit cependant dans la plupart des cas de proprios qui veulent réintégrer leur logement.

Réponse polie mais ferme de la Norvège à la Russie

Oslo entend conclure les accords qu'il lui plaît mais ne pas prêter de bases — Il se dit déçu dans les espoirs de paix qu'il avait mis dans l'O.N.U.

Oslo, 2. (A.P.) — La Norvège a répondu à la dernière note russe qu'elle entend conclure [illegible] lui sera nécessaire, accroître sa sécurité en concluant les accords de défense conjointe qu'il lui plaira, c'est-à-dire en participant au pacte de l'Atlantique-Nord. Oslo promet toutefois à Moscou de ne pas accorder de bases militaires sur son territoire à des puissances étrangères, à moins d'être attaqué ou menacé d'agression. La réponse norvégienne signale que le gouvernement d'Oslo avait d'abord espéré trouver dans les Nations Unies la force nécessaire pour établir et maintenir la paix mondiale mais que cet espoir a été déçu. S'il y a eu par ailleurs échec des tentatives de formation d'une alliance scandinave régionale, la Norvège indique qu'elle cherchera toutefois à renouveler autant que possible ces efforts. La réponse d'Oslo rappelle aussi la neutralité immémoriale entre la Norvège et la Russie, qui possèdent des frontières communes par le [illegible] et l'attitude amicale que les Norvégiens ont toujours maintenue envers toutes les nations pacifiques.

Les journaux norvégiens saluent cette réponse comme étant "complète, concise et sans équivoque". On s'attend que le gouvernement d'Oslo clarifie encore sa position quand le ministre des affaires étrangères Halvard Lange s'adressera demain au Parlement, pour y ouvrir un débat sur sa politique.

Entre temps, la Chambre américaine des représentants a manifesté son désir d'être appelée à participer à la discussion du pacte de l'Atlantique-Nord quand le Congrès de Washington sera prié de le ratifier pour les États-Unis. S'il ne s'agissait que d'un traité bilatéral, seul le Sénat aurait à l'approuver, mais il n'en est pas de même pour un accord international.

L'AMIANTOSE

LA MORGUE D'EAST BROUGHTON

Commentaires sur l'article de M. Le Doux. — Dans une province catholique.

En tête de sa dernière livraison, l'Action Nationale publie sous ce titre le mot d'ordre suivant:

L'enquête sur l'amiantose de M. Burton Ledoux, parue dans le *Devoir* du 12 janvier dernier, est un document sinistre qui donne le frisson.

Le lecteur que l'indignation n'empêche pas d'aller jusqu'au bout, assiste à ce spectacle pathétique: une petite ville où tous les habitants, enfants, femmes, hommes, sont graduellement étranglés, dans une atmosphère de cauchemar, dans une brume étouffante, épaisse, noire, que chacun respire, qui s'introduit dans les poumons, s'insère dans les cellules de la respiration, et les détruit impitoyablement. Car "dans l'amiantose, des tissus pulmonaires essentiels sont progressivement remplacés par des tissus fibreux inutiles. Mais ceux-ci tendent à se rejoindre pour constituer un réseau. Cela ressemble à l'araignée qui tisse sa toile... Et à mesure que la poussière envahit les poumons, des lignes de destruction de plus en plus nombreuses s'y forment."

Et à travers les pires angoisses, l'amianteux finit par mourir étouffé.

Cela se passe dans la province de Québec, au su et connu du gouvernement, le seul gouvernement catholique d'Amérique.

Cette fresque hallucinante, sombre, ténébreuse, d'une région, entièrement envahie par la poussière meurtrière qui suffoque et bâillonne tout un peuple, les ministres du gouvernement catholique en connaissent l'atroce histoire.

Ils savent que la *Quebec Asbestos Corporation* ne se contente pas de mettre en danger la santé de ses ouvriers, mais qu'elle joue au chantage pour mieux les dompter. Et ces ministres n'ont pas levé le doigt pour protéger ces malheureux.

Les païens faisaient-ils pire? Les païens ont-ils été plus inhumains, plus cruels?

L'ACTION NATIONALE

Lettre d'Ottawa

[illegible]

[illegible] marchande [illegible] aucune espèce [illegible] aux navires canadiens [illegible] aux navires anglais [illegible] commerce [illegible] passent sous l'immatriculation anglaise et leurs équipages remplacés par des équipages [illegible]

[illegible] le ministre du transport, Lionel Chevrier, [illegible] pour lui dire que les navires étrangers ne pouvaient pas faire de cabotage au Canada, M. [illegible] a répondu sans hésitation qu'il considérait un navire [illegible] comme un navire étranger. Et il a soutenu à M. Chevrier que les navires canadiens pouvaient faire du cabotage dans les eaux anglaises comme il le prétendait.

M. [illegible] a réclamé une revision [illegible] notre loi de la marine marchande dès la session actuelle. Le [illegible] de M. Gillis rejoint celui que faisait M. Léopold Langlois, député de Gaspé, au cours de la dernière session. Il faut espérer que cette réforme s'opère bientôt puisque le congrès libéral de l'été dernier a adopté une résolution où l'on demandait de protéger la marine marchande canadienne contre la concurrence étrangère et l'établissement d'un système distinct d'immatriculation des navires canadiens.

Nous sommes peut-être à la veille d'une réaction qui nous vaudra une politique économique et commerciale plus canadienne. Tant va la cruche à l'eau...

Pierre VIGEANT

M. C. Lafontaine élu à St-Michel

[illegible]

A Montréal [illegible]

[illegible]

A [illegible]

[illegible] L'ancien maire M. Alban [illegible] [illegible]

Les six conseillers [illegible] sont MM. [illegible] Allen, Leslie J. Doggrell, J. J. Kinsey, John R. Marshall, Sydney S. Powell et Jean-L. Ouimet.

A Ville St-Pierre

A Ville St-Pierre, M. David Gowans a défait l'ancien échevin George Towstuk, par une majorité de 11 voix, à l'élection municipale d'hier. Tous les autres membres du conseil municipal, y compris le maire le Dr C. A. Kirkland, ont été réélus par acclamation lors de la mise en candidature.

A Dorval, les contribuables ont décidé, par une grande majorité, de porter à trois années le terme du conseil municipal.

A Beloeil

M. Arthur Dupré, ancien député de Verchères à l'Assemblée législative, a été élu maire de la ville de Beloeil, hier, pour un 7e terme. Il a obtenu une majorité de 369 voix sur son adversaire, M. Jean-Marie Perreault. Les six conseillers ont été élus par acclamation.

Décès du R.P. Gilles Comtois

[illegible]

[illegible] commanditaire de [illegible]nine, Olof Aschberg, revient en vedette

[illegible] (Reuter) — Le [illegible] [illegible] Aschberg, [illegible] [illegible] centre-plan [illegible] plan économique [illegible] l'ensemble de l'Europe centrale [illegible] que Moscou lançait la semaine dernière. Avant été jadis [illegible] l'étranger autorisé à poursuivre des transactions bancaires [illegible] l'U.R.S.S. et à en exporter des marchandises, Aschberg aurait devenu l'un des hommes les plus riches de toute l'Europe.

Il dit pourq[illegible] la biograp[illegible]

[illegible]

2 Fév [illegible]

Le Devoir

aurait probablement refusé, n'eussent été les instances de son mari, lui-même avoué à Marseille, et de ses amis. C'est ainsi qu'elle fut ministre (la première de son sexe) jusqu'en août 1948. Son portefeuille comprenait la santé publique, l'immigration, l'hospitalisation, l'hygiène sociale, etc.

Tournée de conférences

Mme Poinsot-Chapuis trouve que l'on connaît mal son pays à l'étranger — puisque nos journaux font surtout écho aux grèves et aux changements de ministères. Elle nous assure que l'on a réalisé là-bas des réformes sociales de grande envergure et c'est pour nous donner des renseignements sur ce sujet qu'elle a entrepris, pour une part, ce voyage au Canada.

qu'éprouvent les Français à émigrer au Canada — difficultés qui proviennent maintenant, en majeure partie du gouvernement français lui-même. Mme Poinsot-Chapuis explique que la reconstruction de la France exige en effet, le concours de tous les Français et que, dans les circonstances, il est normal que le gouvernement ne cherche pas à favoriser l'émigration de ses nationaux, que ce soit vers le Canada ou ailleurs.

Mme Poinsot-Chapuis se dit fort heureuse d'être au Canada, en compagnie de son fils le plus âgé. Elle trouve que la neige, particulièrement, donne à notre hiver cet aspect légendaire dont les Européens l'ont entouré. Heureusement qu'elle n'était pas ici il y a quinze jours!

François ZALLONI.

Le sénateur Comeau raconte l'histoire de ses ancêtres

Le premier Comeau est arrivé en Nouvelle-Ecosse en 1604 — La Chambre haute a commencé le débat sur le discours du trône

Ottawa, 3 (C.P.) — Le Sénat a commencé hier son débat sur le discours du trône. En proposant l'adresse en réponse au discours du trône, le sénateur Thomas Farquhar, libéral d'Ontario, n'a eu que des éloges pour l'accord commercial de Genève, pour les allocations familiales, la charte des vétérans et d'autres lois.

Il a prédit que la tendance vers un marché mondial libre, qui résulte du pacte de Genève, serait tout à l'avantage des fermiers canadiens et des hommes d'affaires. Louant le gouvernement pour sa décision d'améliorer la loi des allocations familiales, le sénateur a décrit cette loi comme "la plus grande pièce de législation sociale de notre temps".

Le sénateur Comeau

Le secondeur, le sénateur Joseph-William Comeau, libéral de Nouvelle-Ecosse, la voix de l'Acadie à la législature de cette province, pendant 42 ans, a demandé une action immédiate pour améliorer le service des brise-glace dans la baie de Fundy et a eu des éloges pour la législation qui prévoit le classement du poisson. Il a surtout attiré l'attention des honorables membres de la Chambre haute, lorsqu'il a commencé à raconter l'histoire de ses ancêtres. Le premier Comeau est arrivé en Nouvelle-Ecosse en 1604, a-t-il dit, pour prendre part à la fondation de Port-Royal, le premier établissement des blancs au Canada.

Son arrière grand-père maternel, un nommé François-Lambert Portneuf, se dirigeait vers le Brésil en 1812, lorsqu'un navire britannique a intercepté un navire marchand français, au large de Terre-Neuve. Dix-sept hommes ont perdu la vie dans la bataille qui a suivi, et Portneuf a été amené prisonnier à Halifax, pendant trois ans. Il s'est évadé, a été capturé à Shelbourne, s'est de nouveau évadé d'un navire britannique en suivant les officiers britanniques, et s'est rendu sur la terre ferme pour se joindre aux Acadiens. Dans le temps, il s'était lié aussi avec Joseph Howe dans les luttes célèbres pour obtenir le gouvernement responsable en Nouvelle-Ecosse.

Une question de procédure

Un débat sur une question de procédure a suivi lorsque le sénateur Wishart Robertson, leader du gouvernement, a demandé l'approbation d'une motion demandant à la Chambre la ratification des comités de la session, le jour même que la liste a été soumise aux sénateurs.

Les sénateurs Arthur Roebuck, libéral d'Ontario, et Ian Mackenzie, libéral de Colombie, ont protesté contre cette hâte. Le sénateur Mackenzie a même engagé un débat, et l'Orateur intérimaire, le sénateur A. B. Copp, libéral du Nouveau-Brunswick, a dû intervenir.

Si Pétrone vivait, il irait

CHEZ JOLY TAILLEURS

251 est, rue Ste-Catherine

HA. 1171

[illegible] sociale.

La Commission sacerdotale d'études sociales a elle aussi condamné le projet du gouvernement parce que "ne respectant pas les points fondamentaux de la pensée sociale chrétienne et ne rencontrant pas toutes les exigences actuelles de la justice sociale."

Le télégramme à M. Duplessis

Voici le texte du télégramme envoyé à l'hon. Maurice Duplessis:

Hon. Maurice Duplessis,
Premier ministre de la province,
Hôtel du Gouvernement, Québec.

"La Conférence conjointe du travail syndiqué de la province de Québec, constituée des représentants autorisés de la Fédération provinciale du travail (F.P.T.), du Congrès canadien du travail (C.I.O.) et de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.), désire soumettre aux autorités provinciales les points suivants en marge du bill No 5, visant à instituer un code provincial du travail:

1.—La conférence conjointe est d'opinion que le bill No 5 est inacceptable pour le travail syndiqué [illegible] du travail [illegible] la latitude nécessaire [illegible] sans être [illegible] aucun [illegible] mandataires [illegible] au ministre du Travail et au gouvernement pour acceptation [illegible] est disposée à soumettre le point de vue du travail syndiqué au Conseil supérieur du travail, comme elle l'a déjà soumis au gouvernement dans plusieurs [illegible] malheureusement ont été ignorés.

2.—Notre conférence conjointe soumet que pour cette année le gouvernement devrait référer la Commission des relations ouvrières sur une base représentative. Cette commission pourrait être instituée sous la forme acceptée unanimement par le Conseil supérieur du travail.

La conférence conjointe du travail syndiqué espère que le gouvernement accordera sa meilleure attention aux suggestions qui précèdent."

Les signataires sont MM. Marcel-F. Francq, Ph. Cutler de la Fédération provinciale du Travail; Philippe Vaillancourt et William Smith, du Congrès ca[illegible]

[illegible] de travail par la [illegible] conventions [illegible] des [illegible] normales [illegible]

[illegible] Réduction à de [illegible] entreprises [illegible] leurs dimensions et [illegible] d'opération.

[illegible] Dans l'établissement de commissions [illegible] respect de l'équilibre des pouvoirs [illegible] entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

[illegible] Collaboration harmonieuse entre patrons et ouvriers [illegible] et autres institutions respectives.

La Commission estime que le [illegible] provincial du travail est [illegible] de plus en plus [illegible] et nécessaire pour coordonner et améliorer la législation existante des relations du travail, mais [illegible] remettre en cause les [illegible] des auteurs du bill No [illegible] en édictant le code du travail de la province de Québec [illegible] a étudié sérieusement, elle [illegible] de constater que ce projet de loi, tel que présenté à [illegible]

---

réclame la justice et la paix

Il s'abstient de toute critique directe du gouvernement communiste de Varsovie

---

Adoption du bill No 1?

Lettre d'Ottawa

L'AMIANTOSE

L'industrie de l'amiante est prospère

Un article de R. M. Steele, président du bureau de directeurs, à l'"Asbestos Corp. Limited" — La position quasi inexpugnable du Québec dans la production mondiale de l'amiante — Incapables de satisfaire à la demande — Brillantes perspectives

Dans un article qu'il publiait à la Gazette (supplément financier, 6 janvier 1949), le président du bureau d'administration de l'Asbestos Corp. Ltd, M. R. W. Steele, se trouve à appuyer quelques-unes des vues de M. Burton LeDoux.

C'est ce que montreront quelques citations tirées de l'article de M. Steele, mises en regard de quelques phrases de M. LeDoux.

Quasi monopole

1.—M. LeDoux signalait "la position extrêmement forte qu'occupe la province de Québec dans ce domaine" de l'amiante.

M. Steele écrit:

Le district canadien où l'on produit de l'amiante se situe exclusivement le long de la veine de roches serpentines qui s'étend, dans les Cantons de l'Est de la province de Québec, d'Asbestos à l'ouest à East-Broughton à l'est en passant par Thetford Mines.

C'est dans ces localités qu'on extrait et qu'on broie environ 70% de la production mondiale de fibre d'amiante. Les autres principaux pays producteurs sont l'U.R.S.S. et l'Afrique-Sud; on sait peu de chose sur la production russe, puisque aucune statistique n'a été publiée depuis le début de la guerre; la production sud-africaine n'a pas augmenté substantiellement depuis 1945. La Russie ne met pas de quantités importantes de fibre d'amiante en vente sur le marché mondial pour l'instant, et la production sud-africaine est vendue surtout dans la zone du sterling.

En conséquence, il incombe principalement aux producteurs canadiens de répondre au plus fort de la demande mondiale.

En conséquence: l'industrie américaine ressent un besoin rigoureux d'amiante québécois. Et par conséquent, "il n'y a jamais eu la moindre [illegible]bilité, que la Quebec Asbestos Co[illegible] ou une autre compagnie [illegible] de la même région, ferme sa m[illegible] son usine [illegible] plus d'une très [illegible] (Doux)

Le gouvernement [illegible] particulièrement [illegible] que ces compagnies [illegible]

2.—"En fait, le [illegible] l'amiante est devenue indispensable [illegible] l'industrie moderne. La demande [illegible] grandir depuis [illegible] signifie que la production [illegible] connaîtra un développement encore [illegible] considérable." (B. LeDoux).

M. Steele écrit

Bien que tous les efforts aient été accomplis pour [illegible] les stocks utilisables de fibre [illegible] qu'on prévoie un nouveau [illegible] lorsque les statistiques finales [illegible] production pour l'année [illegible] une disette aiguë d'amiante [illegible] à l'état brut, de toutes qualités, [illegible] d'exister.

...La différence entre les approvisionnements et la demande de fibre d'amiante a plutôt [illegible] durant 1948.

...Malgré les efforts des producteurs pour rendre disponible une plus grande quantité de fibre, il continuera à y avoir une disette de fibre d'amiante de haute qualité [illegible], pour au moins une autre année.

L'époque est donc [illegible] pour exiger des réformes [illegible] Il faudrait que l'opinion force le gouvernement à agir rapidement.

Nombreux usages

3.—"L'industrie... [illegible] constamment de nouveaux usages pour l'amiante... En fait... il faudrait tout un volume pour énumérer les innombrables [illegible]

[illegible]

[illegible] de production [illegible] nablement [illegible] tinuent de [illegible] curité économique [illegible] veaux usages de [illegible] souvent découverts, et la [illegible] productive de leurs clients [illegible] mente.

Profits : année record

[illegible] M. LeDoux note que les [illegible] compagnie [illegible] ont été [illegible] considérables [illegible] guerre.

M. Steele [illegible] Mais néanmoins il reconnaît que l'an écoulé a été une année record.

En terminant, il est juste de dire qu'à la plupart des points de vue, 1948 a été une bonne année pour notre industrie. Et malgré le [illegible] coût de revient qui s'élève, les producteurs regardent vers 1949 avec l'espoir que cette année sera une autre année record.

Une partie de ces profits devraient aller à la protection de la santé ouvrière.

Aucune industrie n'a le droit d'édifier sa prospérité sur la misère physique de ses employés. L'hygiène industrielle devra désormais signifier quelque chose dans la province de Québec.

[illegible] M. King n'a pas trouvé [illegible] de désigner plus d'un sous-ministre de langue française [illegible] notre représentation était tombée à zéro.

M. Saint-Laurent a nommé [illegible] sous-ministres de langue française en trois mois [illegible] candidats compétents et dans la force de l'âge qui puissent nous représenter avec honneur dans le haut fonctionnarisme. Comme il s'agit de l'exercice d'une prérogative personnelle, il faut savoir personnellement gré à M. Saint-Laurent de ce qui a été fait.

Pierre VIGEANT

BIJOUTIER

CADEAUX
BIJOUX
MONTRES
DIAMANTS

J. Omer ROY
JOAILLIER

1858 est, MONT-ROYAL

AMherst 2618

2 [illegible] 4/9

Le Devoir

Pianos LESAGE
SAINTE - THERESE P.Q.

LE DEVOIR
MONTREAL, SAMEDI 5 FEVRIER 1949

Tirage certifié par
l'Audit Bureau of Circulations

L'INONDATION IMPREVUE A LONGUEUIL

Une des victimes de l'inondation imprévisible survenue à Longueuil cette semaine fait ici une inspection des lieux en chaloupe à rames. On sait qu'une embâcle de glaces, sur le fleuve Saint-Laurent, à deux milles en aval de cette petite ville, a causé un débordement des eaux sur la rive sud [illegible] familles de Longueuil à quitter temporairement leurs logis. (Photo C.P.)

L'AMIANTOSE

Un nouvel East-Broughton: Black Lake

Le maire de Black Lake écrit au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé. — [illegible] années de réclamation, et peu de succès à date — La population à bout de patience

Le [illegible] Black Lake, [illegible] de Thetford-[illegible], écrit au sous-ministre de la Santé, Dr Jean Grégoire, une lettre où il prend la défense de ses administrés.

Le maire Boldue affirme que la situation à Black Lake est moins intéressante encore que celle qui existe à East Broughton.

Il met en cause deux compagnies: l'Asbestos Corporation Limited et la compagnie Johnson.

Il affirme que la population est à bout de patience et [illegible] avec angoisse.

Le maire Boldue [illegible] intervention [illegible] l'intervention immédiate [illegible] de la Santé.

Voici le texte [illegible]

[illegible] janvier 1949.

Dr Jean Grégoire,
Sous-ministre de la Santé,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Cher monsieur,

Ayant pris connaissance de l'article paru dans le Devoir [illegible] de l'amiantose, décrivant la situation qui existe à East Broughton, il est de mon devoir, à titre de premier magistrat de la ville de Black Lake, de vous signaler ce qui se passe ici.

"La situation est pire"

Notre situation est à peu près la même que celle qui existe à East-Broughton et j'oserai même qu'elle est encore pire.

Depuis plusieurs années que nous demandons une amélioration, l'on nous a toujours laissé entendre qu'il était impossible à cause de la guerre de se procurer la machinerie nécessaire à la récupération de la poussière. Finalement la compagnie Asbestos Corporation Limited a décidé de construire un nouveau moulin et d'y installer l'outillage nécessaire afin de faire disparaître cette poussière [illegible] point de vue.

[illegible]

Seulement les travaux ne semblent pas avancer très rapidement. Il y a plus d'un an qu'ils sont en marche et du train où vont les choses, on ne sera pas encore cette année que nous pourrons bénéficier de cette amélioration demandée depuis si longtemps.

Il y a [illegible] compagnie Johnson qui exploite [illegible] dans les limites de [illegible] municipalité et qui n'a encore rien [illegible] pas [illegible] ministère de la Santé [illegible]

La population [illegible] cette saison [illegible] ble [illegible] fenêtres [illegible]

[illegible] demandée

Je suis [illegible] l'intervention de votre département [illegible] d'un grand se[illegible] bien [illegible] en sérieuse [illegible] son intérêt [illegible] forcer toute [illegible] des conditions [illegible]

Vous remer[illegible] re attention [illegible] cause,

[illegible] dévoué,
Rosario Boldue,
Maire.

TUNNEL SOUS LA NEIGE AU MANITOBA

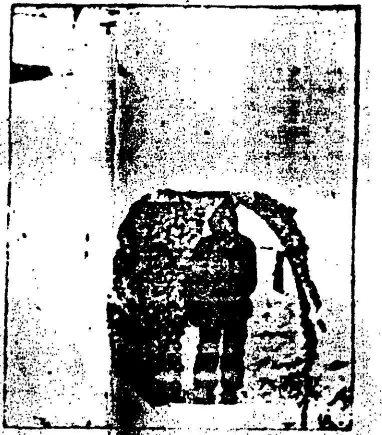

[illegible] garçon s'amuse [illegible] ou creuser [illegible] la neige [illegible] à l'arrière ce [illegible] (Photo C.P.)

Une lutte ardente dans le comté de Nicolet-Yamaska

Les conservateurs sont optimistes — MM. Drew et Sabourin toujours absents : "on est pas bâdré" — Les arguments, hauts et bas, des libéraux — L'énigme forcée par les dissidents

Nicolet, le 4 (Spécial au Devoir). — Dans Nicolet-Yamaska, la lutte est ardente. C'est l'agitation des derniers jours.

L'élection aura lieu lundi. On ne discerne pas de changement de courant. S'il faut juger du résultat par l'état d'esprit des organisateurs, les conservateurs seront victorieux, car leur optimisme est évidemment plus grand que celui de leurs concurrents libéraux.

Libéraux

Des deux côtés il se dépense beaucoup d'argent. Les libéraux sont nombreux. Deux ministres, MM. Bertrand et [illegible] la lutte, assistés par une quinzaine de députés. Deux députés, MM. Hugues Lapointe et Gérard Cournoyer, dirigent la lutte, le premier dans Nicolet, le second dans Yamaska.

[illegible] on parle du *grand boss*, c'est toujours pour désigner M. Maurice Duplessis. M. Yvan Sabourin est "retenu" en dehors du comté par des besognes plus pressantes, — peut-être la défense de certaines compagnies d'amiante, dont il est l'avocat. Tout leader provincial du parti conservateur qu'il est, il plane au-dessus de la lutte, très loin et très haut. "*On est pas bâdré*", commente devant nous un organisateur bleu.

M. George Drew est pourtant chef conservateur, sauf dans Nicolet-Yamaska apparemment [illegible] règne de l'Union nationale.

La vedette de la lutte, c'est M. [illegible] Héon, qui réclame la [illegible] d'un bloc solide québécois et défend l'autonomie provinciale.

Les communistes aimeraient voir adopter le Code du travail, dit la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer

La moralité

L'American News devant les tribunaux

Pour avoir distribué un magazine jugé obscène et immoral

L'American News Company accusé d'avoir distribué un magazine intitulé "See", jugé obscène et immoral, a subi son enquête préliminaire hier, devant le juge Gerald Almond, et le principal témoin appelé à déposer par la Couronne a été Mgr Albert Valois, P.A., vicaire général du diocèse de Montréal et directeur diocésain de l'action catholique.

Me Dollard Dansereau, C.R., avocat de la poursuite, a tout d'abord fait entendre le détective Albert Brouillet, de la sûreté provinciale, qui a déclaré avoir acheté un numéro du magazine [illegible] dans un [illegible]

Les communistes y trouveraient matière à mécontentement pour les ouvriers — Pourquoi la Fraternité est opposée au bill — Il faut donner des lois sociales

"Il est ridicule de penser à éliminer les communistes tout simplement par la mise en effet du bill no 5. Au contraire, l'application de ce bill lui serait très avantageuse", affirme la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer dans une déclaration qu'elle nous faisait tenir ce matin.

Elle ajoute que "rares sont les locaux d'unions ouvrières qui sont directement dominés par les communistes, ce qui fait qu'au point de vue publicitaire et propagandiste ils bénéficieraient même d'une telle loi, quitte à perdre la certification du peu de locaux qu'ils dominent pour ensuite pouvoir à leur aise crier à la persécution [illegible] seraient que trop heureux de se dire persécutés.

"Si l'on analyse la philosophie communiste ou si on [illegible] moindrement [illegible] pas son mal en coupant l'autre d'égale longueur.

Inacceptable

"Il faut admettre que le bill No 5 est inacceptable dans son entier pour la raison qu'il est rempli d'articles élastiques qui font dire ce que l'on veut faire dire. Ce bill viole toute la liberté syndicale et supprime la sécurité syndicale. Ce bill rend à peu près impossible tout droit de grève. Ce bill fait de la Commission des relations du travail une réelle créature du gouvernement. Ce bill peut faire accuser de communisme et en tout temps n'importe qui, même les ennemis des communistes.

Ce bill, en résumé, a [illegible] restriction à [illegible] principes qu'il [illegible] tous les droits déjà reconnus de la [illegible] ouvrière. En un mot, ce [illegible] dire tout simplement l'éta[illegible] complète du mouvement [illegible]

"Il est donc clair [illegible]

Ligue antituberculeuse

La campagne de souscriptions va bon train

Les premiers résultats satisfaisants — $32,730 déjà souscrits

[illegible]

Le Québec, [illegible] Etat d'Amérique pour la prévention de l'incendie

Aide gouvernementale aux municipalités qui cherchent à améliorer leurs moyens de lutte contre le feu — Bons résultats de ces efforts collectifs

Québec, 5 (D.N.C.) — [illegible] dans toute l'Amérique du Nord, durant la semaine qui comprend le 9 octobre, [illegible] semaine de la prévention des incendies. La date en rappelle le fameux incendie de Chicago, en 1871, [illegible] il y eut des millions de pertes de vie [illegible] millions de dollars de dommages.

La National Fire Protection Association a formé un comité international qui est chargé de [illegible] dans chaque [illegible] de l'Amérique du nord la [illegible] des mesures prises pour sauvegarder la vie humaine et [illegible]

Par ses [illegible] et ses [illegible] le ministère des travaux publics, sous la direction de l'hon. Roméo Lorrain, appuie son [illegible]

[illegible] Le trophée décerné par le [illegible] améliorée au cours de la première grande guerre. Mais la dépression mondiale de 1930 a créé une sérieuse situation dans l'île. Une Commission royale, nommée à la requête de Terre-Neuve, au début de 1930, a recommandé la suspension du gouvernement responsable et la nomination d'une Commission gouvernementale.

La situation financière

Au cours de la deuxième guerre mondiale, à cause surtout des grandes dépenses qui ont été faites dans l'île par les forces alliées, cette Commission gouvernementale a accusé un surplus de $30,000,000. En 1945, une convention nationale, composée de 45 représentants, a été élue pour recommander la forme future du gouvernement de l'île. La convention a envoyé des représentants à Londres, aux Etats-Unis et au Canada pour discuter du sort futur de l'île.

En 1947, après des pourparlers avec des représentants de l'île, le gouvernement canadien avait annoncé des termes d'accord qui ont semblé préparer la voie à l'union juste et équitable.

M. Saint-Laurent a ensuite passé en revue les différents pourparlers qui ont conduit aux négociations du 11 décembre dernier. Il a fait remarquer cependant que lors du second referendum à Terre-Neuve, l'union à la Confédération a reçu un vote majoritaire. Le projet d'union a reçu 52.34 pour cent du vote.

Union le 31 mars

M. Saint-Laurent a dit aussi que la date ultime pour l'union avait été fixée au 31 mars. Le projet doit cependant être approuvé par le Parlement canadien et le gouvernement de l'île. Il devra aussi recevoir la ratification du Parlement britannique. Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, l'accord ne pourra entrer en vigueur.

M. Saint-Laurent a ajouté que la Chambre doit être désireuse d'étudier avec attention cette législation. Le débat se poursuivra peut-être pendant quelque temps.

Le premier ministre a souligné qu'il était nécessaire que les procédures concernant l'annexion de Terre-Neuve, soient faites selon l'Acte d'Amérique britannique du Nord.

Un changement de conséquence, cependant, est celui qui concerne l'éducation. Le Canada n'a voulu demander aucun contrôle sur le système éducationnel de Terre-Neuve.

Le provincial de St-Sulpice

On a annoncé ce matin la nomination de M. Maximilien Lacombe, P.S.S., curé de Saint-Jacques, comme supérieur provincial de Saint-Sulpice. M. Lacombe succède à Mgr Henri Jeannotte, décédé au début de janvier.

Le nouveau supérieur est né le 17 janvier 1883, à Ste-Scholastique. Il fit ses études classiques à Saint-Laurent et sa théologie au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre le 8 juin 1909, il fut cinq ans curé à [illegible], puis [illegible] vicaire à Saint-[illegible] [illegible] de la [illegible].

sur deux points de cet accord. Il a ajouté cependant qu'il ferait une critique plus détaillée du projet de loi lorsqu'il aura été soumis à la Chambre.

Il a suggéré, premièrement, que le Parlement devrait faire disparaître de l'entente la clause qui autorise l'île à utiliser la margarine, comme par le passé, sans s'occuper de la loi de l'industrie laitière. M. Drew soutient qu'un principe important est en jeu, dans cette clause. S'il est accepté, il pourra créer un précédent dangereux, surtout dans d'autres secteurs du commerce et de l'industrie.

Un autre principe dangereux, soulevé par M. Drew, est celui qui a trait à la question financière de l'accord. En vertu de l'entente, Terre-Neuve ne pourra faire modifier cet accord, lorsque des pourparlers seront entamés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. M. Drew a soutenu que des premiers ministres comme MM. Garson, du Manitoba, aujourd'hui ministre de la Justice, et McNair, du Nouveau-Brunswick, se sentiraient traités injustement par cette clause de l'accord.

M. Drew a ajouté que l'union de Terre-Neuve au Canada complètera le grand rêve de ceux qui se sont réunis à Charlottetown, le 1er septembre 1864, dans l'espoir de réunir toute l'Amérique britannique du nord en une seule nation unie.

M. Coldwell

M. Coldwell, leader de la C.C.F., a dit pour sa part que son parti se joint aux autres pour souhaiter la bienvenue à Terre-Neuve dans la Confédération canadienne.

La richesse naturelle de l'île et les qualités marquées des habitants de l'île sont une double raison pour lui souhaiter la bienvenue.

M. Solon Low

Le leader du Crédit social, M. Solon Low, a déclaré qu'il appuyait le principe du bill du gouvernement. Le Canada et Terre-Neuve y gagneront tous deux par l'Union.

Les autres orateurs qui ont participé au débat sont le ministre de la défense, M. Claxton, MM. A.-M. Nicholson, C.C.F., de Mackenzie, G.-H. Castleden, C.C.F. de Yorkton, et Clarie Gillis, C.C.F. de Cap-Breton Sud.

Lorsque le débat reprendra, le bill subira sa seconde lecture. La première lecture en a été donnée hier lorsque M. Gillis a terminé son discours.

Un autre bill, qui amendera différentes lois fédérales, a reçu aussi sa première lecture. Ce bill rendra ces lois applicables à Terre-Neuve, après l'union.

Après avoir disposé de ces questions, la Chambre s'est mise à l'étude d'une résolution qui demande l'extension du contrôle sur les loyers et les prix, aussi bien que sur l'acier et les matériaux de construction.

Contrôles prolongés

Le ministre des finances, M. Abbott, a dit que les contrôles seraient continués sur la farine, le pain, le beurre, quelques fruits et légumes, le sucre et la mélasse. Le ministre du commerce, M. Howe, a dit qu'en plus du contrôle sur l'acier et le bois de construction, les priorités pour la construction de maisons à bon marché seront continuées pour une certaine période encore.

Toronto, 8. — M. J.-F. Pringle, vice-président de la région centrale du Canadien National, est décédé aujourd'hui après une courte maladie.

Né à Cornwall, Ont., il y a 63 ans, M. Pringle était un diplômé de l'Université Queens. Il a servi quatre ans dans l'armée canadienne durant la première grande guerre et s'est retiré du service actif avec le grade de major. Il a débuté dans les chemins de fer avec le Canadien National à Montréal avec le titre d'ingénieur adjoint. Au cours de sa longue carrière il a rempli les fonctions du surintendant général du transport à Toronto, du surintendant général du district de l'Ontario-Sud, de chef du transport du réseau à Montréal, vice-président et gérant général de la région de l'Atlantique à Moncton et vice-président et gérant général de la région centrale à Toronto. Il a été nommé vice-président de la région centrale en 1948.

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

Très sobre

M. George Drew s'est montré très sobre dans la déclaration qu'il a remise aux journalistes. Il a sans doute voulu éviter le ridicule en évitant d'emboucher la trompette à la suite d'une victoire remportée en son absence et en l'absence de son lieutenant québécois, M. Ivan Sabourin, qui n'a pas observé la même retenue.

Voici le texte de la déclaration de M. Drew qui nous fut remise comme aux autres correspondants parlementaires:

"Mr. Renaud Chapdelaine's victory is a splendid tribute to a fine young Canadian by the people of his own constituency. The voters of Nicolet-Yamaska have demonstrated in no uncertain manner their firm belief in national unity based upon respect of our Canadian Constitution. The result of today's voting offers the most convincing proof that the Progressive-Conservative party is on the march in every part of Canada."

Nos lecteurs auront sans doute compris sans que nous nous donnions la peine de traduire que M. Drew a parlé d'un hommage rendu par la circonscription à M. Renaud Chapdelaine, de la conviction exprimée par les électeurs de Nicolet-Yamaska que l'unité nationale doit être fondée sur le respect de la constitution et que le parti progressiste-conservateur gagne du terrain dans toutes les régions du Canada.

Les conservateurs auront de nouveau l'occasion de célébrer leur victoire de Nicolet-Yamaska lorsque M. Renaud Chapdelaine fera son entrée à la Chambre. Son premier parrain sera sans doute M. George Drew, le chef du parti dont il portait l'étiquette. Son second parrain pourrait être M. Georges Héon, député d'Argenteuil, qui a fait toute la campagne à ses côtés et qu'il a salué comme un grand artisan de la victoire. Il faudra évidemment que M. Héon se rallie au parti et qu'il consente désormais à siéger aux caucus conservateurs.

Pierre VIGEANT

niveau de vie, sans toute à cause de la mécanisation de l'agriculture, qui y est peut-être plus poussée, même, qu'au Canada.

[illegible], M. Gordon était accompagné de Charles Delafield, assistant-directeur général du service international de Radio-Canada.

Un sabotage organisé existe en zone soviétique d'Allemagne

Munich, 8 (A.P.) — Un jeune travailleur de 29 ans, enfui des mines d'uranium de la zone russe d'occupation en Allemagne, Emil Walter, affirme que ses camarades ont organisé sur ce territoire un mouvement de sabotage de l'industrie qui englobe maintenant 150,000 membres. Il soutient que des sections de ce mouvement ont pu se créer dans toutes les mines de la zone soviétique et poursuivre leurs activités dans chacune, en dépit de la surveillance russe. Les saboteurs s'occupent surtout à dérober des pièces essentielles et difficiles à remplacer de diverses machines-outils. Walter explique en même temps à quelles tortures les Soviets l'ont soumis après l'avoir découvert en train de saboter une fabrique de chars d'assaut. Après l'avoir questionné sous une lueur aveuglante, on le plaça dans une cellule trop petite pour s'y allonger et trop basse pour s'y tenir debout. Puis on lui présenta une table chargée de mets auxquels il n'aurait droit de toucher que s'il consentait enfin à révéler les noms de ses compagnons de sabotage. Walter refusant toujours de parler, on le plaça tour à tour dans une cellule aux murs brûlants et une autre aux murs glacés, ce qui fut malgré tout encore sans effet.

L'AMIANTOSE

Misère imméritée à East-Broughton

Conspiration du silence?—Inertie de l'opposition parlementaire—Mais l'opinion publique est en alerte — Négligence, tolérance ou incompétence?—On flétrira ces négligences coupables

Dans sa livraison du 5 février, le Front ouvrier, qui a déjà abordé la question, revient sur les dénonciations de M. Burton LeDoux et s'indigne du silence qui les a accueillies dans les milieux officiels.

Il écrit en page éditoriale:

Après la silicose, l'amiantose... et après?

De sérieuses accusations ont été portées contre le ministère de la Santé et la *Quebec Asbestos*. Jusqu'ici, elles n'ont pas été démenties. On semble faire la conspiration du silence autour de cette affaire, dans les milieux officiels. Le chef de l'opposition, M. Marler, qui se devait de mettre le gouvernement en face de ses responsabilités et des accusations de négligence et de tolérance pesant sur lui, a cru prudent de ne pas soulever cette "poussière d'amiantose". L'hon. Albiny Paquette, qui a charge du ministère de la Santé, n'a pas relevé le gant; il n'a pas nié le bien-fondé des accusations; il n'a pas dit que son département ferait enquête; il n'a pas promis son aide aux victimes de l'amiantose et à leurs familles.

Heureusement que tout n'est pas dit! L'opinion publique est en alerte. Par la voix des journaux, par le truchement d'organisations responsables, elle va aller jusqu'au fond de l'histoire. Elle veut savoir s'il y a eu négligence, tolérance ou incompétence.

Dans la même page, M. Fernand Bourret revient sur la question en Premier-Montréal.

M. Bourret cite quelques passages de l'article de M. LeDoux. Il conclut:

Les responsables, M. LeDoux les nomme expressément:

La *Quebec Asbestos Corporation* qui est au courant de la situation depuis au moins quatre ans et qui n'a pas même corrigé les abus les plus criants.

Le ministère de la Santé provincial est aussi en cause, au courant de la situation depuis 1947, les médecins du ministère de la Santé "ont failli à leur tâche qui était de renseigner ces gens mal informés sur les dangers mortels de la poussière d'amiante". Et M. LeDoux d'ajouter: "ou bien des médecins ont réellement trahi leur devoir, ou bien des influences politico-financières les ont empêchés de l'accomplir".

A l'heure actuelle, l'accusation pèse encore sur la Quebec Asbestos et le ministère de la Santé provincial sans que ceux-ci aient tenté de se disculper.

Ce silence est inacceptable. Ou bien ces accusations sont fausses et les parties en cause se doivent à elles-mêmes et au public de rétablir les faits; ou bien elles sont fondées et elles doivent nous dire ce qu'elles font, ce qu'elles entendent faire pour que cesse cette misère imméritée. Sinon l'opinion publique, bien avertie, flétrira ces négligences coupables, avant de marquer son [illegible] et sa [illegible].

[illegible] les plaintes de l'Association athlétique, du Bureau de placement et du comité des relations extérieures, pour le peu de publicité faite à leurs affaires. B) Une lettre d'approbation de plusieurs présidents de facultés; C) Une lettre du chef des services d'impression, se plaignant du retard de la copie.

A quoi Pierre Lefebvre répond: A) Les trois plaintes ont pour objet de légères erreurs ou des malentendus involontaires; B) La lettre d'approbation est venue après coup; C) On fait 12 ans que la copie arrive en retard. L'argumentation tend à prouver qu'il n'y avait pas urgence de destituer l'équipe, et que par conséquent le geste de l'exécutif est illégal.

Lefebvre produit trois témoins: Maurice Blain, membre de l'équipe, Charles Lussier, un ancien président de l'AGEUM et directeur du *Quartier Latin*, et Jean-Luc [illegible], aussi ancien président de l'AGEUM. Les deux derniers conseillent de maintenir l'équipe.

Atmosphère: vociférations, trépignements, cheveux en broussailles, idées floues. Un tas d'incidents de frontière. Le tout pendant quatre heures.

A huis clos, on a fait du vote du conseil de direction une affaire de confiance ou de non-confiance à l'égard de l'exécutif. On a voté confiance. Mais on a su plus tard comment, malgré cela, l'équipe de Lefebvre est toujours en fonctions.

Assistaient à la réunion d'hier l'exécutif de l'AGEUM, le conseil de direction, composé des délégués de facultés et des directeurs de constitutives, et quelque 200 étudiants.

Lettre de Québec

(suite de la première page)

voulaient pas. La machine libérale, qui a marché à fond de train, a rallié autour de lui un certain nombre de gens; elle lui a valu quelques milliers de votes, mais pas assez pour lui assurer la victoire.

Il est révolu le temps où l'état-major libéral pouvait imposer "ses" candidats dans la province de Québec. Il devra, comme les autres, consulter et respecter le sentiment des [illegible] dans le choix des candidats. [illegible] il y aura des [illegible] de Nicolet-Yamaska.

Deuxième cause de la défaite: Les libéraux [illegible] divisés. M. [illegible], le libéral-indépendant, a recueilli 432 votes. C'était la marge entre la défaite et la victoire pour M. Trahan. La majorité du conservateur n'a été, en effet, que de 296 voix.

Si les quelques organisateurs de M. Manseau avaient travaillé avec le groupe libéral officiel; si tous les efforts libéraux avaient été conjugués au lieu d'être divisés, c'est Me Paul Trahan qui irait siéger à Ottawa.

Les libéraux ne sont pas assez forts pour battre en même temps les conservateurs et une section de leur propre parti. Ils ont eu tort. Ils devront apprendre avant les prochaines élections que toute maison divisée contre elle-même est destinée à périr, tôt ou tard.

Enfin les libéraux paient pour les gestes posés par Ottawa depuis une dizaine d'années. C'est le fruit amer des volte-face, des jeux de passe-passe, des finasseries de l'ancien premier ministre King. M. [illegible] est à [illegible]

[illegible] dépendance complète de notre pays. Nous devenons majeurs — mais dans ce cas, il est impérieux que le Canada se développe dans tous les aspects de la vie sociale et économique — y compris le cinéma.

A ce moment, M. [illegible] cite quelques chiffres: en 1947 [illegible] millions de [illegible] les 225 millions de billets [illegible] cinéma dans les 1,512 salles de spectacles du pays.

La location de ces films a rapporté la somme de [illegible] de dollars — dont 18 ont été envoyés aux Etats-Unis et [illegible] divers pays, tels que la France, l'Angleterre, etc. Au Canada [illegible]

[illegible] plié tous les contrats [illegible] diens dans son dernier [illegible] est aussi responsable de la [illegible] faite.

Nicolet-Yamaska aura au moins un bon effet [illegible] ser les impôts. A Québec, les journaux ont écrit: [illegible] le parti conservateur qui a gagné, c'est le parti libéral qui a été battu.

Un fait demeure: l'Union Nationale se lance à corps perdu dans la bataille conservatrice. M. Duplessis redevient ce qu'il n'a jamais cessé d'être: un conservateur.

Pierre LAPORTE

pays, les premiers à bénéficier de la chose seront les hôteliers eux-mêmes, qui recevront les touristes.

C'est à quoi travaille la compagnie Renaissance Film, dont le studio est une merveille d'organisation et on rappelle M. [illegible] ses auditeurs doivent [illegible]

[illegible] avait été présidé par le président de l'Association, M. Albert Racine, il a été remercié par le secrétaire de l'Association des Brasseries, M. [illegible]. M. Gérard [illegible], administrateur des hôteliers, agissait comme maître de cérémonies et présenta les invités de la table d'honneur: MM. Paul Pratt, J.-B. [illegible], François [illegible], sans compter les personnages déjà mentionnés.

Parmi les convives on remarquait les directeurs suivants: MM. Bertrand Garon, de Victoriaville; J.-M. Charbonneau, de Montréal; J.-A. Moreau, également de Montréal; H. Duchesne de La Tuque; J.-A. Dorais, de St-Jean; N. Bousset, de Drummondville; J.-L. Dufresne, de Val-David; E. Labarre, de Longueuil; A. Bessette, de Drummondville; E. Labelle, de Sainte-Rose; W. Dupont de Saint-Hyacinthe; F. Brunet de l'Epiphanie; E. Lareault, de Lavaltrie, et H. H. Moreau, d'Old Orchard, Maine.

AU FIL DU TEMPS LES EAUX COULENT VERS LEUR DESTIN

Mais vous pouvez par les travaux de nos spécialistes remonter le cours des siècles et retracer tous vos ancêtres

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN

8 Feb 1949
Le Devoir

[illegible]ombreux problèmes se posent [illegible]x pomiculteurs québécois

Un incinérateur à Lachine

L'AMIANTOSE

M. G.-O. Poulin, député de Beauce, s'explique auprès d'un électeur sur East-Broughton

M. Rosaire Fortier lui demande s'il interviendra au cours de la session —— M. [illegible]oulin se défend d'être un ami des grosses compagnies, mais affirme qu'"il faut tout de même [illegible]tre prudent" —— M. Le Doux et son gouvernement (? ? ?) auraient dû régler la ques[illegible]n depuis quarante ans —— "Quand l'on sait ce qui s'est passé à Saint-Remi d'A[illegible]erst"

QUESTIONS DU "DEVOIR" A M. G.-O. POULIN

Un citoyen d'East-Broughton, M. Rosaire Fortier, écrit à son député provincial, M. Georges-Octave Poulin, pour lui demander d'intervenir à l'Assemblée législative en faveur de ses électeurs.

M. Poulin lui répond qu'il s'occupe de l'affaire depuis deux ans, qu'il fera tout son possible, mais qu'il faut être prudent.

Voici le texte des lettres échangées:

Lettre de M. Rosaire Fortier

18 janvier 1949.

M. G.-O. Poulin, M.P.,
Saint-Martin,
Beauce, P.Q.

Monsieur,

Vous avez dû lire le "Devoir" du 12 janvier et du 15 vous donnant à vous, et à toute la province, le fameux scandale qui se produit depuis nombre d'années, à East Broughton, comté de Beauce.

Je vous écris car je sais la misère et les souffrances qu'ont les gens qui y demeurent et qui sont obligés de vivre dans la poussière d'amiante, car j'en suis une victime.

Je tiens à savoir dans le plus bref délai possible quelle attitude, comme député du comté, vous allez prendre à la session qui s'ouvre cette semaine, car plusieurs de vos électeurs d'East Broughton sont aussi anxieux que moi. Ils ont bien hâte que leur sort s'améliore.

En homme consciencieux que vous êtes, j'espère que vous nous donnerez des résultats immédiats.

Encore une fois, une réponse sous peu.

Un électeur de la Beauce,
(Signé) Rosaire FORTIER.

Réponse de M. Poulin

Québec, le 25 janvier 1949.

Monsieur Rosaire Fortier,
East Broughton,
Beauce.

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 18 janvier faisant allusion aux articles de Monsieur Burton LeDoux, parus dans le journal "Le Devoir" au sujet de la poussière d'amiante à East Broughton.

En effet, j'ai pris connaissance de ces articles et je me suis demandé comment il se faisait que ce monsieur, ainsi que celui d'East Broughton, qui semblent vouloir blâmer le gouvernement actuel de ne pas avoir encore réglé ce problème, ne l'ont-ils pas réglé eux-mêmes du temps que leur gouvernement était au pouvoir, car il ne faut pas oublier que cette poussière existait, il y a quarante ans; ces gens-là n'ont rien fait pendant qu'ils étaient au pouvoir et aujourd'hui, ils exigent que le gouvernement actuel règle tous les problèmes à la fois.

Pour ma part, ça fait deux ans que je m'occupe de cette affaire, sans beaucoup de succès apparents, si vous voulez, mais je crois tout de même que l'idée fait son chemin. Vous admettrez avec moi que c'est une question délicate à régler, surtout quand l'on sait ce qui s'est passé à St-Remi d'Amherst. Ceux qui me connaissent réellement savent que je ne suis pas le protecteur des trusts ni des grosses compagnies mais il faut tout de même être prudent.

Soyez assuré que j'ai toujours fait tout mon possible pour régler les problèmes qui intéressent les électeurs de la Beauce et je me propose bien d'y mettre autant d'ardeur dans l'avenir; soyez assuré de plus, que je suis très anxieux de débarrasser les ouvriers et les villageois d'East Broughton de cette détestable poussière.

Votre bien dévoué,
(Signé) G.-O. POULIN, M.A.L.,
Député Beauce.

NOTE DE LA REDACTION. — Nous voulons croire que M. Poulin fait et continuera de faire son possible pour enrayer la poussière à East Broughton. Il reconnaît lui-même que c'est "*sans beaucoup de succès apparents*". Disons plutôt qu'à date c'est sans le moindre succès.

M. Poulin paraît cependant un peu perdu. Ne voilà-t-il pas qu'il blâme "ce monsieur" LeDoux et un autre personnage qu'il ne nomme pas, de n'avoir pas réglé le problème quand "leur" gouvernement était au pouvoir?

M. Poulin voudrait-il nous expliquer comment un Franco-Américain, qui habite New-York et n'a jamais été mêlé à la politique canadienne, aurait pu "régler" le problème depuis... quarante ans?

En fait, M. LeDoux paraît en train d'améliorer la situation aujourd'hui: simplement en révélant au public un état de choses odieux *que le gouvernement Duplessis connaît depuis 1944!*

La vraie accusation

Personne ne reproche au gouvernement de ne pas régler tous les problèmes, alors que dep[illegible] quarante ans etc. (Voir l'antienne él[illegible]rale de M. Duplessis.)

Mais tous les [illegible]pendants condamnent un ministère [illegible] esquiver une question *qui signifie* [illegible] *mort ou la maladie pour les centaines d'êtres humains*, quand il la conna[illegible] depuis bientôt cinq ans.

Mais tous les [illegible]pendants condamnent un ministère [illegible] n'avoir pas sévi à Saint Remi d'Am[illegible], à propos d'une usine où "sept [illegible]tiers" avaient été effectuées, toujo[illegible] suivies de "recommandations sévères [illegible] même d'une condamnation.

Mais tous les [illegible]pendants attendent avec impatience [illegible]claration promise il y a 207 jours [illegible] Antonio Barrette, ministre du Tra[illegible] qui devait éclairer tout le pro[illegible].

"Que[illegible] délicate"

M. Poulin écr[illegible] autre:

Vous admet[illegible] avec moi que c'est une question [illegible] à régler, surtout *quand l'on s*[illegible] *qui s'est passé à Saint-Remi* [illegible]*rst.* Ceux qui me connaissent [illegible] que je ne suis pas le protecteur [illegible] trusts ni des grosses compagnies, [illegible] *il faut tout de même être prudent.*

Qu'est-ce qui [illegible]barrasse M. Poulin? Pourquoi éprouv[illegible]-il le besoin d'écrire qu'il faut être [illegible]dent? Prudent vis-à-vis les trusts et [illegible] grosses compagnies? Et cela "à caus[illegible] ce qui s'est passé à Saint-Remi d'A[illegible]"?

Mais que s'est-[illegible]passé au juste à Saint-Remi d'Amhers[illegible] le public ne connaît pas et que [illegible] député provincial de Beauce paraît [illegible]?

A-t-il à ce su[illegible] révélations à faire? Les colonnes d[illegible] journal lui sont ouvertes car nou[illegible]vons que sur un pareil sujet la pr[illegible] de son parti ne publiera rien.

Nous voulon[illegible] la lumière. Si M. Poulin consent[illegible] plus que M. Barrette, le Dr [illegible] et M. Duplessis, nous publierons [illegible] joie tout renseignement sérieux [illegible] "ce qui s'est passé à Saint-Remi".

En attendan[illegible] électeurs de Beauce paraissent dé[illegible] que leur député intervienne car[illegible] en leur faveur, durant la présen[illegible] session. C'est un désir légitime. Nou[illegible] nous avons hâte d'entendre un [illegible]nnête homme dire la vérité.

Instituteurs en une seule fois

Rajustement des salaires le 15 février — Arrérages payés le 25 février — Lettre d[illegible] de la Commission

[illegible]

Poursuite intentée à A. Sansoucy

Le juge Gérald Almond [illegible] Assises, a signé hier après-midi des sommations de comparaître contre Albert Sansoucy, [illegible] qui aura peut-être à [illegible] grosse somme de [illegible] au gouvernement fédéral, [illegible] des, pénalités, intérêt [illegible]. Il s'agit de la plus importante poursuite jamais instituée [illegible] par le ministère du [illegible] national, section de l'[illegible].

Le ministère [illegible] revenu détient déjà la [illegible] de $1,000,000 en espèces [illegible] saisie par la [illegible] dans une [illegible] bureau principal de la [illegible] du Canada, [illegible]embre 1947.

[illegible]

Un hôtel somptueux au cœur des Laurentides

- ● [illegible] de divans [illegible]
- ● [illegible] par un chef de renom et servie par [illegible]
- ● Chambres [illegible] et bien meublées

CLIENTÈLE CHRÉTIENNE ET CHOISIE

L'endroit idéal pour les sports d'hiver

Retenez votre chambre en écrivant, télégraphiant ou en téléphonant

L'HOTEL CHEZ MAURICE

Ste-Agathe-des-Monts, Prov. de Québec, Canada
Téléphone Ste-Agathe, 326

Feb 49
Le Devoir

FAITS DIVERS

Mort accidentelle, incendie et arrestations — Un triste sire

Joseph Goulet, 60 ans, 446 St-Paul est, est mort de frayeur hier soir en entendant des cambrioleurs tenter de pénétrer dans la maison qu'il habite; son corps est à la morgue.

* * *

Un léger incendie, causant de légers dommages, a éclaté hier sous le toit de l'hôtel Plaza, place Jacques-Cartier.

* * *

Frank McKetarich, 22 ans, sans domicile connu, a été arrêté hier par les agents de la Sûreté, relativement à l'affaire du gardien de nuit Angelo Le Mastro, qui fut assommé le 30 juillet en faisant sa ronde.

* * *

Un rapporte à la police que le dégoûtant personnage qui s'est attaqué à des fillettes, récemment, du côté de Rosemont, serait le même individu qui a forcé, hier, une fillette de 6 ans à monter dans sa voiture, non loin de l'école Aberdeen, rue Saint-Denis, près de l'avenue des Pins. La fillette a poussé de grands cris et le malfaiteur relâcha sa victime sans la molester.

20e anniversaire du Traité de Latran

Cité Vaticane, 11 (A.P.) — Aujourd'hui, on doit marquer le 20e anniversaire de la signature du Traité de Latran par lequel le Pape a recouvré une partie du domaine temporel ancien de l'Eglise. Le Souverain Pontife doit recevoir le premier ministre italien Alcide de Gasperi à cette occasion, qui signale aussi le 20e anniversaire d'existence de l'Etat Vatican.

h. à 5 h. 30 — SAMEDI COMPRIS

E'ECLIPSE"

UPUIS

X ECLIPSE" POUR HOMMES

, le sport, le travail . . . Venez ou téléphonez : PLateau 5151, local 300

2400

CHEMISES

EN BROADCLOTH

populaires rayures en bleu, gris, brun — Prix original: 2.95 —

PRIX ECLIPSE — CHACUNE

1.98

Ces chemises sont avec faux col à même (fused) — longueurs des manches 33-34-35 — Légères imperfections qui n'affecteront pas leur apparence et leur durée. Coupe et confection irréprochables

TEMPS PROBABLE:
NUAGEUX ET PLUS DOUX

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HÉROUX

VOLUME XL — No 35

MONTREAL, SAMEDI, 12 FEVRIER 1949

CRIMES SANS CHATIMENTS

Il y a un mois aujourd'hui, soit le douze janvier, le *Devoir* publiait une étude de M. Burton LeDoux sur les conditions de travail dans la mine et l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* et sur les conditions de vie dans le village d'East-Broughton. Cette étude contenait une charge formidable contre la compagnie, contre le ministère de la Santé, contre la Commission des accidents du travail, contre certains politiciens en exercice.

Cette étude illustrait les pratiques détestables d'impérialisme économique que le président Truman dénonçait avec la dernière vigueur dans son discours d'assermentation du vingt janvier. Elle nous faisait toucher du doigt la faiblesse désespérante, pour ne pas dire la complicité après le fait, d'hommes publics et de fonctionnaires. Elle mettait à nu un état de choses dont beaucoup se doutaient déjà, à savoir qu'en matière de silicose et d'amiantose les compagnies sont très puissantes sur la Commission des accidents du travail.

Il y a un mois que toutes ces révélations ont été faites et personne n'a encore esquissé un geste de défense. Ni la compagnie, ni le ministre de la Santé, ni la Commission des accidents du travail, personne. Les conditions meurtrières qui existaient il y a un mois, un an, cinq ans, vingt ans à East-Broughton restent les mêmes. Des ouvriers continuent de boire la mort au compte-goutte; les fils se préparent lentement à mourir comme leurs pères, du '*coton*'. La compagnie le sait depuis longtemps, mais à quoi lui servirait d'avoir de la pitié pour des gens incapables de se protéger eux-mêmes? Elle appartient à des financiers et ce qui compte c'est le rendement du capital.

Le ministre de la Santé le sait, le sous-ministre le sait, le chef du service de l'hygiène industrielle le sait. Les trois sont parfaitement au courant des conditions meurtrières qui existent à East-Broughton, comme d'ailleurs à Thetford, à Black Lake, à Asbestos. Ils ont entretenu avec les gens d'East-Broughton et avec la compagnie une correspondance lourde et ridicule, qui révèle que les docteurs Grégoire et Tourangeau n'étaient pas libres d'agir et que le docteur Paquette était trop mou pour agir.

La Commission des accidents du travail le sait. Mais elle doit ménager les compagnies. L'homme puissant à la Commission des accidents du travail ce n'est pas le président, ni les commissaires, ni même le ministre du Travail, c'est le "docteur" Yvan Sabourin, proche parent du chef provincial du parti conservateur.

L'article de M. LeDoux n'a rien révélé de neuf aux initiés. Les habitants d'East-Broughton n'y ont pas décelé la moindre inexactitude. Les ouvriers de Thetford, d'Asbestos, de Black Lake affirment que les conditions ne sont guère différentes chez eux. Là comme à East-Broughton, des ouvriers attrapent l'amiantose et en meurent. Chaque année fournit sa moisson coutumière. Les compagnies s'en lavent les mains, l'Assistance aux mères nécessiteuses prend soin des veuves et des petits.

Nous savions par Saint-Remi d'Amherst qu'il est possible à une compagnie, à la condition qu'elle soit puissante, d'échapper aux rigueurs de la justice. Nous savions qu'il est possible avec la complaisance du gouvernement de semer la mort dans un village, de conduire au cimetière trente, quarante, peut-être cinquante ouvriers; puis quand on se sent serré de près, quand l'opinion publique commence à s'agiter, on fait sauter l'usine à la dynamite, on vend les débris, on nivelle les décombres au tracteur. N'est-ce pas ainsi que des criminels agissent quand ils veulent faire disparaître les pièces à conviction capables de les trahir?

Nous savons maintenant par East-Broughton, nous saurons prochainement par d'autres cas semblables, que Saint-Remi d'Amherst n'est pas un fait isolé, une exception regrettable. Ce qui s'est passé dans ce petit village des Laurentides se produit ailleurs au vu et au su des autorités provinciales.

Quand des bandits surpris à dévaliser une banque abattent deux agents de la police montréalaise, on met tout en branle pour leur faire un procès expéditif. On réclame contre eux un "preferred indictment". Mais quand des industriels, par leur négligence impardonnable mettent en danger la vie de leurs ouvriers, sèment la mort et la ruine dans les familles, ils bénéficient d'un "deferred indictment", formule chic pour désigner le "procès des veuves".

Tuer deux comptables à la pointe du revolver conduit à l'échafaud. Laisser mourir par silicose ou amiantose dix, vingt, cinquante, cent pères de famille mène aux honneurs et aux plus hautes charges publiques.

Il y a un mois que nous avons révélé au public l'hécatombe collective d'East-Broughton. Rien n'est changé. Le premier ministre refuse d'agir, parce qu'il est pour l'ordre, pour le respect de l'autorité, contre les agitateurs, contre les communistes. Les gens qui se plaignent de la poussière à East-Broughton doivent être tenus pour suspects. C'est dommage que le code du travail n'ait pas passé: on aurait pu les mettre à la raison. En attendant il faudra les faire garder à l'oeil par la police provinciale.

Il suffirait d'un geste du premier ministre pour corriger la situation. Mais cela pourrait coûter quelques centaines de milliers de dollars à la compagnie; il ne faut pas. Le capital est sacré; il faut le protéger; il est plus en sûreté dans Québec que n'importe où ailleurs dans le monde; c'est M. Duplessis lui-même qui l'a déclaré l'autre jour au président de la bourse de New-York. Il est bien qu'il en soit ainsi. Cela doit faire partie de la "civilisation chrétienne".

M. Duplessis est en train de transformer Québec en une immense forteresse du capitalisme; non pas de l'entreprise privée honnête et humaine, mais du capitalisme cupide. Nous vivrons bientôt derrière un rideau d'or; nous respirerons de la poussière d'or, comme on respire de la poussière d'amiante à East-Broughton. Nous en crèverons, mais joyeusement, allègrement. Nous aurons été victimes de l'ordre, des martyrs de l'autorité.

Avec la complaisance des autorités civiles, il y a dans Québec des crimes qui restent sans châtiments.

12-II-49

Gérard FILION

BLOCS-NOTES

par O. H.

Comment ils l'ont traité

[illegible]

l'affaire Mindszenty. Les déclarations faites jeudi par le Président de la République, étaient d'un ton plus violent encore.

Elles étaient d'une allure telle que les journalistes qui [illegible]

[illegible]

Le budget municipal sera de $7(

Mgr Roméo Gagnon devient second évêque d'Edmundston

Auparavant vicaire-général du diocèse de Nicolet, il succède à Mgr M.-A. Roy

OTTAWA, 12 (A.P.) — Le délégué apostolique au Canada, Mgr Ildebrando Antoniutti, vient d'annoncer la nomination de Mgr Roméo Gagnon, vicaire général du diocèse de Nicolet, dans le Québec, comme second évêque d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick. [illegible] feu Mgr Marie-Antoine Roy, décédé en octobre dernier. Agé de 45 ans, le nouveau prélat a été ordonné prêtre en 1928 et détient un doctorat en droit canon obtenu à l'Université Grégorienne de Rome. A son retour de la Ville Eternelle il avait d'abord exercé la charge de professeur de droit canon au grand séminaire de Québec, avant d'être attaché au séminaire de Nicolet en 1940. Il devenait vicaire général de ce dernier diocèse en 1946 et se voyait nommé l'an dernier prélat domestique de Sa Sainteté.

L'Irlande deviendra République le lundi de Pâques, 18 avril

Elle perdra en même temps le nom d'Eire et le roi d'Angleterre ne nommera plus ses ambassadeurs — Gains nationalistes aux dépens des travaillistes en Irlande du Nord

Dublin, 12 [illegible] — Il est maintenant entendu que l'Etat Libre d'Irlande [illegible] le nom de République d'Irlande le 18 avril prochain, lundi de Pâques. Ce jour marquera le 33ème anniversaire de la rébellion [illegible] 1916, quand la république avait été proclamée pour la première fois sur l'île irlandaise. A partir de la même date également, le roi de Grande-Bretagne n'aura plus droit de ratifier les nominations diplomatiques faites par le gouvernement de Dublin. Ce soin sera assumé seulement par le président de la République d'Irlande, Sean O'Kelly.

* * *

Belfast, 12 (C.P.) — De nouveaux rapports sur l'élection d'avant-hier, le 10, en Irlande du Nord, où les résultats ne seront pas complets avant plusieurs jours, accordent déjà au parti ministériel unioniste au moins autant de sièges qu'il en détenait dans le précédent Parlement, soit 35 pour lui et 2 pour les unionistes-indépendants qui l'appuient. Les nationalistes ayant fait élire 9 de leurs candidats, on peut donc dire qu'ils ont réalisé leurs gains aux dépens des travaillistes qui n'ont pas réussi à s'assurer un seul siège. On comptera quand dans le prochain Parlement un travailliste-irlandais et un socialiste-républicain. Quant au seul candidat communiste, il a perdu son dépôt de garantie.

Eisenhower nommé chef de l'Etat-major suprême des Etats-Unis

Il devra établir la paix entre les trois armes et décider des prêts d'équipement militaire américains aux Alliés de l'Ouest

Washington, 12 (A.P.) — Le président Truman décide qu'il vient de rappeler en service l'ancien généralissime des forces de l'Ouest en Europe durant la dernière guerre mondiale, le général Dwight D. Eisenhower, et de lui confier le poste de président du comité conjoint des chefs d'état-major des forces américaines. La Maison Blanche laisse entendre que cette nomination ne reflète pas forcément une tournure pour le pire des événements internationaux. Le communiqué présidentiel explique qu'il s'agit d'une désignation temporaire et relativement brève. A son nouveau poste, le général Eisenhower aura sous ses ordres les chefs d'état-major de la marine, de l'armée et de l'aviation ainsi que le chef de l'état-major personnel et principal conseiller militaire du président. Les dirigeants de la politique américaine précisent que Eisenhower aura entre autres tâches celle de mettre fin à la vieille querelle entre les trois armes à savoir qui doit jouer le rôle essentiel dans un conflit et recevoir par la suite les crédits les plus copieux. Il aura aussi affaire à l'aspect militaire du pacte de l'Atlantique et décidera [illegible] équipement Washington [illegible] prêter à ses alliés

Pas d'augmentation

Un montant de $300,000 pour l'étude du problèm[e] transport — Les grandes lignes des prévisions

Tard hier soir, le président du comité exécutif, M. J.-O. Asselin, a fait connaître les grandes lignes du budget montréalais pour l'année financière 1949-50, commençant le 1er mai prochain.

Ce budget sera de $[illegible]. Il est de $67,844,068 pour l'année en cours (1948-1949).

Il n'y aura pas d'augmentation de taxes.

— Les dépenses capitales, à même le surplus du fonds général seront de l'ordre de $1,920,000, dont quelque $500,000 iront à l'aménagement de l'île Sainte-Hélène. Un autre montant de $13 millions en dépenses capitales devra être approuvé par le conseil municipal.

Le budget prévoit une dépense de $300,000 pour l'étude de la circulation et du transport par le service d'urbanisme et le service des travaux publics.

— Les services de la police, de la santé, des travaux publics et du bien-être social disposeront d'un budget plus considérable.

— On prévoit un boni de vie chère de $4.33 par semaine pour les employés manuels.

— Le budget de l'administration générale (celui des divers services) sera de $35,501,850, soit un accroissement de $3,188,330 sur l'année courante.

On réserve un montant de $8,900,874 pour le remboursement d'obligations, c'est le remboursement le plus considérable qui aura été effectué à même les revenus de l'année courante.

— Le revenu de la taxe scolaire est estimé à $13,564,966, soit une hausse de $872,036 sur l'année courante.

On réserve un montant de $1,196,339 pour les pensions, augmentation de $39,842.

On prévoit que les revenus, durant le prochain exercice financier, augmenteront de $5,127,113 comparativement à ceux de la présente année fiscale.

Le Comité exécutif compte ouvrir de nouvelles succursales de la bibliothèque municipale et embaucher de nouveaux consta[illegible]

Gain de notre commerce extérieur

Ottawa, 12 (C.P.) — Le commerce extérieur canadien a touché en 1948 un total record de $5,747,000,000, soit un gain de 7 p. c. sur celui de l'année précédente, d'après le Bureau fédéral de la statistique. Ceci nous laisse dans l'ensemble une balance commerciale favorable de $473,100,000, le double de celle de 1947 qui avait été de $237,800,000. Dans le cas de notre commerce avec les Etats-Unis, le déficit de notre balance commerciale a été réduit à $283,600,000, c'est-à-dire moins que le tiers du déficit de 1947 qui était de $918,000,000. Par contre, le surplus de notre commerce avec la Grande-Bretagne a aussi décliné de $581,300,000 à $389,200,000. Nos importations ont été de $2,636,900,000, en hausse de seulement $63,000,000 sur 1947; et nos exportations, de $3,075,600,000, une augmentation de 10.8 p.c. sur l'année antérieure. Pour notre commerce avec les Américains, nous avons réussi à la fois à réduire nos achats chez eux, de $1,975,700,000 à $1,805,800,000, et à augmenter nos ventes, de $1,034,200,000 à $1,501,000,000. Notre commerce total avec l'étranger avait été de $5,385,700,000 en 1947.

Nos importations l'an dernier ont été les plus fortes de notre histoire en valeur monétaire. Mais nos exportations étaient inférieures aux sommets atteints durant les années de guerre de 1944 et 1945, quand elles étaient de $3,440,000,000 et de $3,218,[illegible]

MacArthur estime [illegible] pas sacrifier

Il aurait transmis un important rapport à ce propos — Les A[méricains] pas assez forts pour dé[illegible]

Tokyo, 12 (A.P.) — La rumeur veut que le gouverneur militaire allié du Japon, le général Douglas MacArthur, ait transmis à Washington un rapport où il réclame des forces plus abondantes en soldats et en avions de combat et où il demanderait de ne pas sacrifier la défense nécessaire du Pacifique aux projets de l'Ouest de concentrer en Europe sa défense contre la poussée communiste. On s'attend que le Secrétaire de l'armée, Kenneth Royall, discute largement ce rapport à son retour aux Etats-Unis, après une tournée au Japon même, en Corée et dans les îles de Guam et d'Okinawa.

L'opinion qui domine présentement dans la capitale voisine est que les Américains eux-mêmes ne sont pas assez riches ni assez puissants pour assumer la défense entière du globe et qu'il vaut mieux sacrifier le Pacifique à l'Europe. De son côté, MacArthur soutiendrait dans son rapport, comme il l'a déjà fait durant la guerre, que l'on ne peut ignorer le problème de l'Extrême-Orient, qui renferme la moitié de la population de l'univers

COURRIER D[illegible]

par Pierre de Gr[illegible]

Le pacte atlantique, un systè[me] de défense occidentale? [illegible] des alliances militaires [illegible] limitations qu'il risqu[e]

30 janvier

[illegible] une grande réalisation, soit une terrible catastrophe pour nous et pour l'humanité. C'est en ces termes que le président Truman [illegible]

[illegible]

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Directeur : Gérard FILION

Rédacteur en chef : Omer HÉROUX

VOLUME XL — No 37

MONTREAL, MARDI, 15 FEVRIER 1949

[illegible] le numéro

THE LIBRARY OF
CONGRESS
[illegible] D. C.
[illegible]

GRÈVE GÉNÉRALE DE L'AMIANTE

UN PROCES INIQUE

L'allocution du Souverain Pontife devant le consistoire d'hier fait éclater l'iniquité du procès de Budapest — Les moyens humains seraient impuissants à mettre fin à la persécution

L'allocution du Souverain Pontife au consistoire secret constitue une condamnation [illegible] du procès de Budapest. Elle n'apporte peut-être pas de faits nouveaux à la connaissance du monde entier, mais elle confirme tous les points essentiels sur lesquels l'opinion éclairée s'était appuyée pour condamner avec la plus grande vigueur cette parodie de la justice.

Le Souverain Pontife a d'abord affirmé catégoriquement que les journalistes et les observateurs étrangers n'ont pu assister à ce procès.

"Les personnes venant du dehors de la Hongrie qui ont demandé d'assister à ce procès s'en sont vu refuser la permission, quand elles semblaient prêtes à juger tout avec impartialité et à en donner un rapport sincère; cela les a portées à croire, comme tous les honnêtes gens, que les juges de Budapest craignaient que l'on sût ce qui se passait."

L'opinion du Souverain Pontife est confirmée par le témoignage des agences de presse et des grands journaux qui ont fait de vaines tentatives auprès des autorités hongroises pour envoyer des correspondants spéciaux "couvrir" l'événement. Les quelques représentants de la presse étrangère qui ont assisté au procès étaient des correspondants résidant en Hongrie. Le correspondant d'une grande agence américaine, par exemple, était un nouveau-venu connaissant imparfaitement la langue du pays. Il est pas impossible que les autres journalistes fussent ou sympathiques au gouvernement hongrois ou empêchés d'écrire ce qu'ils auraient voulu.

Au reste, le devoir des correspondants [illegible] de décrire fidèlement ce qui se passait sous leurs yeux; comme on l'a déjà dit, ils devaient décrire le procès et non l'interpréter. Cette dernière tâche relève de la direction de chaque journal.

Il est tout de même de la plus haute importance que le Souverain Pontife s'élève contre l'écran de fumée dont on a camouflé ce procès.

●

Un autre passage d'une importance primordiale est celui où Pie XII fait allusion aux traitements auxquels le cardinal fut soumis durant son séjour en prison.

"Mais bien que Nous ne possédions pas un compte rendu impartial, clair et complet des faits, Nous ne pouvons nous empêcher de mentionner le jugement que tous les peuples civilisés ont rendu sur ce procès, particulièrement en rapport avec la promptitude avec laquelle il a été conduit, ce qui donne bonne raison de douter de son honnêteté; avec les accusations présentées d'une manière confuse et fallacieuse, et avec l'état physique du cardinal Mindszenty, qui ne peut s'expliquer que comme résultat d'influences secrètes qu'on ne connaîtra peut-être jamais. Pour prou[illegible] traits de cet homme au port majestueux que les Canadiens ont connu au Congrès eucharistique d'Ottawa.

Il convient de revenir sur la déclaration que faisait l'un des accusés de Budapest la première journée de son procès. Rejetant les aveux qu'il avait signés durant son séjour en prison, Justinien Baranyi affirmait: "Je n'ai signé cette déclaration qu'à l'aube, par lassitude, après un long interrogatoire".

●

Signalons encore la vigueur avec laquelle le Souverain Pontife rejette l'accusation que l'on a portée contre l'Eglise d'entretenir des visées politiques:

"Chacun sait que l'Eglise catholique n'est poussée par aucun motif terrestre et qu'elle accepte toute forme de gouvernement civil qui ne contrevient pas aux droits de Dieu et de la personne humaine. Mais, quand on s'en prend à ces droits, les évêques et les fidèles eux-mêmes doivent, selon leur conscience, résister à ces lois injustes".

Nous sommes en [illegible] de conflit qui met aux prises l'Eglise et l'autorité civile dans tous les pays dominés par les communistes. Car l'Eglise n'est pas seulement la gardienne de la vérité révélée, elle est aussi le défenseur des droits humains: liberté de pensée, autorité des parents sur l'éducation de leurs enfants, droits de la famille, primauté de l'homme sur l'Etat, droit de propriété.

Si le cardinal Mindszenty est aujourd'hui en prison, ce n'est pas seulement pour avoir défendu le dogme, mais principalement pour s'être opposé à l'oppression de la personne humaine.

On disait autrefois de l'évêque qu'il était le gardien de la Cité. C'est encore vrai de nos jours, car l'évêque est souvent le seul à rester debout quand les tyrans ont écrasé toutes les résistances.

●

Dès l'annonce du consistoire extraordinaire d'hier, la nouvelle s'était répandue que le Souverain Pontife appellerait les chrétiens à la croisade contre le communisme ou du moins qu'il laisserait la voie ouverte à ceux qui brûlent d'écraser le communisme par les armes. Au lieu de cela, le Saint-Père appelle les catholiques à la prière:

Chaque fois en effet que l'Eglise est sujette à tempêtes semblables qu'aucun moyen humain ne peut apaiser, il faut en appeler avec confiance au Divin Rédempteur qui peut seul calmer les flots en courroux et leur rendre la paix et la tranquillité.

Il n'est pas impossible que certains éléments veuillent profiter de l'indignation qui s'est emparée du monde chrétien pour faire accepter plus allègrement l'éventualité d'une croisade armée contre le communisme. Nous devons nous garder de tomber dans un te[illegible]

5,000 mineurs ont déjà quitté le travail

LETTRE D'OTTAWA

M. Drew réclame la "consultation" des provinces

Sur le bill de Terre-Neuve — L'attitude centralisatrice du gouvernement — L'autonomisme équivoque de M. Drew : consultation n'est pas consentement — M. Duplessis se contentera-t-il de la consultation comme sauvegarde de l'autonomie provinciale ?

(Par Pierre VIGEANT)

Ottawa, 15. — Le chef de l'opposition, M. George Drew, a profité du débat sur l'adresse qui demande au Parlement de Westminster de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour permettre l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération pour poser de nouveau avec éclat la question de l'autonomie provinciale. Il a soumis à la Chambre des communes un amendement qui demande au gouvernement fédéral de consulter les provinces avant l'adoption de cette adresse.

La doctrine constitutionnelle soutenue par M. Drew n'a cependant pas de quoi rassurer les défenseurs de l'autonomie provinciale. Sa théorie de la consultation est vide et ne sauvegarde en rien les droits des provinces. La consultation des provinces est une formule vide de sens si elle ne comporte le consentement des provinces consultées.

La théorie de la consultation des provinces est une formule équivoque et trompeuse que les conservateurs ont adoptée en ces tout derniers temps. M. Drew n'est pas le seul à la préconiser: M. Donald Fleming l'avait également faite sienne au moment où il était candidat à la direction du parti conservateur. C'est une doctrine qui est merveilleusement conçue pour courtiser l'opinion autonomiste en général et l'opinion québécoise en particulier sans engager ses tenants pour l'avenir et sans leur in[illegible] [illegible] une politique centralisatrice à la condition d'y mettre [illegible] formes.

Deux écoles

[illegible] toujours, les interprètes de la constitution canadienne [illegible] divisés en deux écoles: [illegible] qui considéraient l'Acte de l'Amérique britannique du Nord comme un pacte et ceux qui la considéraient comme une simple loi. Les seconds soutenaient que le Parlement fédéral pouvait amender la constitution par un vote majoritaire des deux Chambres sauf lorsqu'il s'agissait des pouvoirs exclusifs des provinces. Les premiers soutenaient que le pacte ne pouvait être modifié sans le consentement des parties contractantes et qu'un amendement à la constitution exigeait le consentement unanime des provinces. Toutes les autres formules qui ont été suggérées ne constituaient que des compromis entre ces deux principes opposés. La province de Québec a généralement défendu la doctrine du consentement unanime des provinces parce que c'était la seule qui sauvegardait ses intérêts essentiels.

La grave erreur de M. Saint-Laurent

Dans le débat constitutionnel de 1946 en marge du nouveau

(suite à la troisième page)

LETTRE DE QUEBEC

Où en est rendue la classification des employés civils de la province !

Une série de questions du député libéral de Jacques Cartier — Combien a coûté à date ce travail ? — La conservation des produits saisonniers

(Par Pierre LAPORTE)

Québec, 15. — Le gouvernement provincial a entrepris, [illegible] quelques années, une nouvelle [illegible]

Toute l'industrie complètement paralysée d'ici quelques jours — Déclaration de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. — Pour une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail

LA POUSSIERE D'AMIANTE DOIT DISPARAITRE

Asbestos, 15 (par Gérard Pelletier) — Quelque 2,500 mineurs d'Asbestos sont entrés en grève hier, ce qui porte à 5,000 le nombre des ouvriers de l'amiante actuellement en grève dans la région. On nous affirme, d'autre part, que toute l'industrie de l'amiante de la province de Québec va être paralysée d'ici peu par une grève générale.

Les ouvriers d'Asbestos sont entrés en grève pour deux raisons: d'abord pour obtenir une augmentation de salaires de 15 cents l'heure, ensuite pour que la compagnie accepte de signer une clause, dans le contrat de travail, par laquelle elle s'engagerait à employer les moyens les plus efficaces et les plus modernes pour assurer la suppression de la poussière d'amiante à l'intérieur et à l'extérieur des usines. Les compagnies, jusqu'ici, se sont refusées à inclure cette clause dans le contrat, tout en se déclarant bien disposées à travailler à l'élimination de la poussière.

Les compagnies touchées par la grève, à Asbestos, sont Asbestos Corp. Ltd, Johnson & Co Ltd et [illegible] Miners Ltd. Le syndicat national catholique, qui représente les ouvriers de ces compagnies, se plaint de ce que les négociations ont traîné en longueur, depuis qu'elles ont commencé le 3 janvier dernier. Par suite de la décision de grève, les négociations ont complètement cessé.

Au début de la journée d'hier, 2,500 mineurs de Canadian Johns-Manville Corp., près d'Asbestos, avaient abandonné l'ouvrage. Leur grève prive de matières premières plusieurs entreprises aux Etats-Unis et au Canada. A New-York, les autorités de la compagnie ont déclaré que l'"union avait déclaré la grève sans avertissement", et que par conséquent cette grève contrevenait à la loi ouvrière du Québec.

Les premiers ouvriers de l'amiante à quitter le travail [illegible] ont été les ouvriers de [illegible] de Tingwick, petite localité du voisinage d'Asbestos, où l'on trouve une mine de peu d'importance [illegible] contre les difficultés dans [illegible] de leur [illegible] collective les ouvriers de St-Rémi [illegible] de quitter le travail. Ils protestaient en effet contre un [illegible] qui venait de faire une victime au cours des travaux dans la carrière.

[illegible] la liste complète des compagnies touchées par la grève: la Canadian Johns-Manville à Asbestos, l'Asbestos Corporation, qui groupe les mines [illegible], Bennett-Martin et King, à Thetford les Mines, [illegible] à Black Lake et [illegible], la Johnson Company [illegible] à Thetford les Mines, et la mine de Black Lake, la Flintkote Mines [illegible] à [illegible] de Thetford les Mines. La grève n'a plus qu'à gagner l'Asbestos [illegible] pour être complète.

C'est la première fois dans l'histoire ouvrière de l'amiante que les employés présentent un [illegible] rapporte de source généralement bien renseignée, que la grève qui semble avoir été décidée à la dernière minute était projetée de longue date et pour toute l'industrie. Depuis plusieurs mois, on a constaté dans les caisses populaires et les banques des villes minières concernées une hausse importante dans les épargnes, et cela semble ajouter au bien fondé de cette information.

Déclaration de M. Gérard Picard

M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., nous déclare que parmi les points en discussion et sur lesquels il n'y a pas eu d'entente, il y a le problème de l'élimination des poussières.

On sait [illegible] que cette poussière [illegible] à la santé des ouvriers.

M. Picard ajoute que les divers syndicats se sont entendus, dans toute la région de l'amiante, pour formuler les mêmes réclamations [illegible], c'est la Fédération catholique des travailleurs de l'amiante. Ils réclament en outre des augmentations de salaires et des clauses de sécurité syndicale.

* * *

Il semble donc que toute l'industrie de l'amiante puisse se trouver bloquée d'ici quelques jours. Les ouvriers ne comprennent point le refus des compagnies de leur accorder les réformes si importantes pour leur sécurité personnelle.

La région québécoise de l'amiante fournit plus de 80% de toute la production mondiale de l'amiante. Elle alimente en particulier beaucoup d'usines des Etats-Unis. Les compagnies affirment avoir des réserves pour l'instant. Mais si la grève dure, la situation pourrait devenir sérieuse aux Etats-Unis et ailleurs

L'Armée rouge [illegible] des manoeuvres

Berlin, 15 (Reuter) — Le quotidien américain de langue allemande de Berlin *Die Neue Zeitung* rapporte aujourd'hui que les Russes se livrent à des manoeuvres combinées dans leur zone d'occupation et sur les côtes de la Baltique. On lit dans le dit journal: "Durant les dernières semaines, les troupes soviétiques ont fait preuve d'une vive activité dans le Mecklembourg. Ces manoeuvres sont tenues dans le plus grand secret et l'on ne possède aucun détail. Le gros de l'armée russe en Allemagne est stationné dans le Mecklembourg et surtout dans la région limitrophe du Mecklembourg et du Schleswig-Holstein, où l'on a remarqué de grandes concentrations de marins. Par ailleurs, les pêcheurs côtiers de la région rapportent sans cesse avoir aperçu des sous-marins soviétiques effectuant des manoeuvres sur les côtes de la Baltique. Ces derniers bâtiments effectuent des manoeuvres combinées avec celles de l'aviation. Enfin, la population civile du nord de l'Esthonie a été réquisitionnée pour aider à la construction de rampes de lancement pour les V-2".

L'ACTUALITE

TESTAMENT

[illegible]

NEIGE LEGERE CE SOIR
Maximum 15
Minimum 8

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILION
FAIS CE QUE DOIS
Rédacteur en chef : Omer HEROUX

VOLUME XL — No 8
MONTREAL, MERCREDI, 12 JANVIER 1949
Cinq sous le numéro

THE LIBRARY OF CONGRESS WASHINGTON 1/18/49

Un village de trois mille âmes étouffe dans la poussière

Petits mémoires

M. Bourassa au théâtre national français

(20 octobre 1901)

La mort du regretté Georges Gauvreau a fait lever dans la mémoire des anciens d'abondants souvenirs. On s'est particulièrement rappelé — et c'était tout naturel — les initiatives prises par le défunt dans le domaine du théâtre français.

Plusieurs se souviennent tout de même que la salle de la rue Sainte-Catherine n'accueillit point que des acteurs plus ou moins brillants. Certains, et l'un d'eux, très jeune alors, nous le rappelait hier même, n'ont pas oublié que c'est au Théâtre National français, alors dirigé par M. Gauvreau, que celui qu'on appelait dans le temps le jeune député de Labelle fit l'une de ses premières et de ses plus retentissantes conférences politiques, à Montréal.

M. Bourassa avait été mis très en vedette par son opposition à l'intervention canadienne en Afrique-Sud. Il avait, sur ce point, défié le gouvernement et son propre parti. Pour souligner avec plus d'éclat son opposition et pour permettre, dans la mesure où cela dépendait de lui, un appel au peuple, il avait même démissionné comme député de Labelle.

On n'avait point, dans les sphères officielles, osé relever le défi; on avait préféré le laisser réélire par acclamation; mais l'incident n'en avait pas moins [illegible] [illegible] retentissement.

A l'été de 1901, M. Bourassa avait fait en Angleterre un voyage qui lui avait permis d'étudier sur place l'état de l'opinion, de prendre contact avec nombre d'hommes politiques de là-bas, notamment avec Lloyd George.

Il était, comme bien l'on pense, revenu au Canada, riche d'observations et d'informations [illegible] [illegible] ancré que jamais [illegible] [illegible].

Il n'est point de ceux qu'amollit le contact de l'adversaire.

C'est à l'occasion de [illegible] [illegible] de la fondation du *Pionnier*, qui venait de passer de Sherbrooke à Montréal, que M. Bourassa prit la parole. On comptait évidemment que son nom ferait salle comble. L'espoir des organisateurs ne fut point déçu.

A côté d'hommes politiques comme M. Royal, l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ouest, qui s'était fait, ainsi que M. Lemieux dans le rappelait récemment, le champion de l'idée républicaine, toute une jeunesse acclamait l'homme qui, plus que tout autre probablement, incarnait à ce moment les sentiments profonds de la foule canadienne-française.

M. Bourassa n'a jamais parlé pour le simple plaisir de parler, et n'a jamais eu la phobie des sujets dangereux. Aussi donna-t-il tout simplement pour titre à sa conférence: *Grande-Bretagne et Canada.* C'était la promesse implicite que la question des relations anglo-canadiennes serait abordée de front, dans la lumière, assez crue, des événements contemporains.

La promesse fut largement tenue. On n'aurait, pour s'en convaincre, qu'à [illegible] ter la

bonnets du *Journal*, quotidien français et conservateur du matin.

●

Nous étions à la fin de la semaine et M. Bourassa, qui habitait alors Papineauville, venait, par bonheur, d'arriver à Montréal. On lui fit part de l'offre.

Elle était à la vérité magnifique. Elle garantissait au discours une publicité de premier ordre, avec l'assurance que ni le texte, ni le sens n'en seraient déformés.

— *Je vais essayer d'écrire*, dit donc le député de Labelle. Il se mit aussitôt à l'oeuvre. Mais l'on n'aura qu'à se reporter au texte de la brochure commémorative pour constater que la conférence devait couvrir plus de trente-cinq pages, grand format. L'auteur dut tôt se rendre compte qu'il ne réussirait jamais à écrire directement tout son texte.

— *Pouvez-vous me fournir des sténographes?* dit-il alors à ses hôtes.

On lui amena deux experts, auxquels il acheva de dicter sa matière.

Le dimanche après-midi, la copie, dûment revue et corrigée, était toute prête pour le journal.

Du lundi matin à ce dimanche après-midi, l'orateur avait-il pu dormir une heure seulement? Nous en doutons fort.

Mais le soir, au Théâtre National, il paraissait aussi en verve que jamais. Nulle trace, apparemment, ne subsistait de cet énorme effort.

On se rappellera, d'ailleurs, qu'à ce moment-là l'homme avait à peine trente-trois ans, et qu'il était en pleine vigueur physique.

C'était un familier de la montagne et celle-ci lui était singulièrement bienfaisante.

●

La conférence est l'une des plus substantielles qu'ait prononcées l'orateur.

C'est d'abord une grande page d'histoire qui révèle l'homme d'étude qui vivait à la campagne, au milieu de ses livres et des grandes publications contemporaines, en contact avec les esprits les plus élevés, qui avait non seulement le goût, mais le temps de méditer cette abondante matière.

Pas un cri de haine, pas un mot de rancune.

L'orateur a du reste toujours manifesté, à l'endroit d'un certain nombre d'Anglais, une très vive admiration. Quant à la politique de la Grande-Bretagne, il l'a toujours jugée avec la même liberté que celle de tout autre pays.

Il ne prétend point que les Anglais soient des anges ou des démons; il les voit tout simplement comme des hommes, avec les qualités et les défauts des hommes et qui servent habituellement ce qu'ils jugent être les meilleurs intérêts de leur pays.

●

La seule passion dont l'on trouve trace dans ce texte, c'est l'amour du pays canadien et le souci d'assurer sa grandeur.

C'est à peine si, de-ci de-là, une boutade souligne certains faits, du reste bien connus du public d'alors.

L'orateur ne cachait point son senti[illegible]

LETTRE D'OTTAWA

Dominion et République

Les modifications que l'on veut apporter au titre du Roi

Ottawa, 12. — Les dépêches de Londres nous rapportent que l'on songe à changer le titre du Roi à la suite de la proclamation de la république en Irlande. George VI porte actuellement le titre de "Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers". On a supprimé de ce titre les mots "empereur des Indes" l'an dernier, à la suite de l'émancipation de l'Inde. On remplacerait maintenant les mots "Roi d'Irlande" par les mots "Roi de l'Irlande du Nord" pour donner satisfaction à l'Irlande du Nord qui veut demeurer attachée à la Grande-Bretagne et ne pas être confondue avec la république d'Irlande.

Ces dépêches ajoutent que l'on pourrait profiter de la circonstance pour apporter une autre modification au titre du roi et remplacer les mots "Dominions britanniques au delà des mers" par le mot "Commonwealth". On ajoute qu'il s'agit de donner satisfaction à [illegible] [illegible] dans certains Etats du Commonwealth où l'on n'aime pas le mot "Dominion" et l'on [illegible] que le Canada se trouve parmi ces Etats.

Il est vrai qu'il existe parmi les parlementaires libéraux une école qui rejette le mot "Dominion" comme un terme péjoratif. A la session de 1946, M. Phillas Côté, député de Matapédia-Matane, avait failli faire adopter un projet de loi qui aurait modifié la désignation du 1er juillet de "fête du Dominion" à "fête du Canada". A la session de 1947, M. Eugène Marquis, député de Kamouraska, avait présenté une résolution qui demandait précisément que le titre du roi fût modifié de façon à supprimer le mot "Dominion". M.

M. [illegible] Arsenault, député de Bonaventure, a fait campagne pour que le mot "Dominion" disparaisse de tous nos textes de loi.

M. [illegible]-Laurent, qui n'était pas [illegible] premier ministre au moment où fut débattue la résolution Marquis, avait manifesté une [illegible] sympathie envers cette [illegible]. On avait admis que le mot "Dominion" comportait un [illegible] sens péjoratif surtout si l'on [illegible] à la version latine [illegible] parle de "terrarum extra [illegible] quae sunt in ditione [illegible] — des terres au-delà des mers qui sont sous la domination des Anglais".

Et il est significatif que les textes de lois et les documents officiels rédigés au cours des dernières années évitent presque toujours l'emploi du mot "Dominion" pour se contenter du mot "Canada".

[illegible]

Pierre VIGEANT

La Haye et le complot indonésien

Batavia, 12 (A.P.) — Les autorités hollandaises d'Indonésie viennent de publier le texte d'un projet de résistance continue à leur domination, qu'elles attribuent au gouvernement républicain indigène de ce pays. On assure que les auteurs de ce projet venaient à peine d'en terminer la rédaction quand ils ont été capturés par l'armée néerlandaise, au début de sa campagne de réoccupation en Indonésie. Le projet demandait à tous les Indonésiens et particulièrement aux fonctionnaires parlementaires et travailleurs industriels de bloquer et saboter toute tentative des Hollandais pour consolider leur régime dans le pays en nuisant à la production des denrées désirées par la Hollande et à l'établissement d'un futur Dominion indonésien selon les

L'emploi industriel a atteint un sommet

Ottawa, 12 (C.P.) — L'Office fédéral de la statistique rapporte que l'emploi et les salaires payés dans l'industrie canadienne avaient établi un précédent de tous les temps, au 1er novembre dernier.

Des renseignements reçus de 19,488 établissements montrent que l'emploi a [illegible]

East Broughton et l'amiantose

Un poignant document de M. Burton LeDOUX

(Lire en pages 5, 6, 7 et 8)

Les graves accusations de M. LeDoux contre la "Quebec Asbestos Corporation" et le gouvernement provincial du Québec — Un manque révoltant d'hygiène élémentaire — Le village et l'usine — Le dossier de plusieurs ouvriers — L'inaction du ministère de la santé

L'AMIANTOSE EST INCURABLE, MAIS EVITABLE

Dans ce récit tragique, que nous publions aujourd'hui en pages 5, 6, 7 et 8, M. Burton LeDoux porte des accusations graves contre la *Quebec Asbestos Corporation* et le gouvernement provincial du Québec.

Il accuse la compagnie d'avoir établi, et le gouvernement d'avoir toléré un véritable "abattoir humain" dans la colline d'East Broughton.

[illegible]

Le régime de l'amiante

[illegible] 3,000 âmes [illegible]

M. LeDoux affirme que dans toute cette région "les conditions d'hygiène sont effroyablement [illegible]". Elles varient d'une usine à l'autre. Il étudie cette fois le cas d'East Broughton.

L'amiantose

Mais avant d'aborder son sujet, l'enquêteur étudie "la nature de la maladie, ou plutôt des maladies de l'amiante, quand on ne prend pas de précautions pour [illegible] des dangers inhérents à leur travail".

L'*amiantose* est une maladie pulmonaire qui résulte de la respiration de la poussière d'amiante. M. LeDoux en décrit les cours lent, sournois et irr[illegible] [illegible]. Celui qui en est atteint [illegible]

poussière sous contrôle ou pour la supprimer. La compagnie ne fournit pas de masques à ses employés, qui vivent continuellement dans cette atmosphère mortelle.

L'usine n'est pas chauffée, même en hiver par temps glacial. La "salle à manger" est d'une saleté provocante, tous les microbes de toutes les maladies peuvent s'y développer à l'aise, à travers les millions de millions de particules d'amiante qui flottent dans l'air.

Un dossier [illegible]

Aussi les résultats de ce manque d'hygiène élémentaire sont-ils meurtriers.

M. LeDoux raconte l'histoire de cinq ouvriers qui ont longtemps travaillé à l'usine. Trois sont morts, après de longues souffrances, les deux autres sont gravement malades. Pères d'enfants nombreux, leur famille vit dans la misère; plusieurs enfants souffrent déjà de tuberculose pulmonaire.

Par exemple, un Léon Cinquante-trois a travaillé depuis sa jeunesse à l'usine d'East Broughton dans des conditions pénibles que M. LeDoux décrit. Six enfants. Malade depuis 1940, passe deux mois à un hôpital de Québec, en revient ni guéri ni renseigné sur son état. Travaille encore malgré sa détresse. Meurt à l'usine, en revenant de l'ouvrage, après avoir laissé sur la route une large traînée de sang. (*Dossier 32.*)

Maurice Quatorze a longtemps travaillé à l'usine, dans les parties [illegible]. Tombe malade en 1940; le médecin décrète qu'il est asthmatique. Sa maison était dans le chemin de la "poussière d'amiante". Certaines nuits, toussant, s'étouffant, n'en pouvant plus, il criait: "*Ouvrez les fenêtres!*", et passait ensuite des heures dans la poussière enfermée dans la chambre. Quitte son emploi trois mois avant sa mort. (*Dossier 14.*)

Alphonse Cent-cinq a travaillé douze ans de [illegible] *Asbestos Corporation*, comme "chargeur", besogne très "poussiéreuse". Les médecins parlent d'un "grossissement du coeur". Il meurt à 48 ans, laisse quatre enfants dans la misère la plus noire. Son fils aîné travaille maintenant dans la même usine et les mêmes conditions. (*Dossier 105*).

Louis Soixante-dix-neuf, quarante ans. Malade après onze ans [illegible] *tion*. Sa femme travaille un

Prévenir

D'ailleurs, M. LeDoux revient souvent là-dessus: le vrai problème n'est pas tant de prévoir des indemnités pour les amianteux, même pas de détecter, généralement trop tard, leur maladie (malgré l'extrême importance de ces deux démarches). Le vrai problème, c'est de prévenir la maladie en supprimant sa cause: c'est-à-dire en tenant la poussière sous contrôle.

Tout le long de l'exposé, la même remarque revient comme un glas: L'amiantose est une maladie mortelle; mais l'amiantose est évitable.

Il existe des moyens de contrôler la poussière: la *Philip Carey Mfg Co.*, propriétaire de la *Quebec Asbestos Corporation*, les a utilisés aux Etats-Unis, avec succès semble-t-il. Cette compagnie américaine a tiré de sa mine et de son usine d'East Broughton d'énormes profits. Pourquoi n'en a-t-elle pas utilisé une partie pour protéger la vie des ouvriers canadiens?

M. LeDoux ne s'objecte pas aux profits de la compagnie, mais à l'aveuglement et à la cupidité qui l'ont empêchée de dépenser l'argent nécessaire à la protection des êtres humains qui l'enrichissent. L'auteur dénonce ce qu'il appelle une négligence criminelle — négligence dont le gouvernement de Québec est également responsable.

Abandonnés

La population d'East Broughton s'est sentie abandonnée, livrée sans secours à des [illegible] impitoyables.

Le gérant de la compagnie, pendant un quart de siècle, M. E. E. Spafford, a brisé sa résistance en laissant sa leur planer la menace de fermer l'usine — seul gagne-pain de la population ouvrière.

Plus tard, des citoyens ont lancé des appels successifs à Québec. Depuis 1944, ils ont écrit lettre sur lettre [illegible] de la Santé, puis au ministre lui-même, M. Paquette, puis au chef du gouvernement, M. Duplessis.

Ont-ils trouvé de l'aide?

Non. On a tenté de les endormir. Il faut parcourir ce triste dossier où s'étalent l'impuissance des fonctionnaires et l'irresponsabilité des politiciens.

Tout ce temps-là, des hommes respiraient la poussière qui les rendra malades, d'autres souffraient et mouraient [illegible] faisait de [illegible]

[illegible] sur place l'état de l'opinion, de prendre contact avec nombre d'hommes politiques de là-bas, notamment avec Lloyd George.

Il était, comme bien l'on pense, revenu au Canada, riche d'observations et d'interprétations de toute [illegible], mais plus fermement ancré que jamais d'ailleurs dans ses idées [illegible].

Il n'est point de ceux qu'amollit le contact de l'adversaire.

●

C'est à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la fondation du *Pionnier*, qui venait de passer de Sherbrooke à Montréal, que M. Bourassa prit la parole. On comptait évidemment que son nom ferait salle comble. L'espoir des organisateurs ne fut point déçu.

A côté d'hommes politiques comme M. Royal, l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ouest, qui s'était fait, ainsi que M. Laurendeau le rappelait récemment, le champion de l'idée républicaine, toute une jeunesse saluait, acclamait l'homme qui, plus que tout autre probablement, incarnait à ce moment les sentiments profonds de la foule canadienne-française.

M. Bourassa n'a jamais parlé pour le simple plaisir de parler, et n'a jamais eu la phobie des sujets dangereux. Aussi donna-t-il tout simplement pour titre à sa conférence: *Grande-Bretagne et Canada*. C'était la promesse implicite que la question des relations anglo-canadiennes serait abordée de front, dans la lumière, assez crue, des événements contemporains.

La promesse fut largement tenue. On n'aurait, pour s'en convaincre, qu'à feuilleter la brochure, publiée sous ce même titre, et qui contient le texte même du discours, accompagné de la bagatelle de quelque cent trente pages de pièces *justificatives*.

●

Nous [illegible] quelques détails qui ne sont point, comme l'on dit, dans le domaine public.

Suivant son habitude, l'orateur n'avait rien écrit. Il s'était contenté de préparer un schéma détaillé, sa *feuille de route*, comme il disait. (Il a toujours été d'avis que cette façon de travailler, en laissant à l'orateur une plus grande liberté dans les détails, en lui permettant d'utiliser tous les incidents, [illegible] largement pour la [illegible] qui peut en [illegible]. Du reste, il [illegible] de sa facilité de parole pour [illegible]

Mais ce [illegible] du Théâtre National est probablement le seul [illegible] prise d'assaut par [illegible] au Russell, à Ottawa, que [illegible] ait jamais écrit d'un bout à l'autre.

A ce moment, les Nationalistes ne disposaient dans la presse montréalaise d'aucun journal quotidien, mais ils y avaient des relations. Il y avait là, aussi, des professionnels qui savaient l'importance, du point de vue nouvelles, d'un discours de Bourassa sur un pareil sujet.

Comment les choses se passèrent-elles? Je ne le sais pas très bien, mais Asselin nous dit: *Bourassa m'affirme que si nous pouvons lui donner le texte de la conférence* [illegible] *il le publiera* [illegible] *dans le Journal* [illegible]. *Il a pris ses dispositions pour* [illegible]

Beaucoup [illegible] Chambre des Communes [illegible]

On se rappellera, d'ailleurs, qu'à ce moment-là l'homme avait à peine trente-trois ans, et qu'il était en pleine vigueur physique.

C'était un familier de la montagne et celle-ci lui était singulièrement bienfaisante.

●

La conférence est l'une des plus substantielles qu'ait prononcées l'orateur.

C'est d'abord une grande page d'histoire qui révèle l'homme d'étude qui vivait à la campagne, au milieu de ses livres et des grandes publications contemporaines, en contact avec les esprits les plus élevés, qui avait non seulement le goût, mais le temps de méditer cette abondante matière.

Pas un cri de haine, pas un mot de rancoeur.

L'orateur a du reste toujours manifesté, à l'endroit d'un certain nombre d'Anglais, une très vive admiration. Quant à la politique de la Grande-Bretagne, il l'a toujours aussi jugée avec la même liberté que celle de tout autre pays.

Il ne prétend point que les Anglais soient des anges ou des démons; il les voit tout simplement comme des hommes, avec les qualités et les défauts des hommes et qui servent habituellement ce qu'ils jugent être les meilleurs intérêts de leur pays.

●

La seule passion dont l'on trouve trace dans ce texte, c'est l'amour du pays canadien et le souci d'assurer sa grandeur.

C'est à peine si, de-ci de-là, une boutade souligne certains faits, du reste bien connus du public d'alors.

L'orateur ne cachait point son sentiment quant à l'avenir qui doit être celui du Canada. Il se déclarait nettement favorable à l'indépendance, mais il n'entendait ni hâter, ni brusquer les choses.

Ce que je voudrais, disait-il en terminant, [illegible] *la vieille frégate anglaise qui menace de sombrer et le corsaire américain qui se prépare à recueillir ses épaves, nous manoeuvrions notre barque avec prudence et fermeté, afin qu'elle ne se laisse pas engloutir dans le gouffre de l'une, ni entraîner dans le sillage de l'autre. Ne rompons pas la chaîne trop tôt, mais n'en rivons pas follement les anneaux.*

Ces paroles, [illegible], ne l'oublions pas, du [illegible]. Elles sont donc antérieures de [illegible] ans aux [illegible]

[illegible]

Je ne parle pas de la situation que nous imposerait le triomphe des idées impérialistes. Si les partisans de cette thèse prévalaient le danger, oh! alors, je dirais, carrément: soyons indépendants, sans hésiter. Un peuple ne doit pas courir de risques inutiles; mais il ne doit pas craindre d'affronter les dangers de l'inconnu plutôt que de [illegible] *et s'asservir de nouveau.*

●

Ce discours, plus tard traduit en anglais, [illegible] pièces *justificatives* [illegible], eut un très grand retentissement.

Il [illegible] encore une [illegible] l'une de celles dont il [illegible]

Dans le temps, la *Gazette* publia de la conférence du Théâtre National un compte rendu partial et fort injuste.

Cela valut à l'auteur de ce compte rendu, de la part du *Journal*, qui finit par le nommer en toutes lettres — c'était Austin Mosher — une [illegible] de bois vert.

Mosher, qui n'avait pas [illegible] de l'orateur, [illegible]

[illegible] n'avait probablement rien reçu d'aussi [illegible] depuis le jour où M. Royal, [illegible] du face: *Mosher, you are the most contemptible* [illegible] *that the French Canadians* [illegible] que nous, Canadiens français, [illegible] jamais [illegible].

Omer HEROUX

[illegible] de fête du Dominion" à "fête du Canada". A la session de 1947, M. Eugène Marquis, député de Kamouraska, avait présenté une résolution qui demandait précisément que le titre du roi fût modifié de façon à supprimer le mot "Dominion". Le [illegible] Georges-Etienne Cartier, est tombée en désuétude. La désignation "Dominion du Canada", qui fut si longtemps en usage et qui compte encore de nombreux défenseurs, comme on a pu s'en rendre compte lors du débat sur le projet de loi de M. Philias Côté et de la controverse qui a suivi dans la presse anglo-canadienne, est en train de disparaître.

Constitutionnellement, le Canada est un Royaume [illegible] indépendant en vertu de son allégeance au roi de Grande-Bretagne et du prétendu principe de la divisibilité de la couronne.

Personne ne veut cependant employer le mot "Royaume" et ceux qui rejettent le mot "Dominion" se contentent de parler du Canada ou de l'Etat canadien. La seule désignation qui serait parfaitement claire et entièrement satisfaisante serait celle de république du Canada.

Pierre VIGEANT

La Haye et le complot indonésien

Batavia, 12 (A.P.) — Les autorités hollandaises d'Indonésie viennent de publier le texte d'un projet de résistance continue à leur domination, qu'elles attribuent au gouvernement républicain indigène de ce pays. On assure que les auteurs de ce projet venaient à peine d'en terminer la rédaction quand ils ont été capturés par l'armée néerlandaise, au début de sa campagne de réoccupation en Indonésie. Le projet demandait à tous les Indonésiens et particulièrement aux fonctionnaires parlementaires et travailleurs industriels de bloquer et saboter toute tentative des Hollandais pour consolider leur régime dans le pays en nuisant à la production des denrées désirées par la Hollande et à l'établissement d'un futur Dominion indonésien selon les visées de La Haye. Les autorités hollandaises ajoutent que les chefs républicains indonésiens avaient même préparé une série de causeries radiophoniques exposant le détail de ce projet et qu'on a pu saisir celle que devait prononcer le président Soekarno.

L'emploi industriel a atteint un sommet

Ottawa, 12 (C.P.) — L'Office fédéral de la statistique rapporte que l'emploi et les salaires payés, dans l'industrie canadienne, avaient établi un précédent de tous les temps, au 1er novembre dernier.

Des renseignements reçus de 19,488 établissements montrent que l'emploi a augmenté de 0.1% du 1er octobre au 1er novembre; une augmentation [illegible] des salaires s'est produite en même temps: 0.9%.

La moyenne de 1926 comptant pour 100, l'indice de l'emploi a été, en novembre, de 203.5, contre 203.3 au 1er octobre, et 197.8, au 1er novembre 1947.

BLOCS-NOTES

(par P. S.)

[illegible]

A mesure que les semaines passent, l'on se demande ce qu'il va advenir des [illegible] qui sont encore dans les camps de personnes déplacées d'Allemagne, et dont l'I.R.O. [illegible] d'un contingent choisi de ces personnes déplacées, notamment des travailleurs aptes aux travaux de la terre, des mines, des camps de bûcherons, des [illegible] de textiles, ou qui peuvent être domestiques.

Mais il en reste beaucoup d'autres, en dehors de ces catégories, qui ne peuvent guère trouver [illegible] dans le cadre actuel des lois sur leur admission, chez nous et ailleurs. D'abord les cas les plus difficiles: environ 168,000 qui sont inéligibles à l'immigration en que ce soit parce qu'il s'agit de vieillards, d'enfants ou de malades.

Chose assez [illegible] à première vue, [illegible] frappe [illegible] et professionnels. Par exemple, Ottawa [illegible] l'entrée d'un certain [illegible] de vêtement [illegible] est la [illegible] de la part des [illegible] c'est là [illegible] une concurrence [illegible]. Sans ces restrictions, il pourrait nous venir, parmi les réfugiés [illegible], des [illegible], des médecins, etc.

Pour ces catégories comme pour les vieillards et les enfants, il semble que [illegible] du pro-

(suite à la deuxième page)

---

social qui ressemble étrangement à celui de Saint-Rémi d'Amherst, et qui paraît même avoir plus d'envergure.

La région de l'amiante

East Broughton est un village de 2,000 âmes environ, situé dans cette région des Cantons de l'Est où l'on trouve les plus riches gisements d'amiante de toute l'Amérique du Nord. C'est de là que les Etats-Unis importent 90% de l'amiante qu'ils utilisent. "On voit par conséquent, commente M. LeDoux, la position extrêmement forte qu'occupe la province de Québec dans ce domaine, puisque l'industrie américaine doit venir chercher dans Québec l'amiante dont elle a besoin" — et elle en a un besoin extrême.

M. LeDoux affirme que dans toute cette région "les conditions d'hygiène sont effroyablement mauvaises". Elles varient d'une ville à l'autre. Il étudie cette fois le cas d'East Broughton.

L'amiantose

Mais avant d'aborder son sujet, l'enquêteur étudie "la nature de la maladie, ou plutôt des maladies de l'amiante, quand on ne [illegible] pas de précautions pour préserver (les ouvriers) des dangers inhérents à leur travail".

L'*amiantose* est une maladie pulmonaire qui résulte de la respiration de la poussière d'amiante. M. LeDoux en décrit le cours long, sournois et irrégulier. Celui qui en est atteint [illegible] Il finit par mourir étouffé.

C'est une maladie incurable, mais qu'on peut prévenir en contrôlant la poussière.

East-Broughton

L'usine de la *Québec Asbestos Corporation* est située à l'extrémité d'East Broughton. De ses quinze cheminées, nuit et jour, sans arrêt sauf le dimanche, elle crache sa lourde et mortelle poussière d'amiante.

Tout le [illegible] du village est inondé. Chacun doit tenir portes et fenêtres fermées; et malgré tout la poussière s'insinue dans les maisons. Une école, fréquentée par 178 enfants, reçoit, elle aussi, la couche de poussière.

L'usine

Mais cela n'est rien auprès des conditions que M. LeDoux décrit dans la mine et surtout l'usine.

Dans cette usine où travaillent 737 ouvriers, il n'y a pas un coin où la poussière ne soit concentrée. Dans quelques parties, "l'air est à tel point saturé... que les ouvriers et les machines apparaissent à faible distance comme des ombres indistinctes". Or M. LeDoux rappelle qu'à la longue, respirer cette poussière conduit à la mort.

A part un système de ventilation insuffisant, on ne fait pas le moindre effort pour tenir la [illegible]

Par exemple, un Léon Cinquante-trois a travaillé depuis sa jeunesse à l'usine d'East Broughton dans des conditions pénibles que M. LeDoux décrit. Six enfants. Malade depuis 1940, passe cinq mois à un hôpital de Québec, ne revient ni guéri ni renseigné sur son état. Travaille encore malgré sa détresse. Meurt à l'aube, en rentrant de l'ouvrage, après avoir laissé sur la route une large traînée de sang. *(Dossier 53.)*

Maurice Quatorze a longtemps travaillé à l'usine, dans les parties les moins [illegible]. Tombe malade en 1940; le médecin décrète qu'il est asthmatique. Sa maison était dans le chemin de la poussière d'amiante. Certaines nuits, toussant, s'étouffant, n'en pouvant plus, il criait: "*Ouvrez 'es fenêtres!*", et passait ensuite des heures dans la poussière engouffrée dans la chambre. Quitte son emploi trois mois avant sa mort. *(Dossier 16.)*

Alphonse Cent-cinq a travaillé douze ans de suite à la *Quebec Asbestos Corporation*, comme "chargeur", besogne très "poussiéreuse". Les médecins parlent d'un "grossissement du coeur". Il meurt à 48 ans, laisse quatre enfants dans la misère la plus noire. Son fils aîné travaille maintenant dans la même usine et les mêmes conditions *(Dossier 105)*.

Louis Soixante-dix-neuf, quarante ans. Malade après onze ans à la *Quebec Asbestos Corporation*. Sa femme travaille [illegible] dans le village. Ils sont dans la pauvreté. Les taxes de sa petite maison ne sont pas payées... *(Dossier 79)*.

Adélard Quatre-vingt-sept a d'abord été "empocheur" douze heures par jour. Puis sur une ferme. Puis dans la cour de l'usine, dans un lieu que les ouvriers appellent d'un mot [illegible]: "le calvaire". Les derniers temps, l'effort de se rendre au travail l'exténuait: pour reprendre son souffle, il se couchait dans la poussière. [illegible] malade; deux fils tuberculeux: un vrai foyer de contagion *(Dossier 87)*.

Ces hommes étaient entrés jeunes et robustes à l'usine. Ils en sont sortis des loques humaines. La plupart n'ont jamais entendu parler d'amiantose ou de Commission des Accidents du travail. [illegible]

Un bon truc

Vingt-quatre "empocheurs" et "[illegible]" vivent dans la zone la plus dangereuse de l'usine. Par un truc légal, ils ne sont pas les employés de la *Quebec Asbestos Corporation*, mais d'un vague "entrepreneur". (Cette acrobatie juridique intéressera en particulier tous les avocats).

M. LeDoux décrit leur fonction: ils sont en pleine poussière [illegible]. Mais qu'un jour, gravement malades, ils veuillent revenir contre leur employeur, la compagnie pourra dire: "Je ne connais pas ces hommes". L'entrepreneur, un ancien ouvrier, n'aurait pas le moyen de leur payer d'indemnités.

[illegible] très confortables pour la compagnie, mais [illegible]

[illegible] pour protéger la vie des ouvriers canadiens?

M. LeDoux [illegible] aux profits de la compagnie, mais à l'aveuglement et à la cupidité qui l'ont empêchée de dépenser l'argent nécessaire à la protection des êtres humains qui l'enrichissent. L'auteur dénonce ce qu'il appelle une négligence criminelle — négligence dont le gouvernement de Québec est également responsable.

Abandonnés

La population d'East Broughton [illegible] abandonnée, livrée sans secours à des maîtres impitoyables.

Le gérant de la compagnie, pendant un quart de siècle, M. E. E. Spafford, a brisé sa résistance en [illegible] un jour planer la menace de fermer l'usine — seul gagne-pain de la population ouvrière.

Plus tard, des citoyens ont lancé des appels successifs à Québec. Depuis 1944, ils ont écrit lettre sur lettre, d'abord au ministère de la Santé, puis au ministre lui-même, M. Paquette, puis au chef du gouvernement, M. Duplessis.

Ont-ils trouvé de l'aide?

Non. On a tenté de les endormir. Il faut parcourir ce triste dossier où s'étalent l'impuissance des fonctionnaires et l'irresponsabilité des politiciens.

Tout ce temps-là, des hommes respiraient la poussière qui les rendait malades, d'autres [illegible] Québec rédigerait de belles lettres d'explication...

Un jour le sous-ministre de la Santé, [illegible] à la compagnie. Puis il annonça qu'il déposait tout le dossier au bureau du Procureur général. C'était le 13 octobre 1947.

East Broughton, village "[illegible]", reste toujours sous la domination d'une compagnie qui en abuse, et ne sait même pas le nom de [illegible].

Appel au peuple du Québec

M. LeDoux montre alors ce que le gouvernement aurait dû faire, [illegible]

[illegible]

Il faut, conclut-il, porter le blâme aux hommes qui administrent [illegible].

Le document se termine par un appel à l'action:

"*Aux Etats-Unis, et particulièrement dans l'Ohio, le gouvernement et le* [illegible] *ont imposé leur volonté à ce groupe d'industriels, et l'ont contraint à* [illegible] *conditions de travail. La situation est différente dans le Québec, où ce groupe d'industriels a imposé sa volonté au gouvernement provincial. Pour corriger cette situation, il faudra que le peuple* [illegible] *de cette léthargie qui a permis l'existence d'un* [illegible]

L'AMIANTOSE

Un village de trois mille âmes étouffé dans la poussière

EAST BROUGHTON

L'histoire tragique qu'on va lire raconte la maladie et la mort lente d'ouvriers et de familles d'ouvriers que l'imprévoyance du gouvernement et la cupidité d'une compagnie réduisent à la plus grande misère — Un document social et humain de première valeur

(Par Burton LeDOUX)

Les gisements d'amiante des cantons de l'est du Québec sont les plus étendus et les plus riches de toute l'Amérique du Nord. Grâce à eux, le Canada occupe, depuis 1890 environ, le premier rang dans la production mondiale de ce précieux minéral. La demande d'amiante n'a cessé de grandir depuis vingt-cinq ans; l'industrie lui trouve constamment de nouveaux usages; et comme le Québec en possède d'énormes réserves encore inexploitées, tout indique que la production connaîtra un développement encore plus considérable. Il est donc urgent d'examiner dans quelles conditions vit et travaille le peuple de cette région.

À date, l'exploitation des dépôts d'amiante a surtout apporté à ce peuple des misères imméritées, de graves maladies qui auraient pu être évitées, et des morts prématurées.

Aujourd'hui, 30,000 personnes à peu près habitent la région québécoise de l'amiante. Un quart d'entre elles environ sont exposées à contracter une maladie mortelle, l'amiantose; car elles vivent ou travaillent presque continuellement au milieu de dangereuses concentrations de poussière, qui résultent de l'extraction et du traitement du minéral. Les trois autres quarts de la population sont également menacés de tuberculose pulmonaire. Les conditions d'hygiène dans les centres de production de l'amiante sont effroyablement mauvaises, et toute la région est devenue un charnier. Rien ne peut excuser pareil état de choses. Et à moins qu'on n'opère des réformes radicales, la maladie et la mort ravageront la population encore plus cruellement que dans le passé.

Les conditions varient d'une ville à l'autre. En attendant une étude complète de toute la région, voici un aperçu de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore à East Broughton, village de 3,000 âmes groupées, entièrement canadien-français, à [illegible]. On y trouve une [illegible] par la Quebec Asbestos Corporation [illegible] Philip Carey Mfg. Co. [illegible] Cincinnati, Ohio, [illegible]

[illegible] NOUS SOMMES [illegible] EN PRÉSENCE DE LA STUPÉFIANTE [illegible] LA "QUEBEC ASBESTOS CORPORATION LTD.", ET LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC DOIVENT PARTAGER ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ.

Le problème social qu'offre East Broughton est simple. Mais il faut commencer par étudier la nature de la maladie, ou plutôt des maladies qui frappent les ouvriers de l'amiante quand on ne prend pas de précautions pour les préserver des dangers inhérents à leur travail.

L'AMIANTE

Le mot "amiante" est un terme de commerce qui s'applique à des variétés fibreuses de [illegible] minéraux. Ces minéraux sont de composition fort diverse. L'amiante qu'on trouve dans le Québec se compose, en général, de 40 pour cent de silice et d'une proportion à peu près égale de magnésium, le reste comprenant du fer, de l'aluminium et de l'eau. L'amiante possède les propriétés suivantes: elle est forte, flexible et incombustible. On en fait un fil qui entre dans la fabrication d'une foule de produits textiles. On s'en sert abondamment dans l'industrie de l'automobile, comme aussi dans l'industrie des matériaux de construction. En fait, la fibre d'amiante est devenue indispensable à l'industrie moderne; et il faudrait tout un volume pour énumérer les innombrables usages auxquels on la fait servir. Environ 90% de l'amiante employée aux États-Unis, le pays du monde qui en consomme le plus, est importé du Québec. La Grande-Bretagne importe aussi du Québec une grande quantité d'amiante. On voit par conséquent la position extrêmement forte qu'occupe la province de Québec dans ce domaine puisque l'industrie américaine doit venir chercher dans Québec l'amiante dont elle a besoin.

L'amiantose

Chacune des opérations que subit l'amiante, depuis son extraction jusqu'à sa mise sur le marché, produit beaucoup de poussière. Cette poussière est faite de fils très fins d'amiante, dont certains sont microscopiques, donc invi[illegible] à l'oeil nu. Quiconque respire cette pous[illegible] [illegible] un certain temps est condamné [illegible]

[illegible] entièrement l'élargissement du coeur. Finalement, l'effort à fournir pour assurer la circulation du sang à travers des poumons en partie rongés par la poussière d'amiante devient tellement excessif que l'on meurt d'une maladie de coeur — mais d'une maladie de coeur directement causée par l'amiantose.

Signes, symptômes et conclusions

Les principaux signes et symptômes d'une amiantose en évolution ou déjà évoluée sont les suivants: irritation du nez, de la gorge, et des voies respiratoires supérieures; essoufflement; toux, parfois humide et parfois sèche; perte d'appétit et diminution de poids; affaiblissement qui mine la capacité de travailler; douleurs de poitrine. À son début, la maladie ne se révèle que par quelques-uns de ces symptômes; un cas avancé les montre ordinairement tous. Quand l'ouvrier de l'amiante tousse souvent et s'aperçoit qu'il s'essouffle facilement, ce doit être pour lui un sérieux avertissement que déjà la maladie est en train de s'installer dans son organisme. Ce qu'il doit faire, c'est de sortir de la poussière le plus vite possible et à n'importe quel prix. Néanmoins, la maladie est incurable. Si la fibrose de ses poumons a atteint un certain développement, l'éloignement de la poussière ne le sauvera pas, mais l'aidera probablement à prolonger ses jours.

L'individu qui a respiré assez de poussière d'amiante pour développer des tissus fibreux mourra tôt ou tard de cette maladie et (ou) de ses complications, à moins qu'il ne soit emporté par un accident ou par une maladie complètement étrangère. Il est prouvé qu'il suffit parfois de travailler dans une atmosphère saturée de poussière d'amiante durant un temps relativement court — deux ou trois ans — pour développer une grave fibrose des poumons. Il faut généralement quelque cinq ans à la maladie pour se fixer et évoluer chez un individu exposé à la poussière d'amiante; parfois il faudra [illegible] ans, parfois même jusqu'à quinze, vingt ou vingt-cinq ans. La marche de la maladie semble dépendre de la quantité de poussière respirée et de la constitution physique de l'individu lui-même. Cette maladie frappe les jeunes ouvriers plus vite que les hommes d'âge moyen, mais [illegible] de son attaque. On est moins renseigné sur l'amiantose que sur la silicose. Néanmoins, tout ce qu'il faut savoir pour assurer la protection et le bien-être de ceux qui sont exposés à la poussière d'amiante est bien connu dans les cercles industriels et médicaux de l'Amérique du Nord depuis une quinzaine d'années.

Il s'est fait peu de travaux de recherche autour de l'amiantose dans le monde médical au Canada; les ouvrages qui font autorité en la matière viennent surtout de Grande-Bretagne et des États-Unis. Fait remarquable, ces ouvrages semblent décrire des situations où les ouvriers de l'amiante étaient exposés à la poussière beaucoup moins gravement que ceux du Québec.

L'amiantose et la tuberculose

Les autorités médicales d'Angleterre sont généralement d'avis que l'amiantose et la tuberculose pulmonaire sont étroitement liées l'une à l'autre: l'une engendre l'autre ou l'aggrave sérieusement. Aux États-Unis, les médecins sont portés à rejeter cette opinion. Les faits constatés dans le Québec pèsent d'un poids énorme en faveur des recherches très poussées menées par les savants anglais. La tuberculose pulmonaire est un fléau dans la région québécoise de l'amiante; elle atteint un degré presque incroyable.

Par exemple, la très grande majorité des ouvriers à Thetford-les-Mines travaillent presque continuellement dans une atmosphère saturée de poussière d'amiante. Une large partie de la population est exposée à la poussière jusqu'à un certain point, parce qu'il y en a beaucoup dans le village et les environs. D'autre part, la population et les ouvriers de Sorel et de Granby ne sont nullement exposés à la poussière d'amiante. Comparons maintenant le taux de mortalité officiellement attribuable à la tuberculose pulmonaire dans les trois villes qui ont entre elles plusieurs points de comparaison.

Taux officiel de mortalité attribuable à la tuberculose pulmonaire

(PAR 100,000)

	Sorel	*Granby*	*Thetford-les-Mines*
1942	64.2	89.5	301.4
1943	[illegible]	[illegible]	[illegible]

qu'elle cache en partie l'édifice et [illegible] la partie ouest du village. La lumière qui [illegible] de l'intérieur par les fenêtres donne à la "fumée" toute proche une couleur rosâtre; la première impression qu'on a est celle d'un incendie formidable faisant rage dans la bâtisse. Le visiteur doit faire un effort pour écarter cette impression d'"incendie" et s'habituer à l'idée que cette "fumée" est en fait de la poussière mortelle d'amiante. En descendant du train et en pénétrant dans le village, on trouve l'air rempli de poussière. De courts et minces fils d'amiante tombent comme une pluie serrée sur les rues et les maisons. Cette poussière est si épaisse que les lampes des rues, allumées dès la tombée du soir, en sont obscurcies, pendant que les maisons, même à faible distance, paraissent comme enveloppées d'un brouillard.

Plus tard, on apprend qu'en divers points de la toiture de l'édifice situé sur la [illegible], il y a quinze cheminées, d'un pied de diamètre environ, qui, nuit et jour sans arrêt, sauf le dimanche, vomissent une épaisse et lourde poussière d'amiante dans l'air. Outre ces quinze cheminées, il y en a une autre beaucoup plus grosse, collée à l'édifice, qui ajoute, elle aussi, sa part à l'énorme nuage de poussière qui entoure la bâtisse. Cette masse de poussière sans cesse renouvelée est emportée par le vent qui la chasse selon son caprice. La plus grande partie de l'année, le vent et les courants d'air [illegible] grand'rue du village.

Cent cinquante familles, comptant [illegible] personnes, vivent dans la partie du village qui est exposée à la pluie presque continuelle de poussière d'amiante. La poussière sur les trottoirs et dans les rues est la plupart du temps tellement épaisse que les piétons et les automobiles laissent des traces de leur passage. La poussière pénètre en abondance dans les entrées des maisons, surtout en été quand les enfants jouent au dehors. Et dans leurs jeux, ils soulèvent à chaque pas de légers nuages de poussière dans l'air qu'ils respirent.

Plusieurs de ces familles cultivent de petits jardins derrière leurs maisons. Il est tombé sur le sol tellement de poussière d'amiante que la terre en est appauvrie. Les fermiers de la vallée se sont plaints amèrement des dommages que la poussière cause à leurs terres. L'un d'eux, qui voulait construire une laiterie sur sa propriété, en a été empêché par un Bureau agricole du Gouvernement; la raison invoquée: encore la poussière d'amiante qui tomberait dans le lait en trop grande quantité. Le Bureau aurait pu ajouter que cette poussière fait du mal aussi aux animaux, soit qu'ils la respirent ou qu'ils la mangent, ou les deux à la fois.

On ne peut ouvrir les fenêtres des maisons dans cette partie du village, sans laisser entrer la tempête de poussière d'amiante qui sévit à l'extérieur la plupart du temps. Parfois, quand les gens se mettent au lit, le vent chasse loin du village la poussière que l'usine dégorge jour et nuit. On se permet alors d'ouvrir un peu les fenêtres. Mais si le vent change au cours de la nuit et ramène la poussière vers le village, les gens s'éveillent leurs visages, leurs couvertures et leurs logis tout couverts de poussière.

En règle générale, on tient les fenêtres des maisons fermées étanches, parfois pendant des jours et des nuits d'affilée, parfois pour une pleine semaine d'opération, soit de minuit et demi le lundi matin jusqu'à minuit le samedi suivant. Mais malgré ces précautions, la poussière d'amiante s'introduit abondamment dans les maisons. Après une nuit où la poussière d'amiante avait déferlé sans arrêt sur la maison que j'habitais, j'ai passé le doigt sur le bord intérieur de ma fenêtre. Bien que toutes les fenêtres de la maison, y compris la mienne, aient été fermées durant toute la nuit, mon doigt ramassa une quantité considérable de poussière d'amiante. Or, la veille au soir, j'avais pris soin d'épousseter la surface en question. Pour pénétrer ainsi dans la [illegible] il fallait donc que cette poussière [illegible]

l'abri de la pluie, de la neige ou du froid, dans une petite hutte près de l'endroit où ils travaillent. Cette hutte leur sert aussi de salle à manger. Elle est mal ventilée et pleine de poussière, de sorte que les ouvriers, même au repas, respirent de la poussière.

On ne prend aucune précaution dans cette carrière pour protéger les hommes contre la poussière. Les conditions y sont idéales pour contracter l'amiantose et la tuberculose pulmonaire. On n'emploie d'ordinaire dans ces carrières que des jeunes hommes robustes, car d'autres travailleurs ne pourraient supporter longtemps le travail dur, l'humidité excessive et le froid.

L'usine

Il y a dans l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* et sur les terrains qui l'entourent, environ 125 ouvriers et 2 ouvrières au travail. Il n'est pas nécessaire de décrire les différents procédés par lesquels on sépare la fibre d'amiante de la roche. Il suffit de dire ici que la matière première est introduite dans des concasseurs qui brisent cette roche en morceaux de plus en plus petits. Au cours de cette opération, la fibre se dégage progressivement. Ces différentes opérations soulèvent des quantités énormes de poussière d'amiante, tant visible qu'invisible. Il n'y a pas un coin de l'usine d'East Broughton où l'on ne trouve de lourdes concentrations de poussière. Dans la plus grande partie de l'usine, l'air prend une teinte d'un gris brunâtre à cause de la poussière qui s'y trouve en suspension. Ailleurs, l'air est à tel point saturé de poussière que les ouvriers et les machines apparaissent, à [illegible] distance, comme des ombres indistinctes. Le système de ventilation est tout à fait insuffisant. [illegible] vomit continuellement à l'extérieur de l'usine une incroyable quantité de poussière. [illegible] de ce système de ventilation [illegible], on ne fait absolument aucun effort pour supprimer ou [illegible] contrôler la poussière que le fonctionnement de l'usine produit [illegible]. La compagnie ne fournit aux ouvriers aucun masque. Comme on peut s'y attendre, les machines, les planchers et les escaliers de l'usine se trouvent entièrement recouverts par une couche épaisse de poussière d'amiante.

Vous croyez que ces arbres sont chargés de givre? Non! — Ces arbres d'East Broughton sont comme les hommes: ils dépérissent lentement sous l'[illegible]

Tous les ouvriers de l'usine d'East Broughton toussent beaucoup durant leur travail, et quelques heures après leur sortie de l'usine. Incontrôlable, cette toux est un effort instinctif de l'organisme pour rejeter la poussière aspirée. Elle est suivie de crachements abondants et la matière dont se composent les crachats est décolorée par la poussière d'amiante. À la longue, cette toux produit une irritation et une inflammation sérieuses et chroniques des voies respiratoires supérieures. Les fils microscopiques [illegible]

victimes plus ou moins avancées de l'amiantose; d'autres enfin, affligés à des degrés divers de maladies pulmonaires contagieuses. Tout ce monde confondu tousse et crache à profusion un peu partout. Ils crachent parce que l'atmosphère de la pièce est empoussiérée; ils crachent parce qu'ils souffrent de la gorge, des bronches, ou des poumons (tuberculose), ou encore parce qu'ils souffrent d'amiantose ou sont en train de la contracter. Et tout cela se répète jour après jour dans une "salle à manger" qui n'a été ni repeinte ni même nettoyée depuis des années. Des douzaines d'hommes, dont certains sont déjà morts, d'autres mortellement atteints par l'amiantose ou ses complications (ou les deux à la fois) ont séjourné dans cette cabane pestilentielle. Il y a longtemps que la compagnie et le gouvernement auraient dû la balayer de la surface de la terre.

D'autres ouvriers, qui travaillent dans l'usine ou dans les cours, ont choisi pour réfectoire l'atelier du ferblantier. Mais les conditions n'y sont guère meilleures que dans le reste de l'édifice.

Les toilettes de l'usine sont infectes, abominables, et comme toutes les autres pièces, saturées de poussière. Après des années de négligence, on a cependant repeinturé ces pièces récemment.

Deux jeunes femmes, d'environ dix-huit ans, travaillent dans une petite salle où la poussière de l'usine pénètre aisément. Leur travail consiste à préparer et réparer les sacs dans lesquels la fibre d'amiante est expédiée. Elles soulèvent donc beaucoup de poussière et les traités sur l'amiantose soulignent les dangers de leur travail.

Les vêtements des ouvriers sont eux-mêmes encroûtés de poussière à couleur gris-vert et sale. Pendant toute la durée de leur travail, la poussière recouvre inégalement les mains et les visages des travailleurs. Elle s'accumule en quantité appréciable sur leurs sourcils, leurs lèvres, leurs nez, leurs oreilles et leurs cheveux.

Conclusions sur l'usine

Il n'y a pas un seul endroit, dans cette usine, où les ouvriers puissent s'abriter contre la poussière durant toute leur journée de travail. Et qui plus est, pendant la plus grande partie de l'année, ils ne peuvent même pas fuir la poussière en sortant dans la cour. Si extraordinaire que cela paraisse, l'avalanche de poussière qui sort des cheminées, des fenêtres et des portes sature l'atmosphère de la cour jusqu'à la rendre aussi dense que dans certaines parties de l'usine. Quinze minutes seulement après mon arrivée dans cette cour, j'avais peine à respirer, je commençais à tousser et à cracher.

Les conditions de travail infligées aux ouvriers de la *Quebec Asbestos Corporation* sont telles que très peu d'hommes peuvent [illegible]

[illegible] de Lockland (près de Cincinnati), Ohio, États-Unis.

CE CAS EST SEMBLABLE A CELUI DE SAINT-RÉMI D'AMHERST. ICI COMME LA-BAS, NOUS SOMMES ESSENTIELLEMENT EN PRÉSENCE DE LA STUPIDITÉ DONT LES HOMMES FONT PREUVE TROP SOUVENT DANS LEURS RELATIONS ENTRE EUX. PAR DESSUS TOUT, NOUS SOMMES EN PRÉSENCE DE NÉGLIGENCE CRIMINELLE, DONT LA "QUEBEC ASBESTOS CORPORATION LTD". ET LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC DOIVENT PARTAGER ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ.

Le problème social qu'offre East Broughton est simple. Mais il faut commencer par étudier la nature de la maladie, ou plutôt des maladies qui frappent les ouvriers de l'amiante quand on ne prend pas de précautions pour les préserver des dangers inhérents à leur travail.

L'AMIANTE

Le mot "amiante" est un terme de commerce qui s'applique à des variétés fibreuses de nombreux minéraux. Ces minéraux sont de composition fort diverse. L'amiante qu'on trouve dans le Québec se compose, en général, de 40 [illegible] de silice et d'une proportion à peu près égale de magnésium, le reste comprenant du fer, de l'aluminium et de l'eau. L'amiante possède les propriétés suivantes : elle est forte, flexible et incombustible. On en fait un fil qui entre dans la fabrication d'une foule de produits textiles. On s'en sert abondamment dans l'industrie de l'automobile, comme aussi dans l'industrie des matériaux de construction. En fait, la fibre d'amiante est devenue indispensable à l'industrie moderne; et il faudrait tout un volume pour énumérer les innombrables usages auxquels on la fait servir. Environ 90% de l'amiante employée aux États-Unis, le pays du monde qui en consomme le plus, est importé du Québec. La Grande-Bretagne importe aussi du Québec une grande quantité d'amiante. On voit par conséquent la position extrêmement forte qu'occupe la province de Québec dans ce domaine puisque l'industrie américaine doit venir chercher dans Québec l'amiante dont elle a besoin.

L'amiantose

Chacune des opérations que subit l'amiante, depuis son extraction jusqu'à sa mise sur le marché, produit beaucoup de poussière. Cette poussière est faite de fils très fins d'amiante, dont certains sont microscopiques, donc invisibles à l'oeil nu. Quiconque respire cette poussière durant un certain temps est condamné à la mort. Car lorsqu'elle s'arrête dans les poumons, cette poussière détruit des tissus nécessaires à la vie.

L'amiantose est une maladie pulmonaire résultant de la respiration de poussière d'amiante. Cette maladie commence sournoisement, suit un cours irrégulier et finit de diverses façons. Elle ressemble à la silicose par certains aspects; par d'autres elle en diffère. Dans la silicose simple, il se forme dans les poumons de petites [illegible]

La poussière d'amiante, une fois arrivée à [illegible] dans les poumons, [illegible] Tout le long de ces filaments, les alvéoles s'[illegible]. Et à mesure que la poussière envahit les poumons, des lignes de destruction de plus en plus nombreuses s'y forment. Conséquemment, le malade devient de moins en moins capable d'aspirer assez d'oxygène pour répondre aux besoins de son corps; il s'affaiblit de plus en plus; très lentement et à travers les pires angoisses, ses poumons sont progressivement détruits. Il finit par [illegible].

L'amiantose et ses complications

L'amiantose évolue très lentement. Celui qui en est affecté devient extrêmement sensible aux infections, car sa résistance naturelle aux maladies faiblit petit à petit. C'est pourquoi la mort résulte ordinairement soit d'une infection pulmonaire aiguë contre laquelle le corps affaibli ne peut se défendre efficacement, soit de troubles organiques sérieux. La cause première de la mort dans ces cas-là, c'est l'amiantose, et non la pneumonie, la tuberculose, la maladie de coeur, ou quelque autre affection, comme en attestent trop souvent les certificats de décès.

Par exemple, celui qui souffre d'amiantose a perdu une certaine portion de la surface respiratoire de ses poumons. Son sang n'est donc pas suffisamment aéré. Et pour nourrir les tissus de tout son corps, son sang insuffisamment aéré doit circuler plus vite et son volume doit être augmenté. L'effort du coeur se trouve ainsi accru. Il travaille [illegible] — ce qui [illegible] par [illegible] cardiaques, parti[illegible] pour se fixer et évoluer chez un individu exposé à la poussière d'amiante; parfois il faudra jusqu'à dix ans, parfois même jusqu'à quinze, vingt ou vingt-cinq ans. La marche de la maladie semble dépendre de la quantité de poussière respirée et de la constitution physique de l'individu lui-même. Cette maladie frappe les jeunes ouvriers plus vite que les hommes d'âge moyen; mais nul n'est à l'abri de son atteinte. On est moins renseigné sur l'amiantose que sur la silicose. Néanmoins, tout ce qu'il faut savoir pour assurer la protection et le bien-être de ceux qui sont exposés à la poussière d'amiante est bien connu dans les cercles industriels et médicaux de l'Amérique du Nord depuis une quinzaine d'années.

Il s'est fait peu de travaux de recherche autour de l'amiantose dans le monde médical au Canada; les ouvrages qui font autorité en la matière viennent surtout de Grande-Bretagne et des États-Unis. Fait remarquable, ces ouvrages semblent décrire des situations où les ouvriers de l'amiante étaient exposés à la poussière beaucoup moins gravement que ceux du Québec.

L'amiantose et la tuberculose

Les autorités médicales d'Angleterre sont généralement d'avis que l'amiantose et la tuberculose pulmonaire sont étroitement liées l'une à l'autre, l'une engendre l'autre ou l'aggrave sérieusement. Aux États-Unis, les médecins sont portés à rejeter cette opinion. Les faits constatés dans le Québec pèsent d'un poids énorme en faveur des recherches très poussées menées par les savants anglais. La tuberculose pulmonaire est un fléau dans la région québécoise de l'amiante; elle atteint un degré presque incroyable.

Par exemple, la très grande majorité des ouvriers à Thetford-les-Mines travaillent presque continuellement dans une atmosphère saturée de poussière d'amiante. Une large partie de la population est exposée à la poussière jusqu'à un certain point, parce qu'il y en a beaucoup dans le village et les environs. D'autre part, la population et les ouvriers de Sorel et de Granby ne sont nullement exposés à la poussière d'amiante. Comparons maintenant le taux de mortalité officiellement attribuable à la tuberculose pulmonaire dans les trois villes qui ont entre elles plusieurs points de comparaison.

Taux officiel de mortalité attribuable à la tuberculose pulmonaire

(PAR 100,000)

	Sorel	Granby	Thetford-les-Mines
1942	64.3	39.5	391.4
1943	39.3	40.2	391.7
1944	61.8	66.4	236.1

On obtiendra des résultats semblables si on compare le taux de mortalité par tuberculose à Thetford-les-Mines avec celui de n'importe quelle ville québécoise, mais à l'exception (1) des villes où les gens sont exposés à la poussière d'amiante et (2) des endroits comme Saint-Rémi d'Amherst où des conditions particulières expliquent une [illegible] la fréquence extraordinaire [illegible] élevée de cette maladie contagieuse.

Devant les ravages causés par la tuberculose à Thetford-les-Mines, la profession médicale et le gouvernement provincial sont pris, tous deux, dans le dilemme suivant: ou bien la respiration de la poussière d'amiante favorise et aggrave la tuberculose pulmonaire, ou bien plusieurs décès officiellement attribués à la tuberculose proviennent d'une autre cause, en réalité l'amiantose. Autrement on ne peut expliquer pourquoi la tuberculose fait des ravages si effarants à Thetford-les-Mines. La population de cette ville ne peut tout de même pas patienter jusqu'à ce que la profession médicale et le gouvernement provincial aient jugé à propos de se prononcer: il faut prendre des mesures immédiates pour contrôler et faire disparaître la poussière.

Il n'a pas été possible d'obtenir des statistiques officielles sur le taux de la mortalité pulmonaire à East Broughton. Il est certainement aussi élevé qu'à Thetford-les-Mines et peut-être davantage. Les quelques [illegible] suivants, qu'on peut considérer comme des types et non comme des exceptions, démontrent que les conditions de travail à la mine et à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* sont propres à causer l'amiantose et à favoriser la tuberculose pulmonaire, séparément ou conjointement.

L'AMIANTOSE EST INCURABLE, MAIS ON PEUT LA PRÉVENIR.

— II —

EAST BROUGHTON

Le village

La vue d'East Broughton à la tombée du jour, lorsque le train approche le village, produit une impression d'horreur sur le visiteur plus ou moins au courant de la nature de l'amiantose. À l'extrémité du village, aux trois quarts du flanc de la colline, se dresse un gros bâtiment d'apparence laide. Du toit et des murs de cet édifice on voit jaillir ce qui semble être une [illegible], si blanche et si abondante [illegible] enveloppée par ce nuage de poussière. La poussière qui ne tombe pas dans les rues et sur les maisons de l'extrémité ouest du village est emportée vers les terres de la vallée que traverse la grand-rue du village.

Cent cinquante familles, comptant à peu près 850 personnes, vivent dans la partie du village qui est exposée à la pluie presque continuelle de poussière d'amiante. La poussière sur les trottoirs et dans les rues est la plupart du temps tellement épaisse que les piétons et les automobiles laissent des traces de leur passage. La poussière pénètre en abondance dans les entrées des maisons, surtout en été quand les enfants jouent au dehors. Et dans leurs jeux, ils soulèvent à chaque pas de légers nuages de poussière dans l'air qu'ils respirent.

Plusieurs de ces familles cultivent de petits jardins derrière leurs maisons. Il est tombé sur le sol tellement de poussière d'amiante que la terre en est appauvrie. Les fermiers de la vallée se sont plaints amèrement des dommages que la poussière cause à leurs terres. L'un d'eux, qui voulait construire une laiterie sur sa propriété, en a été empêché par un Bureau agricole du Gouvernement; la raison invoquée fut encore la poussière d'amiante qui tomberait dans le lait en trop grande quantité. Le Bureau aurait pu ajouter que cette poussière fait tort aussi aux animaux, soit qu'ils la respirent, soit qu'ils la mangent, ou les deux à la fois.

On ne peut ouvrir les fenêtres des maisons, dans cette partie du village, sans laisser entrer la tempête de poussière d'amiante qui fait rage à l'extérieur la plupart du temps. Parfois, quand les gens se mettent au lit, le vent souffle loin du village la poussière que l'usine [illegible] jour et nuit. On se permet alors d'ouvrir un peu les fenêtres. Mais si le vent change au cours de la nuit et ramène la poussière vers le village, les gens s'éveillent leurs visages, leurs couvertures et leurs logis tout couverts de poussière.

En règle générale, on tient les fenêtres des maisons fermées étanches, parfois pour des jours et des nuits d'affilée, parfois pour une pleine semaine d'opération, soit de minuit et demi le lundi matin jusqu'à minuit le samedi suivant. Mais malgré ces précautions, la poussière d'amiante s'introduit abondamment dans les maisons. Après une nuit où la poussière d'amiante avait déferlé sans arrêt sur la maison que j'habitais, j'ai passé le doigt sur le [illegible] intérieur de ma fenêtre. Bien que toutes les fenêtres de la maison, y compris la mienne, eussent été fermées durant toute la nuit, mon doigt ramassa une quantité considérable de poussière d'amiante. Or, la veille au soir, j'avais pris soin d'épousseter la surface en question. Pour pénétrer ainsi dans la maison, il fallait donc que cette poussière fût composée de fils microscopiques, c'est-à-dire les plus dommageables à la santé. Évidemment, il en était entré beaucoup, puisque cette poussière s'était accumulée au point de devenir visible.

Une école est située en plein dans le courant de poussière qui descend vers le village. Cette école est fréquentée par 170 enfants variant entre 6 et 16 ans. La brique des murs extérieurs a pris une couleur gris sale à cause de la poussière. [illegible] les fenêtres fermées [illegible] plupart du temps. Néanmoins, la poussière [illegible] s'infiltre dans les classes et [illegible] dans l'air que respirent les enfants.

La mine

Cette mine d'amiante [illegible] à un énorme trou dans le sol.

Pour dégager l'amiante brute qui se trouve incrustée dans les parois et le fond de ce trou, il faut avoir recours aux foreuses mécaniques et à la dynamite. Ces deux opérations soulèvent beaucoup de poussière, ainsi que le chargement des morceaux de minerais et le transport vers l'usine. Pour des raisons qui nous paraissent obscures, les études sur l'extraction de l'amiante laissent croire que la poussière produite dans les mines est négligeable et généralement en trop petite quantité pour être dangereuse pour les ouvriers. En face d'une telle attitude, il faut rester incrédule jusqu'à ce qu'on ait fait une étude précise des poussières visibles et invisibles dans chaque carrière en particulier.

La carrière d'East Broughton a plusieurs centaines de pieds de profondeur. Il est certain que dans le fond l'air est stagnant. Un certain nombre d'hommes y travaillent plusieurs heures d'affilée. Au moment de notre visite, ils ne portaient aucun masque protecteur contre la poussière. On y pratique le forage à sec. C'est un travail très dur. Celui qui manie la foreuse doit se tenir penché sur son outil, très près de l'endroit précis d'où la poussière s'échappe. Il doit donc respirer (profondément à cause de l'effort) dans une atmosphère saturée de poussière d'amiante, et cela, plusieurs heures d'affilée. [illegible] que le forage à sec coûte bien moins cher aux propriétaires de la mine que les autres procédés. Nulle part dans cette carrière on n'a recours à l'eau, à l'huile ou à des appareils pour capter la poussière en vue de protéger les ouvriers.

La fibre d'amiante est en si grande demande depuis quelques années que le travail [illegible] mine se fait nuit et jour par n'importe quel temps. Quand ils le peuvent, les hommes se mettant à [illegible] constamment à l'extérieur de l'édifice une incroyable quantité de poussière. À part de ce système de ventilation totalement inefficace, on ne fait absolument aucun effort pour supprimer ou tenir sous contrôle la poussière que le fonctionnement de l'usine produit à [illegible]. La compagnie ne fournit aux ouvriers aucun masque. Comme on peut s'y attendre, les machines, les planchers et les escaliers de l'usine se trouvent entièrement recouverts par une couche épaisse de poussière d'amiante.

Vous croyez que ces arbres sont chargés de givre? Non! Ces arbres d'East Broughton sont comme les hommes: ils dépérissent lentement sous l'[illegible]

Tous les ouvriers de l'usine d'East Broughton toussent beaucoup durant leur travail, et quelques heures après leur sortie de l'usine. Incontrôlable, cette toux est un effort instinctif de l'organisme pour rejeter la poussière aspirée. Elle est suivie de crachements abondants et la matière dont se composent les crachats est décolorée par la poussière d'amiante. À la longue, cette toux produit une irritation et une inflammation sérieuses et chroniques des voies respiratoires supérieures. Les fils microscopiques, les plus dangereux de tous, pénètrent dans les [illegible] et rendent l'individu très sujet aux [illegible] pulmonaire qui fait à East Broughton des terribles ravages.

Les cinq étages de l'usine sont garnis de nombreuses fenêtres. Par temps doux, elles sont généralement ouvertes. Mais durant la saison froide et quand il vente fort toutes les fenêtres sont fermées. L'édifice n'est pas chauffé: la température est donc humide, froide ou glaciale durant la plus grande partie de l'année. Les gens de [illegible]

À chaque étage on trouve une petite cabane (6 à 10 pieds carrés) chauffée par un petit poêle où les hommes se mettent à l'abri. Naturellement, ils s'entassent dans cette cabane chaque [illegible] de leur travail, certains en ont auquel le [illegible].

Cette pièce est une boîte; de la poussière d'amiante, visible et invisible, s'y infiltre constamment. Elle s'y engouffre dès qu'un ouvrier pousse la porte pour entrer ou sortir. Au toit, il y a une petite ouverture. Quand l'atmosphère devient irrespirable, les hommes ouvrent la petite fenêtre. Ils créent ainsi un courant d'air qui élimine une partie des poussières. Mais l'atmosphère ne s'en trouve pas complètement purifiée, comme n'importe quel ingénieur pourra en témoigner. Ainsi le prétendu refuge devient un piège.

Sauf en été, les ouvriers prennent leur repas du midi ici ou là, à leur guise, dans le coin de l'usine qui leur [illegible] une cabane spéciale, qui mesure environ [illegible] pieds par 10, sert de salle à manger à plusieurs d'entre eux. Mais cette "salle à manger" se trouve parfois si remplie à l'heure du repas que certains doivent manger debout. Cette pièce est extraordinairement malpropre. Les murs n'ont pas été repeints depuis plusieurs années. Au plancher, colle une couche [illegible] et fétide de crachats, de saleté et d'ordures qui s'accumulent depuis des années. Il y a quelque temps, les hommes ont demandé à la *Quebec Asbestos Corporation* de la faire nettoyer et [illegible]. La compagnie refusa. Les hommes prièrent qu'au moins on leur fournisse la peinture, promettant qu'ils feraient eux-mêmes le [illegible]. La compagnie refusa de nouveau.

Telle est donc la "salle à manger". Les hommes s'y [illegible] chaque jour. Les voilà cette [illegible] ouvriers robustes et pleins de santé, pouvant venir à l'usine, ouvriers prédisposés à la tuberculose pulmonaire et à toute la séquelle [illegible] à l'usine depuis quelques années, dont le [illegible] par l'inhalation des poussières d'amiante [illegible] appréciable sur leurs sourcils, leurs lèvres, leur nez, leurs oreilles et leurs cheveux.

Conclusions sur l'usine

Il n'y a pas un seul endroit, dans cette usine, où les ouvriers puissent s'abriter contre la poussière durant toute leur journée de travail. Et qui plus est, pendant la plus grande partie de l'année, ils ne peuvent même pas fuir la poussière en sortant dans la cour. Si extraordinaire que cela paraisse, l'avalanche de poussière qui sort des cheminées, des fenêtres et des portes sature l'atmosphère de la cour jusqu'à la rendre aussi dense que dans certaines parties de l'usine. Quinze minutes seulement après mon arrivée dans cette cour, j'avais peine à respirer; je commençais à tousser et à cracher.

Les conditions de travail infligées aux ouvriers de la *Quebec Asbestos Corporation* sont telles que très peu d'hommes peuvent y travailler longtemps sans en souffrir gravement dans leur santé, sans contracter l'amiantose et tous ses [illegible], y compris la tuberculose [illegible]. [illegible] provincial ne prennent la moindre précaution pour protéger la santé de ces gens. Et la meilleure façon de le montrer, c'est peut-être de raconter [illegible]

— III —

QUELQUES CAS D'OUVRIERS

[illegible] no 58

[illegible] mourut en 1946, à [illegible] ans.

[illegible] il entrait à l'emploi de la Quebec Asbestos Corporation, [illegible]. Il n'a jamais travaillé à l'intérieur de l'usine. Il [illegible] ses fonctions dans un long couloir recouvert qui part de l'édifice et s'avance dans la cour.

Ce couloir servait d'abri à un convoyeur, une machine qui sert à transporter les [illegible] d'amiante quelque part à côté de l'usine et qui les y entasse, comme cela se fait partout ailleurs. Dans ce couloir, qui n'est ni ventilé ni chauffé, [illegible]. On comprendra aussi que, sans chauffage ni ventilation, l'air y soit humide, froid et glacial durant la plus grande partie de l'année.

C'est dans ce couloir que Léon travaillait douze heures, et souvent seize heures par jour, pendant [illegible] n'avait aucune protection contre la poussière.

Tout au cours [illegible], Léon jouissait d'une excellente santé. On ne trouve aucun cas de tuberculose ni dans la famille de sa mère ni dans celle de son père. Il [illegible] à l'âge de [illegible] ans. Comme tous ses camarades de travail, [illegible]. Léon toussait souvent, mais personne n'y faisait attention. N'était-ce pas la règle commune?

Vers l'année 19[illegible], [illegible] remarqua qu'il toussait plus fréquemment. Sa toux était parfois sèche, parfois grasse; elle continua d'augmenter en fréquence et en intensité. Léon se rendit compte qu'il se fatiguait facilement, surtout quand il montait la côte pour se rendre à l'usine. Il arrivait là-haut à bout de souffle. Il perdit du poids. Le moindre effort, durant un peu de [illegible], suffisait à l'essouffler.

Comme c'était fatal, [illegible] si gravement qu'il

(suite à la page 6)

L'AMIANTOSE

(suite de la page 51)

dut abandonner son travail. On le conduisit alors dans un hôpital de Québec, où, d'après le témoignage de sa femme, les médecins ne lui apprirent pas grand-chose sur sa maladie. Comme il n'éprouvait aucun mieux après cinq mois d'hôpital, il se découragea et revint à la maison. À son départ, les autorités de l'hôpital ne lui fournirent aucun renseignement susceptible de le guider dans le traitement de sa maladie.

La maison de Léon occupait un site malsain; l'été surtout, l'usine déversait sur elle une quantité de poussière considérable. Le malade dut quand même s'y reposer trois mois, après son retour de la ville. Mais les revenus manquaient. Depuis onze mois, Léon n'avait rien gagné. Comme il avait une femme et sept enfants à nourrir, il dut ne tenir aucun compte de sa maladie et reprit du travail à la *Quebec Asbestos Corporation*.

Cette fois, on lui confia de petits ouvrages "pas fatiguants", dans la cour et les petits hangars de l'extérieur. Mais comme nous l'avons noté plus haut, l'atmosphère de cette cour est presque toujours surchargée de poussière, aussi saturée que le sont certaines sections de l'usine elle-même. Même une personne normale, en pleine santé, ne peut y rester un quart d'heure sans éprouver le besoin de tousser.

Comment Léon a-t-il pu travailler dans cette cour, malgré sa détresse, durant les trois années qui suivirent! Il a donné ainsi un témoignage impérissable de son courage et du dévouement qu'il portait à sa famille. Un matin, à l'aube, comme il venait de terminer sa nuit de travail, il se mit en route vers la maison. Il toussait et crachait comme à l'ordinaire, mais cette fois, c'est du sang qui sortit de sa bouche, en abondance. Aveuglément, guidé par l'instinct, il se traîna jusqu'à sa maison, laissant sur ses pas une longue trace de sang sur la neige.

Sa femme le rencontra sur le seuil. Il avait le visage blanc comme du plâtre et barbouillé de sang. Sa femme envoya les enfants chercher le prêtre et le médecin tandis qu'elle soutenait son mari dans la cuisine. Elle le fit asseoir près de l'évier. Elle lui tint un bassin sous le menton tandis que de ses lèvres, le sang coulait à profusion. Quelques instants plus tard, il tombait dans ses bras, mort.

Même aujourd'hui, cette famille ne sait pas encore de quoi Léon est mort. Le médecin qui arriva sur les lieux après sa mort, et qui vraisemblablement eut à remplir le certificat de décès, ne leur fournit aucune explication. La famille n'a jamais demandé aucune indemnité, ni de la Compagnie, ni du gouvernement. Toutefois, la femme de Léon soupçonnait vaguement un certain rapport entre la mort de son mari et la poussière d'amiante. Elle avait entendu déjà quelques vagues allusions à la "compensation" — au grand mot.

Mais l'idée d'une indemnité pour la mort de son mari lui parut fantastique, car elle savait bien que nul à East Broughton n'en recevait parmi ceux dont le cas était semblable. Elle s'informa toutefois, à gauche et à droite, mais vainement, jusqu'au jour où elle fit la rencontre d'un notaire.

Il faut dire en effet que pour épargner et pour protéger sa famille, Léon avait pris une police d'assurance-vie au montant de $7,000. Si l'on considère le taux minime des salaires payés par la *Quebec Asbestos Corporation* avant la guerre, on se demande comment Léon parvint à faire vivre sa famille tout en versant les primes sur sa police d'assurance. Il le fit tout de même. La nouvelle des $7,000, qui revenaient à sa veuve fit rapidement le tour du petit village.

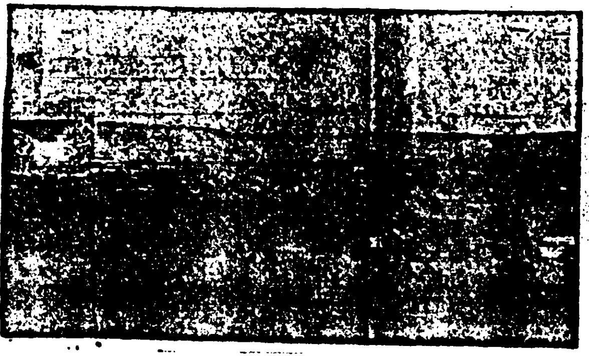

L'avalanche de poussière déferle sur le village. Il faut tenir portes et fenêtres hermétiquement closes durant des jours et des jours d'affilée.

Le notaire qu'elle consulta lui dit qu'elle ne pouvait pas réclamer d'indemnité étant donné qu'elle avait touché l'argent sur la police d'assurance de son mari. Cette lamentable réponse, complètement fausse, décida la veuve à abandonner toute réclamation. Il convient de noter qu'aucun agent des "Mères nécessiteuses" ne se présenta à sa porte. La famille ne reçut aucune aide de nulle part.

La famille s'est serré la ceinture. Ju[illegible]te, elle a bien administré ses ressource[illegible] filles aînées (21 et 20 ans) sont [illegible]

était maintenant saturée. Dans une chambre voisine se trouvait son fils. Les maux d'estomac et les opérations que ce dernier dut subir plus tard sont généralement attribués à l'inquiétude.

La maladie de Maurice s'aggrava de jour en jour. Il dut enfin quitter son emploi, quelque trois mois avant sa mort. Il souffrait tellement qu'on dut le transporter dans un hôpital de Québec. D'après sa femme, on lui aurait dit à l'hôpital qu'il souffrait d'un "grossissement du coeur" et qu'il n'en guérirait jamais. On lui dit aussi qu'on ne connaissait pas au juste sa maladie et que les médecins ne pouvaient pas affirmer qu'il avait la silicose ou l'amiantose. Peu de temps après, Maurice mourut.

Comme des centaines d'autres ouvriers québécois, malades de silicose ou d'amiantose, Maurice connut son sort quelque temps avant sa mort. Il savait qu'il allait mourir, qu'il était condamné. Ici pourtant, son cas devient différent des autres. Il y entre un facteur qu'on ne rencontre, à ma connaissance, dans aucun autre cas d'ouvriers à East Broughton.

Avant de mourir, Maurice conseilla fortement à sa famille de réclamer une indemnité de la compagnie et du gouvernement provincial. Comment avait-il appris que sa famille avait droit à une indemnité? Pourquoi ne s'est-il pas prévalu de ce droit durant sa maladie? Je ne pourrais l'expliquer. Le fait brutal, c'est qu'à l'exception de Maurice, les ouvriers d'East Broughton et leurs familles n'ont jamais su qu'ils possédaient un tel droit en vertu des lois statutaires et du droit commun.

Personne n'a renseigné ces gens là-dessus: ni les médecins, ni les avocats, ni les autorités provinciales, ni les politiciens, au pouvoir ou dans l'opposition, ni les journaux, ni les magazines; personne. Après de nombreuses conversations avec des ouvriers du village et leurs familles, je n'ai encore rencontré personne ayant la moindre idée des droits que tous les citoyens possèdent sous ce rapport.

Quoi qu'il en soit, la veuve de Maurice réclama une indemnité de la Commission des accidents. Sa réclamation fut rejetée définitivement et on donna pour raison qu'il n'était pas prouvé que Maurice eût contracté une maladie industrielle indemnisable en vertu des "Lois des accidents du travail". La lettre de la "Commission des accidents" informait la veuve que le cas de son mari était clos.

La veuve de Maurice n'a pas droit à la pension des mères nécessiteuses: ses enfants ont tous dépassé l'âge limite de seize ans. Sa fille a maintenant atteint sa dix-neuvième année. Elle n'a pas encore trouvé d'emploi dans le village. L'un des fils est pratiquement invalide à la suite de maux d'estomac et d'opérations dont il a été question précédemment. L'autre fils, un jeune homme robuste et en pleine santé, s'est présenté à plusieurs reprises à la *Quebec Asbestos Corporation* pour obtenir du travail. (À toutes fins pratiques, cette industrie est la seule source d'emploi dans le village d'East Broughton). Pour des raisons obscures, la compagnie lui a toujours refusé de l'emploi, bien qu'elle engageât d'autres ouvriers dans le même temps. Cette famille de quatre personnes est donc réduite à la pauvreté.

Dossier no 105

Alphonse Centcinq mourut en 1942, à l'âge de quarante-cinq ans.

Entré à dix-huit ans à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*, il y travailla un certain nombre d'années. Il s'engagea ensuite dans une autre entreprise semblable du voisinage, où il travailla plusieurs années. Là, les conditions étaient, dit-on, mauvaises. Alphonse revint travailler dans l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* où il resta sans interruption environ douze ans. Il cessa de travailler peu de temps avant sa mort.

À la *Quebec Asbestos Corporation*, Alphonse était "chargeur". Son travail consistait à manipuler des sacs remplis de fibre d'amiante — un travail très poussiéreux. Cette besogne n'est pas un jeu d'enfant; elle exige beaucoup

yeux de la famille pour toute une année. Voici donc une famille condamnée à la plus extrême pauvreté. Chaque année depuis, l'un des enfants a atteint et dépassé l'âge de seize ans. Par conséquent, le montant reçu du bureau des "Mères nécessiteuses" a diminué progressivement, pendant que le coût de la vie continue à grimper.

Les conditions de vie de cette famille se sont légèrement améliorées depuis deux ans. L'aînée des filles mourut en [illegible], à l'âge de 21 ans, d'une maladie pulmonaire où la sous-alimentation joua un grand rôle. Deux autres filles ont quitté la maison et sont en service dans des hôtels de la région. (Trois de moins à nourrir et à vêtir). L'aîné des garçons travaille depuis quelques mois à la *Quebec Asbestos Corporation*: même besogne, même atmosphère de poussière qu'au temps du père. Deux ou trois, parmi les plus jeunes enfants, trouvent à l'occasion du travail dans le village et rapportent à la maison quelques précieux dollars.

Dossier no 79

Louis Soixante-dix-neuf est aujourd'hui âgé de quarante ans.

Il n'y a aucun cas de tuberculose pulmonaire dans sa famille, ni du côté paternel, ni du côté maternel. Dans sa jeunesse, encore en pleine santé, il a travaillé dans différentes mines et usines d'amiante durant quatre ans et demi environ, après quoi il fut à l'emploi de la *Quebec Asbestos Corporation* durant onze mois. Cette dernière compagnie confia d'abord à Louis un emploi dans sa mine à ciel ouvert. Il aidait aux opérations de forage qui se faisaient toujours à sec.

Louis raconte qu'à plusieurs reprises il a travaillé à percer la paroi de la mine pour y creuser de longs tunnels où lui-même et ses compagnons devaient travailler durant des heures. La poussière était si dense dans ces tunnels que les hommes se voyaient à peine les uns les autres. La Compagnie ne leur fournissait aucun masque et personne n'a jamais prévenu Louis que cette poussière était dangereuse.

Après avoir travaillé dans la mine à ciel ouvert durant une année environ, Louis fut transféré à l'intérieur de l'usine, avec l'emploi de "cleaner". Il devait, deux ou trois fois par jour, amasser en tas la poussière accumulée sur les escaliers et le plancher qu'il avait à nettoyer. Pour accomplir cette besogne, il se servait d'une brosse sèche et d'une pelle. Tout ce temps, il devait respirer dans une atmosphère où la poussière était extrêmement dense. Puis, quand il avait des moments libres, le seul refuge qu'il pût trouver était la petite cabane de son étage que nous avons décrite comme un endroit toujours saturé de poussière.

Parmi les fonctions que Louis devait remplir, il en est une qui prend une grande importance dans l'état de choses qui sévissait à cette usine d'East Broughton.

La chambre où retombe une partie de la poussière des ventilateurs se remplissait rapidement. Deux fois la semaine, Louis devait y entrer pour la vider. Pour cela il devait avancer dans la poussière jusqu'aux genoux et parfois jusqu'à la ceinture, se rendre au milieu de la pièce, ouvrir une trappe dans le plancher par où la poussière tombait dans une autre pièce au-dessous. Pour débarrasser la pièce du reste de la poussière, il fallait la pelleter vers la trappe.

Une fois fini ce premier déblayage, Louis devait encore nettoyer les murs et le plancher car une partie de cette poussière est collante et adhère aux surfaces. Il se servait alors d'une espèce de rateau ou d'une brosse sèche. L'atmosphère de la pièce était saturée de poussière à tel point que l'ampoule électrique du plafond n'éclairait plus du tout. La Compagnie ne le munissait d'aucune protection contre la poussière.

Aucun homme ne peut subir impunément une telle situation longtemps. Louis tomba malade: toux excessive, crises d'étouffement, faiblesse, incapacité de travailler et malaise général et tous ces maux devinrent progressivement plus aigus avec le temps. Enfin, il dut abandonner son travail il y a environ six ans.

Il se reposa chez lui pendant six mois environ et retourna ensuite à son emploi. Après un an, il dut quitter de nouveau. Il se reposa quelque temps, puis trouva dans un autre village un petit emploi qui ne lui demandait pas grand effort. Mais peu de temps après, il dut abandonner même ce petit emploi. Depuis, il reste à la maison, incapable de travailler, et très malade.

Quand Louis tomba sérieusement malade, il se présenta à la clinique de Thetford-les-Mines où on lui fit une radiographie pulmonaire. On lui apprit qu'il avait des taches et des ombres aux poumons, qu'il souffrait probablement de tuberculose. Louis raconte que les médecins ne semblaient pas d'accord sur la nature de sa maladie mais que par la suite on en vint à la conclusion qu'il souffrait de "silicose simple". Sur le conseil des médecins, il réclama une indemnité à la Commission des accidents. Toujours d'après Louis, la Commission des accidents répondit qu'elle accordait une indemnité dans les cas de "silicose double" et non dans les cas de "silicose simple"; pour cette raison sa demande fut rejetée mais on lui conseilla de se présenter à un certain hôpital de Montréal pour un examen plus complet.

Louis se conforma aux avis de la Commission des accidents et se présenta à l'hôpital montréalais. Trois mois plus tard, les médecins de l'hôpital déclarèrent qu'ils ignoraient la nature de sa maladie. Depuis lors, il consulte de temps à autre les médecins de la région. Ceux-ci déclarent qu'il a les poumons malades, prescrivent différents remèdes, et lui conseillent le sanatorium.

Louis sait que la mort est proche. Il ne veut pas mourir loin de sa famille et refuse d'aller au

vailler sur une ferme. Mais environ dix ans plus tard, il revenait travailler à la Quebec Asbestos Corporation. Cette fois, il a été employé en dehors de l'usine, au sommet de ce que les ouvriers canadiens-français appellent le "calvaire". Ce mot "calvaire" est une corruption du mot anglais "calvert", et jamais le don bien connu de la classe populaire pour franciser les mots anglais n'a trouvé de terme plus approprié (Avis aux professeurs de langues!).

Travailler "sur le calvaire", c'est travailler le long et au bout d'une espèce de route qui court au sommet du gigantesque tas de déchets d'amiante, caractéristique, de toutes ces usines d'amiante dans le Québec. Longeant le sommet, un convoyeur transporte le matériel de rebut de l'usine, et le déverse à l'extrémité du tas qui finit par prendre l'ampleur d'une petite montagne. C'est au bout du "calvaire", à une hauteur d'environ deux cent cinquante pieds, qu'Adélard a rencontré son sort final.

Le déversement continuel de ces rebuts par le convoyeur, et le fait de les étendre ou de les jeter plus loin à la pelle, produisaient un épais nuage de poussière, que les grands vents presque constants à l'extrémité du "calvaire" rejetaient à la figure d'Adélard.

La compagnie n'a jamais fourni de masque à Adélard. Il s'acheta lui-même une paire de lunettes pour se protéger les yeux. Il ne connaissait pas les dangers de la poussière mais comme il la trouvait très désagréable à respirer, il s'achetait de temps à autre au magasin du village un masque dont il se recouvrait le nez et la bouche. Mais il dut bientôt cesser parce qu'il ne pouvait pas faire son travail avec un masque.

Après six mois sur le "calvaire", Adélard commença à se sentir malade. Il éprouvait une sensation d'étouffement après un effort physique violent. Il se fatiguait à rien et commença à tousser fréquemment, d'une toux sèche. Il ressentait un vague découragement.

Il consulta un médecin du village qui diagnostiqua une maladie de coeur. On lui conseilla de se présenter à la clinique de Thetford-les-Mines pour un examen aux rayons-X. Quelque temps après, il se présenta à la clinique et le rapport de l'examen fut transmis à son médecin. Adélard apprit ainsi qu'il avait un "voile" sur les poumons mais que sa maladie n'était pas contagieuse. (L'amiantose, sans complications n'est pas une maladie contagieuse).

Bien qu'il fut vraiment malade, Adélard continuait de travailler. Le pauvre homme avait une femme et de nombreux enfants dont quelques-uns étaient malades. Il lui fallait à tout prix gagner de l'argent. Mais il vint un moment, deux ou trois ans plus tard, où il dut abandonner tout travail. Le matin, quand il avait marché jusqu'au [illegible] de la longue et pénible route du "calvaire", il était si essoufflé et épuisé qu'il ne pouvait plus [illegible] le reste de la journée. Il restait là, [illegible] étendu dans la poussière. On a fini par [illegible] ne pas retourner au travail.

[illegible] se présenta encore une fois à la clinique de Thetford. On lui dit cette fois qu'il souffrait de troubles cardiaques et de tuberculose et que sa maladie était contagieuse. Selon son témoignage, jamais aucun médecin ne mentionna en sa présence le mot "amiantose".

[illegible], Adélard a passé son temps, assis ou couché, dans une maison délabrée et misérable, qu'on tient fermée le plus possible à l'avalanche de poussière qui descend de l'usine. Il y a longtemps que sa toux sèche est devenue grasse; aujourd'hui, il tousse et crache à profusion, affreusement malade.

Jamais le mot "indemnité" n'a été mentionné à Adélard: ni par le médecin, ni par aucun fonctionnaire officiel du gouvernement municipal ou provincial, ni par les fonctionnaires de la compagnie. Il ne connaît absolument rien de la "Commission des accidents", et n'a jamais demandé d'indemnité, ni à la commission, ni à la compagnie. Le nom de cette famille a été inscrit il y a environ un an, sur la liste des "Mères nécessiteuses". Voici quel a été le sort de cette famille durant toute cette période:

L'aînée des filles tient maison pour toute la famille depuis la mort de la maman, emportée il y a six ans par une maladie pulmonaire. L'un des fils, âgé de dix-neuf ans, est au sanatorium depuis trois mois; il tousse beaucoup, et on dit à la maison, qu'il est atteint de pleurésie et d'inflammation pulmonaire.

Un autre garçon, qui souffrait lui aussi d'une maladie quelconque des poumons, entra au sanatorium à l'âge de vingt et un ans. Mais il se fatigua de cet isolement et après trois ans, il revint à la maison. Lors de ma visite en septembre dernier, il était très malade mais encore debout. Il devait mourir deux ou trois semaines plus tard d'une maladie pulmonaire. Deux autres garçons travaillent actuellement "dans le bois" et je ne connais rien de leur état de santé. Il reste encore à la maison un garçon de seize ans, sans travail, et trois petits enfants qui vont à l'école.

Ma dernière visite à cette famille date de septembre [illegible]. C'était un lundi, vers quatre heures et demie de l'après-midi. Il faisait froid et le vent poussait de l'usine sur la maison d'épais nuages de poussière. Toutes les fenêtres étaient fermées; on ne les avait pas ouvertes depuis quatre jours et quatre nuits. Malgré tout, la poussière d'amiante s'était infiltrée dans la maison. On en voyait des traces sur les fenêtres, ici et là sur le plancher, en dépit du fait que la maison était propre et bien tenue.

Dans la cuisine où le feu [illegible], l'atmosphère était chaude et oppressante. Le pauvre papa Adélard était assis près du poêle. En dépit de tous ses efforts pour se contenir, il toussait et crachait souvent. Le fils qui devait mourir peu de temps après d'une maladie très contagieuse, était debout devant le [illegible]

"La Commission n'accorde une indemnité que pour les cas de "silicose double" et non les cas de "silicose simple". [illegible] "silicose double" n'existe dans aucun traité de médecine. Il n'y a pas de maladie connue sous ce nom.

Dans leurs grandes lignes, les cas que nous avons étudiés ressemblent à ceux de Saint-Rémi d'Amherst: une compagnie abuse de ses ouvriers en leur imposant des conditions de travail qui les conduisent inévitablement à une mort prématurée; la compagnie se soustrait facilement à ses responsabilités; le gouvernement de la province ne fait rien du tout pour modifier des conditions de travail qu'il connaît très bien; le gouvernement de la province rejette la requête des victimes qui demandent une indemnité en invoquant des raisons fallacieuses et condamne leur famille à la pauvreté en inscrivant leur nom sur la liste de secours aux mères nécessiteuses.

Des cas malheureux comme ceux-là, il y en a des centaines dans la province de Québec. La responsabilité en repose d'abord sur les compagnies qui abusent de l'ignorance de la population, sur certains médecins qui ne font pas leur devoir, sur le gouvernement qui tolère de tels abus, sur la Société qui n'élève pas les protestations qu'il faudrait.

Par conséquent, nous voulons indiquer ici les principaux buts à atteindre. La société doit forcer la compagnie et le gouvernement (1) à réparer dans toute la mesure du possible le tort causé aux familles d'East Broughton, et (2) à faire disparaître la poussière d'amiante de l'air que ces gens respirent. Si on ne réussit pas à atteindre le deuxième but, cela veut dire que des tragédies comme celles que nous venons de décrire vont se multiplier dans un avenir prochain.

— IV —

LES EMPOCHEURS

Dossier de vingt-quatre ouvriers — Ils travaillent à l'usine de la Quebec Asbestos Corporation, mais ne sont pas employés de la compagnie

Dans cette usine, les tâches les plus "poussiéreuses", donc les plus dangereuses, sont accomplies par des hommes qui ne sont pas employés de la *Quebec Asbestos Corporation*. Pourquoi ces ouvriers ne sont-ils pas des employés de la compagnie, puisque leur travail est de toute première importance pour celle-ci? Il y a certainement une réponse à cette question. Étudions un peu cet extraordinaire état de chose.

Ces vingt-quatre hommes sont les "*pileurs*" et les "empocheurs" de l'usine. L'histoire d'un empocheur, que nous appellerons Joseph, illustrera leur sort.

Joseph est un jeune ouvrier d'environ vingt-cinq ans, fortement constitué, vigoureux, et en excellente santé. Il travaille, ces quatre dernières années, dans une grande pièce du premier étage. Dans cette pièce aboutissent de nombreux tuyaux (chutes) qui y déversent la fibre d'amiante finie, prête pour l'empochage. La fibre y tombe continuellement quand l'usine fonctionne, et elle s'amasse en *grandes* quantités à chaque embouchure.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à déborder, se retourne et déverse la pelletée de fibre dans un sac grand ouvert que tient un autre ouvrier. Il s'agit ici d'un travail exténuant, où l'ouvrier doit travailler à un rythme accéléré, car il est payé à la pièce, c'est-à-dire selon le nombre de sacs qu'il remplit. L'arrivée de la fibre sur le plancher et le pelletage de Joseph soulèvent dans l'air une grande quantité de poussière dans laquelle Joseph travaille continuellement penché vers le sol, et qu'il respire à pleins poumons.

Quand Joseph a rempli une cinquantaine de sacs environ, il change de place avec son compagnon et c'est lui maintenant qui tient les sacs ouverts pour recevoir la fibre. À mesure que le sac se remplit, Joseph le secoue pour "fouler" le matériel: à chaque secousse, il s'échappe beaucoup de poussière qui monte droit à son visage puisqu'il est penché sur l'ouverture du sac.

Une fois le sac rempli, Joseph en coud l'ouverture au moyen d'une aiguille qu'il tient à la main. Un "pileur" le ramasse et va l'empiler à l'autre bout de la pièce avec des centaines d'autres prêts à être expédiés dehors. Il en coud une cinquantaine, puis il reprend le pelletage, et ainsi de suite durant toute sa journée ou nuit de travail.

Une partie de la poussière des ventilateurs aboutit finalement dans une grande pièce d'environ 80'-par-60' pieds. [illegible] deux fois la semaine, "empocheurs" et pileurs doivent entrer dans cette salle pour ensacher la poussière qu'elle contient.

Cette poussière, en effet, s'échange contre monnaie sonnante. Toute cette poussière de mort répandue dans l'usine et déversée sur le village possède une valeur marchande si on la ramasse et l'empoche. Or, on connaît depuis longtemps des moyens de capter pratiquement toute la poussière dès son lieu d'origine; qu'on ait négligé de les employer, c'est la preuve d'une malveillance ou d'une stupidité invraisemblables. Car après tout l'achat et l'installation des dispositifs pourraient être financés par la vente de cette poussière, même qu'ils servent à capter.

Quoi qu'il en soit, Joseph et ses camarades travaillent à toute vitesse dans la chambre à poussière, quatre heures d'affilée, deux fois la semaine. Lorsqu'ils y pénètrent, ils ont de la poussière jusqu'aux genoux. Ils s'activent et se dé d'amiante. Elle avait entendu déjà quelques vagues allusions à la "compensation" — un grand mot.

Mais l'idée d'une indemnité pour la mort de son mari lui parut fantastique, car elle savait bien que nul à East Broughton n'en recevait parmi ceux dont le cas était semblable. Elle s'informa toutefois, à gauche et à droite, mais vainement, jusqu'au jour où elle fit la rencontre d'un notaire.

Il faut dire en effet que pour épargner et pour protéger sa famille, Léon avait pris une police d'assurance-vie au montant de $7,000. Si l'on considère le taux minime des salaires payés par la *Quebec Asbestos Corporation* avant la guerre, on se demande comment Léon parvint à faire vivre sa famille tout en versant les primes sur sa police d'assurance. Il le fit tout de même. La nouvelle des $7,000, qui revenaient à sa veuve fit rapidement le tour du petit village.

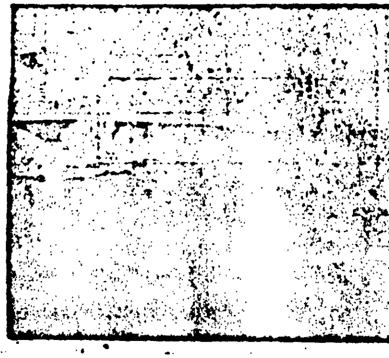

L'avalanche de poussière déferle sur le village... Il faut tenir portes et fenêtres hermétiquement closes durant des jours et des jours d'affilée.

Le notaire qu'elle consulta lui dit qu'elle ne pouvait pas réclamer d'indemnité étant donné qu'elle avait touché l'argent sur la police d'assurance de son mari. Cette lamentable réponse, complètement fausse, décida la veuve à abandonner toute réclamation. Il convient de noter qu'aucun agent des "Mères nécessiteuses" ne se présenta à sa porte. La famille ne reçut aucune aide de nulle part.

La famille s'est serré la ceinture. Jusqu'à date, elle a bien administré ses ressources. Les deux filles aînées (21 et 20 ans) sont institutrices. Une autre fille de seize ans étudie à l'École normale de Thetford-les-Mines. Il reste encore trois enfants en bas de seize ans qui vont à l'école du village. Mais le fils aîné de Léon se trouve présentement dans un sanatorium, sérieusement malade, des ombres aux poumons.

Dossier no [illegible]

Maurice Quatorze est mort en 1946, à l'âge de [illegible] ans.

Il avait travaillé vingt-cinq ans environ au service de la *Quebec Asbestos Corporation*, la plupart du temps dans certaines parties de l'usine où la poussière est moins dense. Toutefois, sa femme rapporte qu'il travailla "dans la poussière" à intervalles irréguliers. (Chez les gens du village, on dit "dans la poussière" quand il s'agit des endroits où l'atmosphère en est sursaturée). Elle ajoute qu'à son retour du travail, quand il entrait à la maison, ses vêtements étaient couverts d'une poussière sale et grisâtre. Il en avait même les oreilles remplies et remarquait parfois: "Aujourd'hui, la poussière était tellement épaisse, là où je travaillais, qu'on aurait pu la couper au couteau".

Cinq ou six ans environ avant sa mort, Maurice commença de se sentir faible. Il n'était plus capable de travailler. Il se sentait déprimé au physique et au moral. Il toussait beaucoup. Le médecin qu'il consulta lui dit qu'il souffrait d'asthme et qu'il en reviendrait. Maurice garda son emploi.

Il vivait dans une petite maison, d'apparence très modeste, située sur la route même que suit l'avalanche de poussière pour s'abattre sur le village. Cette chute-torrent d'amiante est quasi continuelle. Dans une maison comme celle-là, il faut tenir les fenêtres constamment fermées pour se protéger contre la poussière. La femme de Maurice rapporte qu'il respirait très difficilement, s'étouffait souvent et toussait beaucoup. Elle rapporte que durant la nuit, il se réveillait étouffé. Pris d'angoisse, il criait: "*Ouvrez les fenêtres!*" Comme on ne peut rien refuser à un malade en pareille détresse, on ouvrait les fenêtres. Mais alors, un véritable tourbillon de poussière s'engouffrait dans la chambre, envahissant toute la maison.

Le malade avait obéi à son instinct; dans un tel état, on ne résiste pas à l'idée de "faire quelque chose", n'importe quoi, pour sortir de l'angoisse. Une fois les fenêtres refermées, Maurice se calmait un peu, tombait dans un sommeil agité et respirait encore tout le reste de la nuit de [illegible] mortelle [illegible] dans la maison

[illegible] de maux d'estomac et d'oppressions dont il a été question précédemment. L'autre fils, un jeune homme robuste et en pleine santé, s'est présenté à plusieurs reprises à la *Quebec Asbestos Corporation* pour obtenir du travail. (A toutes fins pratiques, cette industrie est la seule source d'emploi dans le village d'East Broughton). Pour des raisons obscures, la compagnie lui a toujours refusé de l'emploi, bien qu'elle engageât d'autres ouvriers dans le même temps. Cette famille de quatre personnes est donc réduite à la pauvreté.

Dossier no 105

Alphonse Centcinq mourut en 1912, à l'âge de quarante-cinq ans.

Entré à dix-huit ans à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*, il y travailla un certain nombre d'années. Il s'engagea ensuite dans une autre entreprise semblable du voisinage, où il travailla plusieurs années. Là, les conditions étaient, dit-on, mauvaises. Alphonse revint travailler dans l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* où il resta sans interruption environ douze ans. Il cessa de travailler peu de temps avant sa mort.

A la *Quebec Asbestos Corporation*, Alphonse était "chargeur". Son travail consistait à manipuler des sacs remplis de fibre d'amiante — un travail très poussiéreux. Cette besogne n'est pas un jeu d'enfant; elle exige beaucoup d'énergie. Par conséquent, le "chargeur" respire fortement, profondément, durant son travail.

Chaque fois qu'un sac est manipulé, il s'en échappe une quantité de poussière considérable, surtout de cette poussière très fine, invisible, et inévitablement fatale à celui qui l'aspire pendant un certain temps.

La veuve d'Alphonse rapporte qu'au retour du travail, les vêtements de son mari étaient recouverts d'une poussière abondante. Durant plusieurs heures après chaque journée de travail, Alphonse toussait fortement et crachait "du coton". Il faut noter que ses vêtements laissaient échapper beaucoup de poussière dans cette maison dont les fenêtres étaient presque toujours hermétiquement closes et qui abritait onze enfants.

C'était inévitable: Alphonse tomba malade. Sa femme rapporte que sa toux augmenta progressivement. Il eut recours pour se soigner à toutes sortes de remèdes de fabrication domestique. Il consulta aussi de temps à autre les médecins du village. Il dut toujours payer pour ces visites et pour les différents toniques et sirops qui lui furent prescrits. Il visita la clinique à Thetford-les-Mines où il se fit radiographier. D'après sa femme, les médecins de la clinique ne lui dirent rien.

Finalement, les médecins du village conseillèrent à Alphonse de quitter le travail. Ils l'avertirent qu'il était très malade, qu'il souffrait du coeur. En d'autres termes, son coeur ne pouvait plus faire son travail. Sur l'avis de sa femme et dans l'espoir d'améliorer sa santé, Alphonse se fit admettre dans un hôpital de Québec. Les médecins lui dirent qu'il souffrait du coeur et les infirmières que le "grossissement" de son coeur était probablement dû à une "surprise". Cette histoire de "surprise" a contribué à endormir cette famille sur les dangers de la poussière. Il resta un mois et demi à l'hôpital. Dix jours après son retour à la maison, il mourut à l'âge de quarante-cinq ans.

Sa veuve restait donc avec onze enfants dont l'aîné avait dix-sept ans, et le plus jeune trois ans. Elle n'a jamais réclamé aucune indemnité. Elle ne connaît absolument rien de ses droits et des droits de sa famille à cet égard.

Un beau jour, quelque temps après la mort d'Alphonse, un agent des "Mères nécessiteuses" (organisation de secours du gouvernement provincial) se présenta mystérieusement à sa porte. Quelques mois après cette visite — c'est long, quelques mois, très long quand on a douze personnes à nourrir et à vêtir — la famille se trouva à la charge de la province, et reçut environ $[illegible] par mois. Cette misérable pitance fut le seul re-

[illegible] décrite comme un endroit toujours saturé de poussière.

Parmi les fonctions que Louis devait remplir, il en est une qui prend une grande importance dans l'état de choses qui sévissait à cette usine d'East Broughton.

La chambre où retombe une partie de la poussière des ventilateurs se remplissait rapidement. Deux fois la semaine, Louis devait y entrer pour la vider. Pour cela il devait avancer dans la poussière jusqu'aux genoux et parfois jusqu'à la ceinture, se rendre au milieu de la pièce, ouvrir une trappe dans le plancher par où la poussière tombait dans une autre pièce au-dessous. Pour débarrasser la pièce du gros de la poussière, il fallait la pelleter vers la trappe.

Une fois fini ce premier déblayage, Louis devait encore nettoyer les murs et le plancher car une partie de cette poussière est collante et adhère aux surfaces. Il se servait alors d'une espèce de râteau ou d'une brosse sèche. L'atmosphère de la pièce était saturée de poussière à tel point que l'ampoule électrique du plafond n'éclairait plus du tout. La Compagnie ne le munissait d'aucune protection contre la poussière.

Aucun homme ne peut subir impunément une telle situation longtemps. Louis tomba malade: toux excessive, crises d'étouffement, faiblesse, incapacité de travailler et malaise général, et tous ces maux devinrent progressivement plus aigus avec le temps. Enfin, il dut abandonner son travail il y a environ six ans.

Il se reposa chez lui pendant six mois environ et retourna ensuite à son emploi. Après un an, il dut quitter de nouveau. Il se reposa quelque temps, puis trouva dans un autre village un petit emploi qui ne lui demandait pas grand effort. Mais peu de temps après, il dut abandonner même ce petit emploi. Depuis, il reste à la maison, incapable de travailler, et très malade.

Quand Louis tomba sérieusement malade, il se présenta à la clinique de Thetford-les-Mines où on lui fit une radiographie pulmonaire. On lui apprit qu'il avait des taches et des ombres aux poumons, qu'il souffrait probablement de tuberculose. Louis raconte que les médecins ne semblaient pas d'accord sur la nature de sa maladie mais que par la suite on en vint à la conclusion qu'il souffrait de "silicose simple". Sur le conseil des médecins, il réclama une indemnité à la Commission des accidents. Toujours d'après Louis, la Commission des accidents répondit qu'elle accordait une indemnité dans les cas de "silicose [illegible]" et non dans les cas de "silicose simple"; pour cette raison sa demande fut rejetée mais on lui conseilla de se présenter à un certain hôpital de Montréal pour un examen plus complet.

Louis se conforma aux avis de la Commission des accidents et se présenta à l'hôpital montréalais. Trois mois plus tard, les médecins de l'hôpital déclarèrent qu'ils ignoraient la nature de sa maladie. Depuis lors, il consulte de temps à autre les médecins de la région. Ceux-ci déclarent qu'il a les poumons malades, prescrivent différents remèdes, et lui conseillent le sanatorium.

Louis [illegible] la mort est proche. Il ne veut pas [illegible] de sa famille et refuse d'aller au sanatorium. [illegible] maison reçoit de l'usine [illegible] coup de poussière d'amiante, qui s'infiltre en dépit des fenêtres fermées et de tous les efforts de sa femme pour en empêcher l'entrée.

En 19[illegible], Louis, sa femme et leur unique enfant (qui a [illegible] ans) ont été inscrits sur les listes de secours de la province, par le truchement ordinaire des "Mères nécessiteuses". Depuis, la famille a reçu une allocation mensuelle de $20.00, somme qui a été augmentée à $30.00 en octobre 1947.

La mère a trouvé dans le village du travail qui occupe la moitié de son temps, et elle gagne [illegible] dollars. La famille est pauvre. Les consultations médicales et les remèdes prescrits ont coûté cher. De plus — qui pourrait le blâmer? — Louis a acheté l'un après l'autre plusieurs remèdes brevetés, effort désespéré pour améliorer son sort, et ces remèdes ont coûté cher aussi.

Les taxes municipales sur la petite maison très humble qu'ils possèdent n'ont pas été payées depuis près de trois ans. Ils n'ont pas d'argent pour les payer. Ils sont donc menacés de perdre leur logis car le Conseil municipal fait vendre habituellement les maisons quand les retards dépassent [illegible] ans.

Dossier no 87

Adélard Quatre-vingt-sept est un homme brisé, fini; à cinquante-trois ans, il lui reste très peu de temps à vivre.

Adélard était en excellente santé quand il prit son premier emploi à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*. Il n'y a pas de tuberculose pulmonaire dans la famille de son père, ni dans celle de sa mère. Il a d'abord été employé à l'usine comme empocheur, un travail [illegible] dans le prochain dossier. Il suffit de dire ici que c'est l'emploi le plus poussiéreux dans la mine et dans l'usine.

Douze heures par jour, six jours par semaine, Adélard [illegible] respirer profondément dans une atmosphère saturée d'un nombre incalculable de particules visibles et invisibles de poussière d'amiante. Il raconte que l'air était tellement chargé de poussière que très souvent il ne pouvait pas distinguer clairement un objet à dix pieds de distance. Sa maison était située de façon à recevoir beaucoup de poussière déversée par l'usine. Ainsi, pendant huit ans, jamais une bouffée d'air propre, [illegible] bouffée d'air propre et frais à la maison.

Adélard se dégoûta de son emploi après huit ans de service. Il le quitta pour s'en aller tra-

[illegible] vail. Le matin, quand il avait marché jusqu'au bout de la longue et pénible route du "calvaire", il était si essoufflé et épuisé qu'il ne pouvait plus travailler le reste de la journée. Il restait là, écrasé, étendu dans la poussière. On a fini par lui dire de ne pas retourner au travail.

Abattu, il se présenta encore une fois à la clinique de Thetford. On lui dit cette fois qu'il souffrait de troubles cardiaques et de tuberculose et que sa maladie était contagieuse. Selon son témoignage, jamais aucun médecin ne mentionna en sa présence le mot "amiantose".

Depuis, Adélard a passé son temps, assis ou couché, dans une maison délabrée et misérable, qu'on tient fermée le plus possible à l'avalanche de poussière qui descend de l'usine. Il y a longtemps que sa toux sèche est devenue grasse; aujourd'hui, il tousse et crache à profusion, affreusement malade.

Jamais le mot "indemnité" n'a été mentionné à Adélard: ni par le médecin, ni par aucun fonctionnaire officiel du gouvernement municipal ou provincial, ni par les fonctionnaires de la compagnie. Il ne connaît absolument rien de la "Commission des accidents", et n'a jamais demandé d'indemnité, ni à la commission, ni à la compagnie. Le nom de cette famille a été inscrit il y a environ un an, sur la liste des "Mères nécessiteuses". Voici quel a été le sort de cette famille durant toute cette période:

L'aînée des filles tient maison pour toute la famille depuis la mort de la maman, emportée il y a six ans par une maladie pulmonaire. L'un des fils, âgé de dix-neuf ans, est au sanatorium depuis trois mois; il tousse beaucoup, et on dit à la maison, qu'il est atteint de pleurésie et d'inflammation pulmonaire.

Un autre garçon, qui souffrait lui aussi d'une maladie quelconque des poumons, entra au sanatorium à l'âge de vingt et un ans. Mais il se fatigua de cet isolement et après trois ans, il revint à la maison. Lors de ma visite en septembre dernier, il était très malade mais encore debout. Il devait mourir deux ou trois semaines plus tard d'une maladie pulmonaire. Deux autres garçons travaillent actuellement "dans le bois" et je ne connais rien de leur état de santé. Il reste encore à la maison un garçon de seize ans, sans travail, et trois petits enfants qui vont à l'école.

Ma dernière visite à cette famille date de septembre 1948. C'était un jeudi, vers quatre heures trente de l'après-midi. Il faisait froid et le vent projetait de l'usine sur la maison d'énormes nuages de poussière. Toutes les fenêtres étaient fermées; on ne les avait pas ouvertes depuis quatre jours et quatre nuits. Malgré tout, la poussière d'amiante s'était infiltrée dans la maison. On en voyait des traces sur les fenêtres, ici et là sur le plancher, en dépit du fait que la maison était propre et bien tenue.

Dans la cuisine où je fus reçu, l'atmosphère était chaude et oppressante. Le pauvre papa Adélard était assis près du poêle. En dépit de tous ses efforts pour se contenir, il toussait et crachait souvent. Le fils qui devait mourir peu de temps après d'une maladie très contagieuse, était debout devant le poêle. Il chancelait de faiblesse, toussait et crachait.

[illegible] revenaient de l'école. Ils avaient amené des petits amis. Dans un coin de cette pièce où ils étaient tous dangereusement exposés à la contagion, ils s'installèrent tous ensemble, [illegible] huit pour jouer.

Conclusion de ces dossiers

L'amiantose conduit presque toujours à la tuberculose pulmonaire ou à la maladie de coeur, ensemble ou séparément.

Officiellement, ces ouvriers sont malades ou sont morts de tuberculose pulmonaire ou d'une maladie de coeur. Mais quand on connaît dans quelle atmosphère de poussière d'amiante ils ont travaillé durant cinq, dix et jusqu'à vingt-cinq ans, on a la certitude qu'ils ont été victimes de l'amiantose et de ses complications. C'est la poussière d'amiante qui a abrégé leur vie.

Or, ces ouvriers, malades ou morts d'une maladie industrielle, n'ont jamais reçu d'indemnité ni en vertu du droit commun, ni en vertu de la Loi des accidents du travail.

Ils n'ont jamais reçu d'indemnité en vertu du droit commun, parce qu'ils n'en ont jamais réclamé; ils n'en ont jamais réclamé, parce que personne ne leur a jamais expliqué ce qu'est l'amiantose. Aucune des personnes [illegible] que nous avons interrogées, ouvriers malades, veuves ou enfants d'ouvriers décédés, n'a paru posséder le moindre renseignement sur cette maladie.

Ici repose la responsabilité des médecins de la région. Comment expliquer que ces médecins n'aient pas averti les ouvriers d'East Broughton des dangers qu'ils couraient en travaillant dans l'usine et dans la mine? Comment expliquer qu'ils n'aient pas averti les ouvriers malades qu'ils souffraient d'amiantose et que par conséquent ils avaient droit à une indemnité? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons, c'est qu'un de ces médecins déclarait il n'y a pas longtemps: "Si nous disions aux ouvriers d'East Broughton qu'ils souffrent d'amiantose, cela coûterait bien trop cher à la compagnie".

Les ouvriers ou les veuves d'ouvriers d'East Broughton n'ont jamais intenté des poursuites à la compagnie. S'ils l'eussent fait, cela aurait peut-être donné lieu à d'autres "procès des veuves".

Les ouvriers d'East Broughton ou leurs familles n'ont jamais touché aucune indemnité de la Commission des accidents du travail. Les quelques réclamations qui ont été adressées à la Commission ont été [illegible].

Les refus de la Commission d'accorder des indemnités ont été basés sur [illegible] par exemple, on a dit à un ouvrier

[illegible] extraordinaire état de choses.

Ces vingt-quatre hommes sont les "*pileurs*" et les "empocheurs" de l'usine. L'histoire d'un empocheur, que nous appellerons Joseph, illustrera leur sort.

Joseph est un jeune ouvrier d'environ vingt-cinq ans, fortement constitué, vigoureux, et en excellente santé. Il travaille, ces quatre dernières années, dans une grande pièce du premier étage. Dans cette pièce aboutissent de nombreux tuyaux (chutes) qui y déversent la fibre d'amiante finie, prête pour l'empochage. La fibre y tombe continuellement quand l'usine fonctionne, et elle s'amasse en grandes quantités à chaque embouchure.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à déborder, se retourne et déverse la pelletée de fibre dans un sac grand ouvert que tient un autre ouvrier. Il s'agit ici d'un travail exténuant, où l'ouvrier doit travailler à un rythme accéléré, car il est payé à la pièce, c'est-à-dire selon le nombre de sacs qu'il remplit. L'arrivée de la fibre sur le plancher et le pelletage de Joseph soulèvent dans l'air une grande quantité de poussière dans laquelle Joseph travaille continuellement penché vers le sol, et qu'il respire à pleins poumons.

Quand Joseph a rempli une cinquantaine de sacs environ, il change de place avec son compagnon et c'est lui maintenant qui tient les sacs ouverts pour recevoir la fibre. A mesure que le sac se remplit, Joseph le secoue pour "fouler" le matériel; à chaque secousse, il s'échappe beaucoup de poussière qui monte droit à son visage puisqu'il est penché sur l'ouverture du sac.

Une fois le sac rempli, Joseph en coud l'ouverture au moyen d'une aiguille qu'il tient à la main. Un "pileur" le ramasse et va l'empiler à l'autre bout de la pièce avec des centaines d'autres prêts à être expédiés dehors. Il en coud une cinquantaine, puis il reprend le pelletage et ainsi de suite durant toute sa journée ou nuit de travail.

Une partie de la poussière des ventilateurs aboutit finalement dans une grande pièce d'environ 30' par 60' pieds. Or, deux fois la semaine, "empocheurs" et pileurs doivent entrer dans cette salle pour ensacher la poussière qu'elle contient.

Cette poussière, en effet, s'échange contre monnaie sonnante. Toute cette poussière de mort répandue dans l'usine et déversée sur le village possède une valeur marchande si [illegible] l'empoche. Or, on connaît depuis longtemps des moyens de capter pratiquement toute la poussière dès son lieu d'origine; qu'on ait négligé de les employer, c'est la preuve d'une malveillance ou d'une stupidité invraisemblable.

Car après tout, l'achat et l'installation des dispositifs pourraient être financés par la vente de cette poussière même qu'ils servent à capter.

Quoi qu'il en soit, Joseph et ses camarades travaillent à toute vitesse dans la chambre à poussière, quatre heures d'affilée, deux fois la semaine. Lorsqu'ils y pénètrent, ils ont de la poussière jusqu'aux genoux. Ils s'activent et se démènent. Chacun de leurs mouvements soulève la poussière et l'air [illegible] décourage toute description. Quand ils ont fini, ces hommes sortent de la chambre, étouffés, toussant et crachant; ils ont les mains, le visage et [illegible] ce qu'ils peuvent et retournent à leur place ordinaire qui n'est pas beaucoup moins poussiéreuse que la chambre à poussière elle-même.

Ni Joseph ni ses compagnons ne sont protégés d'aucune manière contre la poussière. Il n'y a pas un seul endroit dans l'usine [illegible] où ils puissent se retirer pour respirer une bouffée d'air pur. Quand peuvent-ils échapper, durant les heures de travail, à cette atmosphère sursaturée? Seulement lorsqu'ils prennent leur repas dans l'incroyable "salle à manger" poussiéreuse et infecte, que nous avons déjà décrite, ou lorsqu'ils sont dans le lieu abominable qu'on appelle un cabinet de toilette.

Après son travail, Joseph descend chez lui. Une partie de la poussière qu'il a aspirée durant son travail, s'est mêlée aux mucosités de ses narines. Ce mélange a durci. Il forme une croûte épaisse qui lui bouche le nez. Il lui faut alors se fourrer les doigts dans le nez pour arracher les croûtes de poussière durcie. [illegible] blessures et [illegible] main à l'infection.

Quand il arrive chez lui, les vêtements couverts de poussière, il trouve souvent la maison soigneusement fermée, à cause de la tempête de poussière qui règne au-dehors. Mais la poussière s'infiltre [illegible] d'en ressortir.

Pour le moment, Joseph est en excellente santé. Il tousse beaucoup plus souvent qu'un homme normal mais cela ne l'inquiète pas trop car il ignore la signification de cette toux. Il y a un an environ, il a fait une petite grippe. Inquiet, il se présenta à la clinique de Thetford pour un examen radiographique. On l'assura que tout allait bien.

Joseph est marié. Il a à charge sa femme, son père et un enfant de son frère.

Le frère de Joseph, que nous appellerons Arthur, a 28 ans. Il travaillait "dans la poussière" depuis [illegible] à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*, lorsqu'une attaque aiguë de "pleurésie" le frappa. Après six semaines de repos dans son foyer, il reprit son travail. Mais quatre mois de plus "dans la poussière" devaient suffire cette fois à le mettre définitivement hors de combat. On découvrit [illegible]: il y eut un diagnostic de "[illegible]", maladie pulmonaire.

Suite à la page 71

L'AMIANTOSE

Suite de la page [illegible]

Arthur [illegible] et selon les rapports n'a pas encore fini d'expectorer le "coton" qu'il a aspiré durant son travail. Dans la langue du peuple, on dit "le coton" au lieu de la "fibre d'amiante". Les ouvriers reconnaissent sa présence dans les masses glaireuses qu'ils crachent.

Quand le triste sort d'Arthur fut fixé, ce fut le tour de sa femme. Les médecins la déclarèrent atteinte de tuberculose pulmonaire; elle est allée rejoindre son mari au sanatorium. Joseph prit alors chez lui l'enfant de son frère. Même si sa maison est mal protégée contre la poussière, c'est quand même un toit pour le petit.

Personne, parmi les autorités, n'a prévenu Joseph que la respiration de la poussière d'amiante est dangereuse pour la santé. Il rapporte lui-même que les vieux employés de l'usine ne croient pas au danger de la poussière. Mais les jeunes sont sceptiques et mal à l'aise quand ils abordent le sujet.

Joseph est un garçon intelligent, agréable, et l'on peut en dire autant de ses 23 camarades de travail.

Ces ouvriers ne connaissent pas la vérité sur les conditions de travail qui leur sont infligées. Mais ils commencent quand même à se rendre compte de quelque chose, vaguement. Le groupe commence à ressentir une colère profonde et agressive — heureux signe d'une émotion nécessaire à la protection de leur vie. Cette émotion peut amener le groupe à une action constructive — pourvu qu'elle soit tenue sous contrôle.

Mort à crédit

Un grand nombre d'hommes ont travaillé comme "empocheurs" et "pileurs" dans cette usine, durant des périodes de six mois à un ou deux ans, et ont dû cesser parce qu'ils ne pouvaient plus supporter la poussière. L'on peut prendre pour acquis que la résistance physique de ces hommes était diminuée au point qu'ils étaient extrêmement sensibles à diverses sortes de maladies. Peu d'hommes peuvent travailler dans de telles conditions, durant cinq à dix ans, sans contracter une amiantose qui les conduira à une mort prématurée.

Revenons au cas particulier de Joseph, modèle de ceux des 23 ouvriers.

S'il continue de travailler "dans la poussière" durant deux, trois ou quatre ans, Joseph est condamné à une maladie incurable, à une misère abjecte, en attendant d'aller rejoindre son frère. A celui qui voudrait contester ce pronostic, nous dirions qu'il faut écarter la [illegible] très minime qu'il comporte, comme c'est le cas dans tout pronostic: la vie d'un homme innocent et de sa famille est ici en jeu. Les médecins qui refusent d'admettre qu'un patient souffre d'amiantose tant que les rayons X n'en ont pas confirmé la présence commettent une grave erreur. Les rayons X ne donnent pas toujours une juste image de l'état de l'homme qui respire pendant un certain temps un air lourdement chargé de poussière d'amiante; car les débuts de la maladie échappent à la radiographie; souvent les rayons X ne révèlent pas l'évolution de la maladie, ni même sa présence après des ravages avancés.

De plus, et c'est ce qui importe surtout, quand les rayons X révèlent la présence de l'amiantose chez un malade, il est trop tard, beaucoup trop tard; sa maladie est déjà devenue incurable et d'une gravité mortelle.

Il n'existe qu'une solution raisonnable au problème de l'amiantose. Joseph va bientôt se rendre malade à mourir s'il continue à travailler "dans la poussière". Supprimer la poussière qu'il respire — on peut le faire — et il n'attrapera pas cette maladie dont les complications multiples sont presque toujours difficiles — et souvent impossibles — à distinguer l'une de l'autre au moyen des rayons X.

Ce que nous venons de dire de l'amiantose s'applique également à la silicose. Il n'est pas question de rappeler ici les réactions variées du gouvernement provincial à la suite de mon article sur "La silicose", paru dans Relations, mars 1948; mais il y en a une qui met en relief l'incompétence générale de ce gouvernement en matière de maladies professionnelles. Le gouvernement a créé une nouvelle commission avec charge d'étudier le problème de la silicose, et probablement celui de l'amiantose. Le premier geste connu de ladite commission fut d'envoyer un éminent médecin à l'emploi du gouvernement assister à des conférences devant être tenues à Londres et à Paris. Toujours le même vieux truc! celui dont le gouvernement s'est servi pour répondre aux protestations que les gens d'East Broughton lui adressent depuis plus de quatre ans: l'annonce d'un voyage antérieur et d'un autre encore. Ici, là, partout, accompli par un fonctionnaire du gouvernement, aux frais du peuple, naturellement. On multiplie les promesses, en voici, en voilà, avant et après chaque voyage: mais jamais on ne pose aucun geste efficace pour éliminer la poussière mortelle que respire cette population.

La situation d'East Broughton pose un problème aigu qui exige une solution immédiate, et non des voyages de luxe aux quatre coins de l'univers. L'amiantose, la tuberculose et la maladie de coeur accablent la population d'East Broughton. Les faits sont là, dans toute leur horreur, et le gouvernement le sait. Depuis des années, le gouvernement possède ou peut se procurer aisément toute une littérature médicale et technique qui fait autorité quant au danger de la poussière d'amiante. Un refrain [illegible] domine cette littérature: la maladie [illegible] de la respiration de la poussière [illegible]

pagnie consentait à lui payer une commission pour chaque poche de fibre préparée pour l'expédition, ce qui assurait à M. Nadeau un revenu assez convenable. Mais M. Nadeau n'avait pas d'argent pour payer les ouvriers qui feraient la besogne. Alors, la compagnie conclut de donner à M. Nadeau, après chaque quinzaine, et tout le temps que durerait le contrat, un chèque dont le montant dépendrait de la somme qu'il lui faudrait pour payer leur dû aux "empocheurs" et aux "pileurs", au taux courant des salaires, sans oublier sa propre commission. C'est ainsi qu'à la fin de chaque quinzaine, depuis le temps où il est devenu "entrepreneur", M. Nadeau a reçu un chèque de la compagnie. Il paie ses hommes avec le montant que la banque fait de son chèque et il retient le reste. M. Nadeau n'est donc pas un homme d'affaires indépendant, puisque sa fonction d'"entrepreneur" est financée par la compagnie. En d'autres termes, le rôle d'"entrepreneur" assumé par Lucien Nadeau n'est qu'un trompe l'oeil. Mais devant la loi, les hommes qui travaillent pour lui sont ses employés.

Le bénéfice qu'en retire M. Nadeau suffit à le faire vivre, lui et sa famille. Mais il ne lui permet pas. Il est donc incapable d'offrir à ses employés la protection à laquelle ils ont droit et qui lui permettrait, advenant une poursuite, d'établir son innocence à une accusation . . . de négligence criminelle. D'ailleurs, il ne sait à peu près rien des dangers mortels que comporte la poussière d'amiante, comme des moyens qui pourraient l'éliminer; au reste, même s'il était renseigné là-dessus, il n'aurait toujours pas d'argent pour défrayer l'achat et l'installation de moyens préventifs.

Entrée en scène de M. E. E. Spafford qui, il y a quelques mois encore, occupait depuis plus de 5 ans le poste de gérant général de la "Quebec Asbestos Corporation"

M. E. E. Spafford est le beau-frère de M. Hugh O'Donnell, lui-même avocat-conseil de la Quebec Asbestos Corporation et gendre du premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent.

M. O'Donnell est celui qui agit, en juin et juillet derniers, comme avocat-conseil du "groupe Timmins" impliqué dans "l'affaire de la silicose". Cette "affaire" avait commencé par mon article à Relations, LA SILICOSE, DE SAINT-REMI D'AMHERST A L'UNGAVA. Par la suite, Relations lui servait une "mise au point", des compagnies, puis une soi-disant "rectification" de la revue elle-même. Cette prétendue "rectification", et le refus obstiné de Relations de publier ma réplique aux déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins", sont peut-être l'oeuvre de M. O'Donnell plus que de tout autre. Le brio et l'habileté de cet avocat d'affaires sont d'ailleurs bien connus de toute la profession légale au Canada.

En certaines occasions, dans le passé, Joseph et ses camarades de travail se sont plaints à M. Spafford des conditions dans lesquelles ils travaillaient. Joseph me dit que M. Spafford lui répliquait: "Vous ne travaillez pas pour la Quebec Asbestos Corporation." ou bien: "Je ne vous connais pas", ou encore: "Je n'ai rien à faire avec vous". Du point de vue légal, l'attitude de M. Spafford est inattaquable. Mais un bon jour, il y a quelque temps de cela, Joseph, ayant terminé sa journée, se rendait à un autre endroit de l'usine, tout en tirant de sa poche une cigarette qu'il alluma. Il est défendu de fumer à l'usine. M. Spafford, qui passait par là à ce moment, aperçut Joseph — ce qui eut pour effet immédiat de faire perdre son emploi à Joseph. Celui-ci se rendit trois ou quatre fois au bureau de M. Spafford, qui, après s'être bien fait prier, dit à l'ouvrier qu'il pouvait retourner à l'ouvrage. Il semble bien, par conséquent, que M. Spafford avait le pouvoir de congédier sommairement les "empocheurs" et les "pileurs" et de les engager, quoiqu'ils ne fussent pas à son emploi.

Naturellement, ces hommes ne vont pas porter plainte auprès de leur employeur légal, Lucien Nadeau, qui est aussi impuissant qu'eux.

L'expérience américaine

Avant d'aborder un autre point d'importance, il faut commencer par dire un mot de l'histoire des maladies professionnelles aux Etats-Unis. Les Américains se sont occupés de cette question pendant plus de 40 ans. Et même si les conditions de travail, aux Etats-Unis, sont encore loin de l'idéal, on a tout de même fait de grands pas vers la solution du problème. Ce progrès est dû en très grande partie au fait que les ouvriers ont exercé leur droit de poursuivre en dommages un employeur qui maintenait des conditions de travail malsaines dans son entreprise. Telle ou telle compagnie se trouve soudain poursuivie en cour par un, deux, ou même 10, 15 ou 25 employés ou par leurs familles, chacun réclamant des sommes qui pouvaient aller jusqu'à $15,000 ou $25,000. Dans un grand nombre de cas, les poursuites se terminèrent par un jugement en faveur de l'employé, que la société tout entière soutenait et encourageait. Tout le monde ou presque reconnaissait en effet que de tels procès servent le bien commun en même temps que chacun des intéressés. L'employeur, lui, en sortait du mieux qu'il pouvait, ce qui, en maintes instances, lui coûta fort cher. Il chercha dans la suite à corriger les conditions de travail dont avaient souffert ses employés, de façon à éviter de se faire poursuivre de nouveau. Et s'il n'avait pas le bon sens d'en venir là de son propre gré, la compagnie d'assurance

De St-Remi d'Amherst à East-Broughton

M. E. E. Spafford est le beau-frère de M. Hugh O'Donnell, lui-même avocat-conseil de la "Quebec Asbestos Corporation" et gendre du premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent.

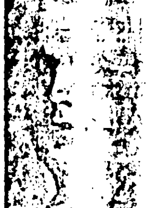

M. Hugh O'DONNELL, K.C.

M. O'Donnell est celui qui agit, en juin et juillet derniers, comme avocat-conseil du "groupe Timmins" impliqué dans "l'affaire de la silicose". Cette "affaire" avait commencé par mon article à "Relations", "La silicose, de Saint-Remi d'Amherst à l'Ungava". Par la suite, "Relations" émettait une "mise au point", des compagnies, puis une soi-disant "rectification" de la revue elle-même. Cette prétendue "rectification", et le refus obstiné de "Relations" de publier ma réplique aux déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins", sont peut-être l'oeuvre de M. O'Donnell plus que de tout autre. Le brio et l'habileté de cet avocat d'affaires sont d'ailleurs bien connus de toute la profession légale au Canada.

de la santé et de la vie. On pourrait objecter que Joseph n'a qu'à poursuivre la Quebec Asbestos Corporation, en essayant de prouver la responsabilité conjointe de ladite compagnie. Mais le problème légal de Joseph devient infiniment plus compliqué que cela.

Lucien Nadeau est "l'employeur" de Joseph depuis peu de temps. Avant lui, il y eut Joseph Bégin, et, avant ce dernier, Irénée [illegible]. Depuis qu'il est "empocheur" à la Quebec Asbestos Corporation, Joseph a travaillé pour trois de ces "employeurs"; avant de devenir malade, il aura probablement affaire à deux ou trois autres "employeurs" semblables. Par conséquent, la responsabilité légale des dommages subis par Joseph retombera sur Lucien Nadeau et sur quatre, cinq ou six "employeurs" de même nature, et peut-être davantage. Pour établir le bien-fondé de sa poursuite, Joseph devra mettre en cause tous et chacun de ses "employeurs", c'est-à-dire plusieurs personnes plus ou moins solvables. De plus, les hommes choisis par la Quebec Asbestos Corporation pour exercer la fonction d'"employeurs" sont généralement beaucoup plus âgés que les "empocheurs" et les "pileurs"; et très souvent, ce sont des hommes qui sont devenus, comme Lucien Nadeau, incapables de faire un travail manuel. Il y a même l'un de ces "employeurs" qui est aujourd'hui gravement malade à East Broughton. De sorte qu'un et même deux des "employeurs" de Joseph mourront peut-être avant que celui-ci devienne assez malade pour prendre une poursuite. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est extrêmement difficile de gagner un procès contre un mort: la cour, pour prononcer un jugement, doit entendre les deux parties . . .

On dira peut-être que, si Joseph tombe malade, il n'aura qu'à poursuivre conjointement la Quebec Asbestos Corporation et tous ses "employeurs". Mais cette nécessité est de nature à décourager n'importe quel avocat. La responsabilité pour les dommages que la respiration de la poussière d'amiante pourra causer à Joseph est tellement partagée que ses chances sont pratiquement nulles d'obtenir une indemnité des tribunaux établis pour protéger les droits fondamentaux de l'homme.

Conclusions

En résumé, les arrangements conclus entre la Quebec Asbestos Corporation et les "entrepreneurs" du genre de Lucien Nadeau aboutissent aux résultats suivants:

1) La compagnie épargne de l'argent en rejetant sur le dos d'un certain nombre d'"employeurs" fantoches, qui n'ont aucun moyen de l'assumer, la responsabilité de protéger contre la respiration de la poussière d'amiante les "empocheurs" et les "pileurs".

2) La compagnie est presque entièrement à l'abri de toute poursuite en dommages que ses ouvriers pourraient lui intenter devant les tribunaux, car les difficultés légales, sans être insurmontables, sont telles qu'il faudrait des années de débats coûteux pour les tirer au clair.

3) Le droit inaliénable à une protection, que possède en vertu du droit commun chacun de ces "empocheurs" et "pileurs" est violé et neutralisé.

4) Ces hommes sont complètement sans défense, et cela sans que ce soit de leur faute.

5) Des hommes dignes, respectables et méritants, comme Lucien Nadeau, sont utilisés com-

mine et l'usine cessèrent brusquement leurs opérations. Et parmi les villageois se répandit mystérieusement, ou autrement, la rumeur que la mine et l'usine ne seraient pas rouvertes tant que M. Groleau n'aurait pas renoncé à son intention de prendre une poursuite. La situation demeura ainsi pour quelques jours; puis un grand nombre des ouvriers congédiés se présentèrent en groupe à la porte de M. Groleau, exigeant qu'il retire sa plainte. Devant cette sorte de pression, M. Groleau accéda à leur demande. Là-dessus la mine et l'usine furent rouvertes, les hommes retournèrent au travail, et M. Groleau continua à subir ses pertes du mieux qu'il le put.

Cette expérience eut un effet impressionnant et durable sur la mentalité des travailleurs et de leurs familles. Depuis, ils ont vécu dans la crainte paralysante de perdre leur emploi. Le geste de la compagnie fut si rapide et si décisif qu'elle n'eut jamais besoin par la suite de fermer effectivement la mine et l'usine pour imposer sa volonté à la population d'East Broughton. Des rapports à l'effet que la compagnie fermerait sa mine et son usine ont suffi pour tuer tout projet des ouvriers pour améliorer leur sort. Au moyen de la crainte inspirée par de tels rapports, la compagnie a pu gouverner le village de façon absolue, en autant que ses propres intérêts étaient en jeu.

L'aspect le plus surprenant de cette situation, c'est que jamais un chef politique, de quelque couleur qu'il fût, n'ait révélé aux gens d'East Broughton les faits suivants qui sont indiscutables: Cette Quebec Asbestos Corporation est la propriété de Philip Carey Mfg. Co., qui, pour poursuivre ses importantes opérations commerciales aux Etats-Unis et au Canada, a absolument besoin de l'amiante produite à East Broughton. Sans cette amiante, la Philip Carey Mfg. Co. — dont l'actif est actuellement de $27,000,000 — n'aurait pas pu continuer d'accumuler les très gros profits annuels qu'elle a réalisés dans le passé; elle n'aurait même pas pu continuer ses affaires sur une vaste échelle, parce qu'elle n'aurait pas pu acheter l'amiante dont elle avait besoin d'autres producteurs dans le Québec, ou ailleurs, et tenir en même temps ses positions contre ses concurrents. Il n'y a jamais eu la moindre possibilité, durant ces années, que la Quebec Asbestos Corporation ferme sa mine et son usine pour plus d'une très courte période.

C'est la même situation qui prévaut aujourd'hui. La fibre d'amiante est le sang essentiel à la vie de la Philip Carey Co. Toute menace de fermer sa mine et son usine, c'est du "bluff" pur et simple. L'exécution de cette menace, même pendant un très court temps, signifierait l'[illegible] de la Philip Carey Co. La zone d'East Broughton est extrêmement riche en réserves encore inexploitées de ce produit minéral de grande valeur et qui est en très forte demande. Il n'y a pas la moindre possibilité que l'exploitation de cette richesse fabuleuse soit arrêtée pour une période même d'un mois ou deux.

Certains lecteurs pourraient être portés à blâmer les gens d'East Broughton, puisqu'il est clair qu'une action déterminée de leur part aurait pu, dans un très court délai, mettre à la raison le combiné Quebec Asbestos-Philip Carey. Mais personne n'a renseigné ces gens sur les faits qu'ils avaient besoin de connaître pour entreprendre une action intelligente. Et les journaux, les livres, les bibliothèques où ils pouvaient apprendre ces faits ne leur ont jamais été accessibles. Ces hommes ont à faire vivre des familles nombreuses, et la réalité qu'ils connaissent bien, c'est le spectre de la faim qui est apparu sur le seuil de tant de foyers du Québec durant les dernières générations. Tout l'attirail de la démocratie — élections, représentation à la législature de Québec et au parlement canadien — les a complètement trompés, et cela sans qu'il y eut de faute ni de leur part, ni de la démocratie. Dans ces conditions, l'on ne pouvait pas s'attendre que ces gens isolés règlent le problème social

ouvriers étaient absents — non qu'ils craignaient que leurs maris perdent leur emploi; mais les femmes qui y étaient savaient très bien que leur geste rencontrait l'approbation de la très forte majorité des épouses d'ouvriers. Le maire ouvrit la séance, tous les conseillers étaient présents. Ils étaient grandement surpris de cette assistance en masse de femmes, et quelques-uns étaient mécontents de cette sorte d'intrusion. L'une après l'autre, dix ou douze femmes se levèrent et s'adressèrent au conseil en termes non équivoques; et selon tous les récits, elles parlèrent fort bien. Tout se passa dans l'ordre, mais le débat fut animé.

Tard dans la soirée, l'un des conseillers présenta une résolution demandant à la Quebec Asbestos Corporation de faire connaître la poussière dans le village. La résolution fut approuvée par une majorité des conseillers, et des copies furent envoyées à la Quebec Asbestos Corporation, à la Philip Carey Mfg Co., au ministère provincial de la Santé, et au bureau d'hygiène du comté. Après quoi chacun rentra chez soi, convaincu que la résolution n'aurait pas été approuvée si les femmes ne l'avaient pas imposée.

Environ une journée plus tard, le maire d'East Broughton se rendit aux bureaux de M. Spafford. En revenant de cette entrevue, il rapporta (plusieurs personnes peuvent en témoigner), que M. Spafford avait dit en substance ceci: "Ces gens oublient-ils ce qui s'est produit quand Eleuthère Groleau a protesté contre la poussière?" Ce qui voulait dire: "Retirez la résolution ou je ferme la mine et l'usine." Peu de gens dans East Broughton n'avaient pas entendu cet avertissement avant la fin de la journée.

Le chantage continue

Le 21 mai, le conseil municipal reçut une lettre de M. Spafford, demandant quelle proportion de la population se plaignait de la poussière.

Et le 24 mai, le conseil municipal reçut un ultimatum de M. Spafford, qui fut généralement interprété comme signifiant que la mine et l'usine seraient fermées si la résolution n'était pas retirée. En autant qu'on a pu savoir, le conseil municipal n'a pas officiellement répondu aux lettres de M. Spafford.

A la réunion suivante du conseil, les femmes s'assemblèrent de nouveau et se rendirent à la salle du conseil. Elles étaient une trentaine, le découragement et la peur ayant fait leur oeuvre. Mais cette fois, les femmes étaient vraiment en colère, et le ton du débat fut beaucoup plus aigu. On leur demanda d'attendre; et le maire menaça de démissionner si les femmes continuaient d'assister aux assemblées du conseil. Chacun rentra chez soi fort mécontent. Mais avec le temps, le nombre des femmes qui assistèrent aux réunions fut de plus en plus faible, et tout le mouvement s'éteignit. Ce résultat fut aidé par une rumeur, répandue à dessein, que la compagnie ne pourrait pas installer d'appareils pour éliminer la poussière parce que les gisements d'amiante étaient pratiquement épuisés, et que la mine et l'usine ne pouvaient continuer à fonctionner que pour un an ou deux au plus. La résolution fut enterrée sans cérémonie publique.

Ce serait une erreur grave que d'écarter cette intervention des femmes d'East Broughton, comme un incident de village, sans importance pour le reste de la province. C'est de cette façon que commencent les révolutions violentes. Que le mouvement spontané lancé par ces femmes se soit éteint, cela est assez ordinaire dans les étapes initiales de la révolution. En voici un exemple: les femmes de France avaient dû reculer un certain nombre de fois avant d'inciter leurs hommes à démolir la Bastille pierre par pierre, et ensuite à mettre en mouvement les "sans culottes".

Si la situation se prolonge, ces femmes d'East Broughton ne se tiendront pas pour battues: elles

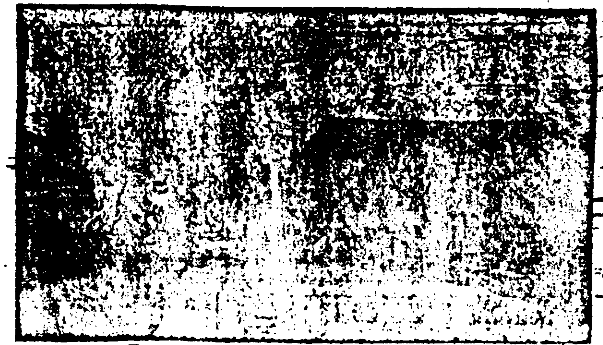

Les piétons et les automobiles laissent des traces de leur passage dans les rues recouvertes de poussière.

[illegible], en attendant d'aller rejoindre son frère. A celui qui voudrait contester ce pronostic, nous dirions qu'il faut écarter le doute très minime qu'il comporte, comme c'est le cas dans tout pronostic: la vie d'un homme innocent et de sa famille est ici en jeu. Les médecins qui refusent d'admettre qu'un patient souffre d'amiantose tant que les rayons X n'en ont pas confirmé la présence commettent une grave erreur. Les rayons X ne donnent pas toujours une juste image de l'état de l'homme qui respire pendant un certain temps un air lourdement chargé de poussière d'amiante; car les débuts de la maladie échappent à la radiographie; souvent les rayons X ne révèlent pas l'évolution de la maladie, ni même sa présence après des ravages avancés.

De plus, et c'est ce qui importe surtout, quand les rayons X révèlent la présence de l'amiantose chez un malade, il est trop tard, beaucoup trop tard; sa maladie est déjà devenue incurable et d'une gravité mortelle.

Il n'existe qu'une solution raisonnable au problème de l'amiantose. Joseph va bientôt se rendre malade à mourir s'il continue à travailler "dans la poussière". Supprimer la poussière qu'il respire — on peut le faire — et il n'attrapera pas cette maladie dont les complications multiples sont presque toujours difficiles — et souvent impossibles — à distinguer l'une de l'autre au moyen des rayons X.

Ce que nous venons de dire de l'amiantose s'applique également à la silicose. Il n'est pas question de rappeler ici les réactions variées du gouvernement provincial à la suite de mon article sur "La silicose", paru dans *Relations*, mars 1948; mais il y en a une qui met en relief l'incompétence générale de ce gouvernement en matière de maladies professionnelles. Le gouvernement a créé une nouvelle commission avec charge d'étudier le problème de la silicose, et probablement celui de l'amiantose. Le premier geste connu de ladite commission fut d'envoyer un éminent médecin à l'emploi du gouvernement assister à des conférences devant être tenues à Londres et à Paris. Toujours le même vieux truc! celui dont le gouvernement s'est servi pour répondre aux protestations que les gens d'East Broughton lui adressent depuis plus de quatre ans: l'annonce d'un voyage [illegible] et d'un autre encore, ici, là, partout, accomplis par un fonctionnaire du gouvernement, aux frais du peuple, naturellement. On multiplie les annonces, [illegible], avant et après chaque voyage; mais jamais on ne pose aucun geste efficace pour éliminer la poussière mortelle que respire cette population.

La situation d'East Broughton pose un problème aigu qui exige une solution immédiate, et non des voyages de luxe aux quatre coins de l'univers. L'amiantose, la tuberculose et la maladie de coeur accablent la population d'East Broughton; les faits sont là, dans toute leur horreur, et le gouvernement le sait. Depuis des années, le gouvernement possède ou peut se procurer aisément toute une littérature médicale et technique qui fait autorité quant au danger de la poussière d'amiante. Un extrait [illegible] de cette littérature: la maladie qui résulte de la respiration de la poussière d'amiante est incurable et mortelle; elle prend les formes les plus diverses, dont quelques-unes sont connues, d'autres non; c'est une maladie qu'on peut prévenir en éliminant la poussière; les moyens pour ce faire existent et peuvent être employés. Ces conclusions indiquent les moyens urgents qui seuls peuvent résoudre le problème. Tout ce qu'on pourra apprendre, aux conférences de Londres et de Paris, sur les raffinements de la maladie, cela peut bien attendre que l'on ait d'abord pris les mesures élémentaires déjà connues.

C'est que durant ces voyages, Joseph monte la côte vers l'usine, où le spectre de la Mort le rencontre chaque jour pour lui payer quelques dollars sur sa vie. Car lorsqu'il est entré à l'usine pour la première fois, il a en quelque sorte passé avec la Mort un contrat qui ressemble à une vente à tempérament. Ce jeune homme commence déjà à manquer de la denrée qu'il échange contre son salaire et bientôt il ne lui en restera plus.

"Pourquoi, Joseph, les "empocheurs" et les "pileurs" ne sont-ils pas les employés de la Quebec Asbestos Corporation?"

Je ne tenterai pas de répondre à cette question. Mais je peux dire exactement ce qui résulte de cette étrange situation pour Joseph et ses compagnons, pour la *Quebec Asbestos Corporation* et pour le gouvernement.

Joseph, c'est-à-dire tous les "empocheurs" et les "pileurs" de l'usine d'East Broughton, sont les employés de Lucien Nadeau. Celui-ci a été à l'emploi de la *Quebec Asbestos Corporation* durant environ 20 ans; puis, il devint incapable de travailler. Les gens du village disent couramment que M. Nadeau souffre de "silicose". (Dans toute la région de l'amiante, le mot "amiantose" semble tabou. La maladie que les hommes contractent à la mine et à l'usine, on l'appelle indifféremment tuberculose, maladie de coeur ou silicose; on évite en général l'usage d'un mot qui exprimerait un lien entre la maladie et l'amiante. Ce détour de langage sert à rassurer les ouvriers et leurs familles, en apaisant les craintes que pourrait leur causer le danger de la poussière d'amiante.)

Un beau jour, — c'était quelques temps après avoir cessé de travailler, — M. Nadeau fit une visite aux bureaux de la *Quebec Asbestos Corporation*. Un arrangement fut alors conclu d'après lequel la compagnie l'a établi comme "entrepreneur". Comme tel, M. Nadeau [illegible] de mettre en poches [illegible] d'amiante produite à l'usine et d'en préparer l'expédition. Le con-

[illegible] rectification de la revue elle-même. Cette prétendue "rectification", et le refus obstiné de *Relations* de publier ma réplique aux déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins", sont peut-être l'oeuvre de M. O'Donnell plus que de tout autre. Le brio et l'habileté de cet avocat d'affaires sont d'ailleurs bien connus de toute la profession légale au Canada.

En certaines occasions, dans le passé, Joseph et ses camarades de travail se sont plaints à M. Spafford des conditions dans lesquelles ils travaillaient. Joseph me dit que M. Spafford lui répliquait: "Vous ne travaillez pas pour la *Quebec Asbestos Corporation*," ou bien: "Je ne vous connais pas", ou encore: "Je n'ai rien à faire avec vous". Du point de vue légal, l'attitude de M. Spafford est inattaquable. Mais un bon jour, il y a quelque temps de cela, Joseph, ayant terminé sa journée, se rendait à un autre endroit de l'usine, tout en tirant de sa poche une cigarette qu'il alluma. Il est défendu de fumer à l'usine. M. Spafford, qui passait par là à ce moment, aperçut Joseph — ce qui eut pour effet immédiat de faire perdre son emploi à Joseph. Celui-ci, se rendit trois ou quatre fois au bureau de M. Spafford, qui, après s'être bien fait prier, dit à l'ouvrier qu'il pouvait retourner à l'ouvrage. Il semble bien, par conséquent, que M. Spafford avait le pouvoir de congédier sommairement les "empocheurs" et les "pileurs" et de les engager, quoiqu'ils ne fussent pas à son emploi.

Naturellement, ces hommes ne vont pas porter plainte auprès de leur employeur légal, Lucien Nadeau, qui est aussi impuissant qu'eux.

L'expérience américaine

Avant d'aborder un autre point d'importance, il faut commencer par dire un mot de l'histoire des maladies professionnelles aux États-Unis. Les Américains se sont occupés de cette question pendant plus de 40 ans. Et même si, les conditions de travail, aux États-Unis, sont encore loin de l'idéal, on a tout de même fait de grands pas vers la solution du problème. Ce progrès est dû en très grande partie au fait que les ouvriers ont exercé leur droit de poursuivre en dommages un employeur qui maintenait des conditions de travail malsaines dans son entreprise. Telle ou telle compagnie se trouva soudain poursuivie en cour par un, deux, ou même 10, 15 ou 25 employés ou par leurs familles, chacun réclamant des sommes qui pouvaient aller jusqu'à $15,000 ou $25,000. Dans un grand nombre de cas, les poursuites se terminèrent par un jugement en faveur de l'employé, que la société tout entière soutenait et encourageait. Tout le monde ou presque reconnaissait en effet que de tels procès servent le bien commun en même temps que chacun des intéressés. L'employeur, lui, en sortait du mieux qu'il pouvait, ce qui, en maintes instances, lui coûta fort cher. Il cherchait dans la suite à corriger les conditions de travail dont avaient souffert ses employés, de façon à éviter de se faire poursuivre de nouveau. Et s'il n'avait pas le bon sens d'en venir là de son propre gré, la compagnie d'assurance à laquelle il confiait ses affaires l'y forçait de façon décisive. Dans l'industrie et l'assurance, on apprit rapidement dans quel sens la situation évoluait: et nombre de patrons se mirent spontanément à redresser dans leurs propres établissements les situations qui risquaient de leur causer des poursuites et des frais. Il en résulta que les conditions de travail, par tout le pays, s'améliorèrent considérablement et que l'on évita de la sorte des cas innombrables de maladie et de misère. Il est certain que les employeurs et les compagnies d'assurance aux États-Unis sont parfaitement au courant de cette question depuis bon nombre d'années.

L'arrangement conclu entre la *Quebec Asbestos Corporation* et Lucien Nadeau arrache aux "empocheurs" et aux "pileurs" le droit que les Américains, quand leur travail comporte des risques, ont exercé avec tant de succès. En d'autres mots, la *Quebec Asbestos Corporation* fut et demeure presque entièrement à l'abri, grâce à cet arrangement, de toute poursuite de la part des ouvriers qui accomplissent précisément la besogne la plus exposée à la poussière et la plus dangereuse.

Un bon nombre d'hommes qui ont travaillé comme "empocheurs" et "pileurs" à East Broughton, auraient selon le droit commun des réclamations légitimes à faire valoir en justice pour les torts irréparables qu'on leur a infligés; et les conditions de travail dans l'usine sont telles que leur nombre va augmenter notablement au cours des prochaines années. Certains de ces hommes sont morts, et leurs droits à intenter des poursuites pour dommages-intérêts appartiennent aujourd'hui à leurs familles. Mais, à supposer que ces pauvres gens, qui sont pratiquement sans le sou, auraient l'argent voulu pour payer les services d'un avocat, ils ne réussiraient probablement pas à trouver un avocat qui consentît à intenter une poursuite en leur nom.

Un cas à procès interminables

Pour illustrer ce qui précède, revenons au cas de Joseph. Supposons que dans quelques années Joseph devienne invalide et gravement malade, comme il le deviendra s'il continue de respirer autant de poussière d'amiante que durant ces quatre dernières années. S'il décide de prendre des poursuites en dommages, il devra faire un procès à celui qui est légalement son employeur, Lucien Nadeau. Mais s'il gagne sa cause, il ne pourra toucher les $15,000 ou $25,000 que les tribunaux des États-Unis accordent habituellement en semblable cas, car M. Nadeau n'a pas les moyens de payer même une fraction de cette somme, pourtant insignifiante en échange

depuis peu de temps. Avant lui, il y eut Joseph Bégin, et, avant ce dernier, Irénée Roy. Depuis qu'il est "empocheur" à la *Quebec Asbestos Corporation*, Joseph a travaillé pour trois de ces "employeurs"; avant de devenir malade, il aura probablement affaire à deux ou trois autres "employeurs" semblables. Par conséquent, la responsabilité légale des dommages subis par Joseph retombera sur Lucien Nadeau et sur quatre, cinq ou six "employeurs" de même nature, et peut-être davantage. Pour établir le bien-fondé de sa poursuite, Joseph devra mettre en cause tous et chacun de ses "employeurs" c'est-à-dire plusieurs personnes plus ou moins solvables. De plus, les hommes choisis par la *Quebec Asbestos Corporation* pour exercer la fonction d'"employeurs" sont généralement beaucoup plus âgés que les "empocheurs" et les "pileurs"; et très souvent, ce sont des hommes qui sont [illegible], comme Lucien Nadeau, incapables de faire un travail manuel. Il y a même l'un de ces "employeurs" qui est aujourd'hui gravement malade à East Broughton. De sorte qu'un et même deux des "employeurs" de Joseph mourront peut-être avant que celui-ci devienne assez malade pour prendre une poursuite. Le moins qu'on [illegible] dire, c'est qu'il lui [illegible] extrêmement difficile de gagner un procès contre un mort: la cour, pour prononcer un jugement, doit entendre les deux parties...

On dira peut-être que, si Joseph tombe malade, il n'aura qu'à poursuivre conjointement la *Quebec Asbestos Corporation* et tous ses "employeurs". Mais cette nécessité est de nature à décourager n'importe quel avocat. La responsabilité pour les dommages que la respiration de la poussière d'amiante pourra causer à Joseph est tellement partagée que ses chances sont pratiquement nulles d'obtenir une indemnité des tribunaux établis pour protéger les droits fondamentaux de l'homme.

Conclusions

En résumé, les arrangements conclus entre la *Quebec Asbestos Corporation* et les "entrepreneurs" du genre de Lucien Nadeau aboutissent aux résultats suivants:

1) La compagnie épargne de l'argent en rejetant sur le dos d'un certain nombre d'"employeurs" fantoches, qui n'ont aucun moyen de l'assumer, la responsabilité de protéger contre la respiration de la poussière d'amiante les "empocheurs" et les "pileurs".

2) La compagnie est presque entièrement à l'abri de toute poursuite en dommages que ses ouvriers pourraient lui intenter devant les tribunaux, car les difficultés légales, sans être insurmontables, sont telles qu'il faudrait des années de débats coûteux pour les tirer au clair.

3) Le droit inaliénable à une protection accordée en vertu du droit commun [illegible] "empocheurs" et "pileurs" [illegible] violé [illegible].

4) Ces hommes sont complètement [illegible], et cela sans que ce soit de leur faute.

5) Des hommes dignes, respectables et honnêtes, comme Lucien Nadeau, sont utilisés comme des instruments inconscients pour imposer de tels abus à leurs compagnons de travail.

Un autre groupe d'hommes qui travaillent dans l'usine de la Quebec Asbestos Corporation et qui cependant ne sont pas des employés de la compagnie

Ce groupe de huit hommes désignés sous le nom de "chargeurs" travaillent pour un "employeur" spécial et choisi par la compagnie. Leur tâche consiste à manipuler les sacs remplis de fibre d'amiante, depuis le moment où ils sortent de la salle d'ensachement jusqu'au moment où ils sont chargés sur des wagons de marchandises. C'est un travail exténuant, et qui doit être classé parmi les plus dangereux dans l'usine. Ces hommes ne sont pas munis de masques ni d'autre protection contre la poussière, et... Mais il n'est pas besoin de redire cette lugubre histoire. Ce qui a été écrit plus haut au sujet des "empocheurs" et des "pileurs" s'applique également aux "chargeurs".

— V —

EAST BROUGHTON, VILLAGE SEMI-FERME

La façon dans laquelle le village d'East Broughton est administré fut établie il y a environ vingt-cinq ans par le gérant général de la *Quebec Asbestos Corporation*, M. E. E. Spafford. A ce moment-là, aucun des villageois n'avait la moindre idée que les denses nuages de poussière d'amiante qui descendaient sur le village étaient dangereux pour la santé. Mais cette poussière était [illegible] et elle salissait les maisons, à l'intérieur et à l'extérieur.

Du chantage

Un digne citoyen du village, M. Eleuthère Groleau, avait construit sur sa propriété un [illegible] édifice où il préparait du sirop et du sucre d'érable pour la vente. Lui et sa famille dépendaient en partie de cette petite entreprise pour leur subsistance. Mais même s'ils tenaient les fenêtres et les portes hermétiquement fermées, la poussière d'amiante s'infiltrait dans la bâtisse, se mêlait à son sirop et se [illegible]. Après avoir subi ces pertes pendant quelque temps, M. Groleau annonça que si cela continuait, il intenterait à la compagnie une poursuite en dommages-intérêts. Sa déclaration se répandit dans le village et vint à la connaissance des autorités de la compagnie. Alors la

la vie de la *Philip Carey Co.* Toute menace de fermer sa mine et son usine, c'est du "bluff" pur et simple. L'exécution de cette menace, même pendant un très court temps, signifierait l'écroulement de la *Philip Carey Co.* La zone d'East Broughton est extrêmement riche en réserves encore inexploitées de ce produit minéral de grande valeur et qui est en très forte demande. Et il n'y a pas la moindre possibilité que l'exploitation de cette richesse fabuleuse soit arrêtée pour une période même d'un mois ou deux.

Quelques lecteurs pourraient être portés à blâmer les gens d'East Broughton, puisqu'il est clair qu'une action déterminée de leur part aurait pu, dans un très court délai, mettre à la raison la combine *Quebec Asbestos — Philip Carey*. Mais personne n'a renseigné ces gens sur les faits qu'ils avaient besoin de connaître pour entreprendre une action intelligente. Et les journaux, les livres, les bibliothèques où ils pouvaient apprendre ces faits ne leur ont jamais été accessibles. Ces hommes ont à faire vivre des familles nombreuses, et la réalité qu'ils connaissent bien, c'est le spectre de la faim qui est apparu sur le seuil de tant de foyers du Québec durant les

[illegible] Mais cette fois, les femmes étaient vraiment en colère, et le ton du débat fut beaucoup plus aigu. On leur demanda d'attendre; et le maire menaça de démissionner si les femmes continuaient d'assister aux assemblées du conseil. Chacun rentra chez soi fort mécontent. Mais avec le temps, le nombre des femmes qui assistèrent aux réunions fut de plus en plus faible, et tout le mouvement s'éteignit. Ce résultat fut aidé par une rumeur, répandue à dessein, que la compagnie ne pourrait pas installer d'appareils pour éliminer la poussière parce que les gisements d'amiante étaient pratiquement épuisés, et que la mine et l'usine ne pouvaient continuer à fonctionner que pour un an ou deux au plus. La révolution fut enterrée sans cérémonie publique.

Ce serait une erreur grave que d'écarter cette intervention des femmes d'East Broughton, comme un incident de village, sans importance pour le reste de la province. C'est de cette façon que commencent les révolutions violentes. Que le mouvement spontané lancé par ces femmes se soit éteint, cela est assez ordinaire dans les étapes initiales de la révolution. En voici un exemple: les femmes de France avaient dû reculer

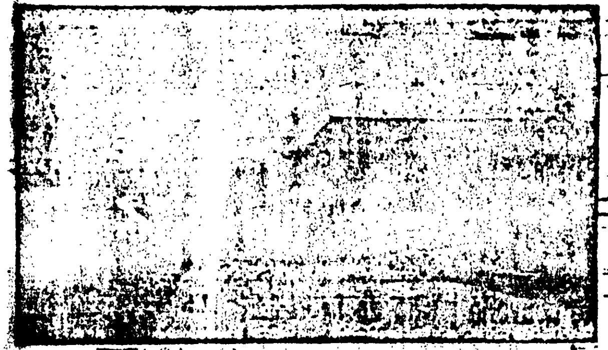

Les piétons et les automobiles laissent des traces de leur passage dans les rues recouvertes de poussière.

[illegible] générations. Tout l'attirail de la démocratie — élections, représentation à la législature de Québec et au parlement canadien — les a complètement trompés, et cela sans qu'il y ait de faute ni de leur part, ni de la démocratie. Dans ces conditions, l'on ne pouvait pas s'attendre à ce que ces gens isolés règlent le problème social créé à East Broughton par la combine *Quebec Asbestos - Philip Carey*.

Signe avant-coureur de révolte (?)

L'anatomie de la révolution, depuis le commencement de l'Histoire, a fait l'objet de plusieurs études scientifiques, et l'une des premières conclusions qui en est résultée, c'est que les femmes sont ordinairement au fond de la révolution. Puisque les révolutions sont presque toujours le résultat d'abus qui menacent ou détruisent la vie de ceux qui en sont victimes, l'on peut s'attendre que les femmes joueront un rôle éminent dans l'inspiration de ces révolutions. Car c'est la fonction particulière des femmes de porter la vie nouvelle, et de protéger la vie existante. Elles sont naturellement poussées vers cette fonction. Et les femmes d'East Broughton ne font pas exception. Ces gens d'East Broughton ne sont pas au courant des dommages causés, directement et indirectement, par la poussière d'amiante. Mais ils soupçonnent que la poussière cause de graves dommages à la vie, et les femmes ont protesté bien plus que les hommes à ce sujet. Les soupçons des femmes ont suffi à provoquer une intervention qu'on peut qualifier de radicale, compte tenu des coutumes et des moeurs du Québec.

Ce fut tout un émoi dans East Broughton, le 7 mai 1946. Le conseil municipal devait tenir son assemblée mensuelle ce soir-là. Ces réunions sont ouvertes au public, mais jusque-là aucune femme ni aucun groupe de femmes n'y avait assisté à East Broughton. De bonne heure dans la matinée de ce jour, trois ou quatre femmes visitèrent leurs voisines immédiates, frappèrent aux portes, priant la femme de la maison d'assister à la réunion du conseil municipal, afin d'exiger l'application de mesures pour mettre fin au danger de la poussière d'amiante à East Broughton.

En une heure ou deux, des douzaines de femmes circulaient dans le village, pour gagner des recrues, et le mouvement prit le caractère de spontanéité toujours présent dans les révolutions. Le maire entendit parler de ce mouvement, qui [illegible] plut pas; il aurait, à ce qu'on dit, déclenché un contre-mouvement. L'on parvint à persuader un petit nombre de femmes de circuler dans le village pour demander aux autres femmes de ne pas assister à la réunion. Durant toute la journée, le mouvement et le contre-mouvement luttèrent l'un contre l'autre, pendant que le village était aussi rempli de rumeurs et de discussions que de poussière d'amiante.

Ce soir-là, [illegible] femmes entrèrent dans la salle du conseil [illegible] et prirent des sièges. La plupart des épouses des

un certain nombre de fois avant d'inciter leurs hommes à démolir la Bastille pierre par pierre et ensuite à mettre en mouvement les "sans-culottes".

Si la situation se prolonge, ces femmes d'East Broughton ne se tiendront pas pour battues; elles reviendront à la charge.

— VI —

LES RESPONSABLES

Je ne puis pas dire exactement depuis combien d'années la combine *Quebec Asbestos - Philip Carey*, de même que le gouvernement de la province, connaissent les faits exacts sur la situation à East Broughton. Si par hasard ils prétendaient qu'ils ont ignoré ces faits durant de nombreuses années, ils nous fourniraient une preuve si grave de leur incompétence qu'il faudrait alors retirer à la compagnie son permis d'opérer, et au gouvernement, son mandat.

La compagnie et le gouvernement

Heureusement, j'ai en mains une preuve irréfutable établissant au delà de tout doute que les dirigeants de la compagnie, de même que les chefs du gouvernement — libéral ou unioniste — connaissaient exactement la situation d'East Broughton depuis plus de quatre ans.

Depuis 1944 et jusqu'à l'été dernier, les citoyens d'East Broughton, individuellement ou en groupe de dix à quatre-vingts, ont [illegible] bombardé de pétitions et la compagnie et le gouvernement provincial, [illegible] de la poussière qui infeste le village, la [illegible]. On a répondu [illegible] toutes sortes de détours et par la promesse de faire disparaître la poussière.

Mais durant tout ce temps et jusqu'à la publication du présent article, on n'a rien fait de pratique pour mettre fin aux abus que nous venons de décrire. On n'a même pas tenté de corriger les plus criants. D'autre part, on a fait peser sur les gens d'East Broughton la terreur, pure et simple, comme en fait foi le chapitre intitulé: "Signe avant-coureur de révolte (?)" du présent article.

Du bourrage de crâne

Au cours des années 1944, 1945 et 1946, les citoyens d'East Broughton qui s'étaient plaints reçurent du gouvernement plusieurs réponses officielles portant la signature du Dr [illegible] Tourangeau, directeur de la division "Hygiène industrielle" au ministère du Bien-être social et de la Santé. Les réponses dilatoires et les promesses d'amélioration s'empilèrent les unes sur les autres. Il y a au moins une dizaine de ces lettres remplies de ce qu'on a coutume d'appeler des "chinoiseries", même si l'emploi du mot chinoiseries pour qualifier de telles choses est une insulte à l'adresse du peuple chinois dont nous connaissons si peu de choses.

Suite à la page [illegible]

L'AMIANTOSE

[illegible]

Le 1er août 1945, le Dr Jean Grégoire, sous-ministre au ministère de la Santé, commença à son tour des efforts pour apaiser les gens d'East Broughton. Il poursuivit la même politique que le Dr Tourangeau. Entre temps, les médecins du gouvernement, ainsi qu'un ingénieur-fonctionnaire du nom de Sarto Plamondon, visitèrent le village à plusieurs reprises.

Durant toutes ces tractations, les représentants du gouvernement provincial étaient en relations avec Mr Spafford, gérant de la *Quebec Asbestos Corporation* et avec la *Philip Carey Mfg. Co.* De la correspondance que j'ai en main, il ressort que les représentants du gouvernement ont été les simples messagers de la combine *Quebec Asbestos-Philip Carey.*

En effet, leur politique fut de répandre le mélange ordinaire de promesses, mais cette fois, renforcées par une propagande cherchant à excuser le refus de la compagnie d'installer des appareils pour contrôler ou diminuer la poussière dans le village, la mine et l'usine.

Mais à la fin, les citoyens d'East Broughton se fatiguèrent de ce pot-pourri de promesses, de détours et de propagande en faveur de la compagnie que leur servaient les représentants du gouvernement. Les protestations et les plaintes se firent plus nombreuses, plus pressantes.

Durant les premiers six mois de 1947, le Dr Tourangeau garda la tâche de répondre aux requêtes que les citoyens d'East Broughton adressaient au gouvernement. Au cours de cette période, il envoya au moins douze lettres pour expliquer l'inaction du gouvernement. Mais comme ces lettres ne faisaient que remâcher de vieilles promesses et de vieux détours, on leur fit dans le village un *accueil* très défavorable. Apparemment, ces douze lettres avaient épuisé toutes les ressources du Dr Tourangeau qui, après la douzième, se retira du débat.

Le bourrage de crâne continue

C'est alors que le Dr Jean Grégoire ainsi que le ministre de la Santé, le Dr Albini Paquette, et le premier ministre Maurice Duplessis assumèrent la tâche de répondre aux citoyens d'East Broughton.

Les docteurs Grégoire et Paquette suivirent la politique du Dr Tourangeau, tandis que M. Duplessis répondit de son côté par de médiocres discours politiques: éloges de l'Union nationale, condamnation des gouvernements libéraux qui avaient précédé le sien, couplets sur le dévouement de son ministre de la Santé, le Dr Albini Paquette.

Il faut dire, à l'éloge des citoyens d'East Broughton, qu'ils ne se laissèrent pas impressionner par ces lettres, venant de personnages politiques importants. Plusieurs répliques solides et vigoureuses furent adressées à M. Duplessis.

Le 16 septembre 1947, le Dr Grégoire annonçait courageusement — mais dans l'intimité, [illegible] communiqué aux journaux — qu'il avait adressé un ultimatum à la *Quebec Asbestos Corporation.* Il avait, semble-t-il, demandé à la compagnie de préciser, avant quinze jours, quelles *mesures elle se proposait de prendre pour éliminer* "la nuisance" que causait, à East Broughton, la poussière engendrée par son usine. A défaut d'une réponse, écrivait en substance le Dr Grégoire, tout le dossier de la compagnie serait soumis au procureur général pour intervention immédiate (le procureur général est le premier *ministre,* M. Duplessis *lui-même*).

Le 15 octobre 1947, le Dr Grégoire annonça (toujours privément), que le dossier avait été soumis au procureur général. Pour des raisons que j'ignore, il annonça de nouveau la même nouvelle, quelques jours plus tard.

Et voilà où en est le dossier aujourd'hui; peut-être *est-il resté* depuis lors entre les *mains* du procureur général, ou peut-être est-il déjà classé avec le désormais fameux "Procès des veuves de Saint-Remi d'Amherst", enterré depuis huit ans.

On est habitué à voir les politiciens du Québec trahir l'intérêt général de leurs compatriotes. Mais les documents que nous venons de résumer sont beaucoup plus qu'un nouveau chapitre de cette pitoyable histoire.

Les informations et les plaintes dont les citoyens d'East Broughton ont inondé le ministère provincial de la santé, traitaient d'abord de la poussière qui sévit dans le village, et en second lieu de la poussière dans la mine et l'usine. Les citoyens voulaient surtout protéger leurs propriétés que la poussière endommage. Ils voulaient aussi qu'on les débarrasse de cette saleté qui s'infiltre dans leurs maisons. Mais il leur arriva à plusieurs reprises d'attirer l'attention des autorités sur le caractère malsain de tout cet état de choses.

Il faut nous rappeler qu'aucun de ces citoyens ne connaît suffisamment la médecine pour parler avec autorité de la poussière d'amiante et des dangers qu'il y a à la respirer. Et cependant, ils ont si bien décrit la situation que n'importe quel médecin pouvait comprendre à première vue toutes les implications de leur histoire. Et, qui plus est, les médecins spécialement chargés par le gouvernement provincial de protéger la santé publique sont allés vérifier sur place, et à plusieurs reprises, les données de cette histoire.

En d'autres termes, les Drs F.-J. Tourangeau, Jean Grégoire et Albini Paquette connaissaient, quant à l'essentiel, la situation qui existe à East Broughton: ils savaient que la poussière règne dans le village et dans l'usine; ils connaissaient enfin les effets mortels que produit à la longue l'inhalation de la poussière d'amiante.

Qu'ont-ils fait? Qu'auraient-ils dû faire?

Ce qu'ont fait les docteurs Grégoire, Tourangeau et Paquette

Dans toute leur correspondance avec les gens d'East Broughton, ces trois médecins se montrent préoccupés exclusivement de la poussière d'amiante déversée sur le village. [illegible] assurent les villageois qu'on s'efforcera de [illegible] la "nuisance" que la poussière leur cause. A noter que dans un tel contexte de maladie et [illegible] mort, le mot "nuisance" rend un son étrange.

Ce que les docteurs Grégoire, [illegible] et Paquette n'ont pas [illegible]

Dans leur correspondance ces médecins n'ont pas fait de distinction entre la [illegible] du village et celle de l'usine et de la mine. Au surplus, ils ont failli à leur tâche qui [illegible] renseigner ces gens mal informés sur les dangers mortels de la poussière d'amiante.

Ce que les docteurs Tourangeau, Grégoire et Paquette auraient dû faire

Ces médecins auraient dû prévenir les gens d'East Broughton que la présence presque continuelle de poussière d'amiante dans la partie ouest du village constituait une menace sérieuse à la santé des habitants, surtout des enfants. Ils auraient dû ajouter que cette poussière hâtait la mort de tous ceux qui souffraient déjà d'amiantose ou d'autres maladies pulmonaires.

Ils auraient dû faire le tour de ce village et condamner certaines maisons, de même que certaines [illegible] de rassemblement, comme des foyers de contagion, qu'une population déjà trop exposée à des affections pulmonaires mortelles, devait fuir comme la peste.

Ils auraient dû interdire, il y a longtemps, la maison d'école [illegible], sur laquelle tombe la poussière déversée par l'usine. Ils auraient dû, en fait, déclarer toute la partie ouest du village inhabitable pour les humains ou pour les bêtes.

Ces médecins auraient dû dire aux gens d'East Broughton que la poussière d'amiante, dont l'atmosphère de la mine et de l'usine est saturée, constitue pour leur bien-être un danger infiniment plus grand que la poussière en liberté dans le village. Ils auraient dû renseigner tous ces gens, surtout les ouvriers, sur l'essentiel du danger que présente pour l'homme l'inhalation prolongée de la poussière d'amiante.

Ils auraient dû dire aux ouvriers que les conditions de travail à la *Quebec Asbestos Corporation,* tant dans la mine que dans l'usine, engendrent l'amiantose et la tuberculose pulmonaire à un rythme terrible.

Ils auraient dû encourager ces ouvriers, paralysés par une peur bien compréhensible et par le manque de connaissances suffisantes, à prendre immédiatement des mesures radicales pour protéger leur santé et celle de leurs familles.

Toutes ces choses auraient dû faire l'objet de déclarations publiques. On aurait dû les répéter et les répéter, en mots simples et clairs, dans un *langage accessible aux gens d'East Broughton. Les Drs* Tourangeau, Grégoire et Paquette étaient admirablement placés pour accomplir une telle oeuvre: ils avaient l'autorité, le prestige, les privilèges et les responsabilités de ceux qui détiennent de hauts postes. A défaut de s'en acquitter eux-mêmes, ils auraient dû tout au moins confier cette tâche à d'autres professionnels de la médecine aussi bien renseignés qu'eux-mêmes.

Ces médecins, dont le premier devoir est de protéger la santé publique, auraient dû renseigner de la même manière, officiellement et en termes précis, le Conseil municipal d'East Broughton, de même que les officiers et le personnel entier de la Fédération de l'amiante.

Nous n'avons pas l'intention de juger la conduite des médecins qui ont charge d'administrer le ministère provincial de la santé publique. Mais voici un fait que personne ne peut éluder: l'une des causes de la tragédie d'East Broughton, c'est un ensemble de négligences médicales.

Le dilemme est clair: ou bien des médecins ont réellement trahi leur devoir, ou bien des influences politico-financières les ont empêchés de l'accomplir. C'est le collège des médecins qui devrait [illegible] la question après une enquête minutieuse, [illegible] et publique.

VII — LA COMBI[illegible] QUEBEC ASBESTOS CORPO[illegible]TION — PHILIP CA[illegible]Y MFG CO.

La [illegible] Corporation est entièrement [illegible] la *Philip Carey Mfg. Co.* de [illegible] ([illegible]), Ohio. Les rapports [illegible] sur les [illegible] résultant des opérations de la [illegible] de l'usine à East Broughton, par la *Philip C*[illegible] *Mfg. Co.,* sont inaccessibles au public. Néanmoins, l'on peut formuler les conclusions suivantes avec l'assurance qu'elles ne peuvent pas être infirmées.

La *Philip Carey Mfg. Co.* a tiré d'énormes profits de la mine et de l'usine qu'elle possède à East Broughton. Cette compagnie a commencé sa carrière avec un capital relativement faible. Ses actionnaires ont reçu de forts dividendes en actions nouvelles, et aussi des versements extrêmement généreux en espèces, sur les profits réalisés. De plus, l'actif de cette compagnie a constamment et fortement augmenté en valeur, et il atteint maintenant la somme de $27,000,000. Les profits annuels ont [illegible] à un niveau élevé pendant toute la période, en moyenne $775,000.

En [illegible] atteignit le montant prodigieux de [illegible] l'année suivante il grimpa jusqu'à [illegible] donc une compagnie très prospère.

Les profits [illegible] à ses actionnaires et obligataires par [illegible] la Carey Mfg. Co., et les profits de surplus [illegible] maintenant partie de l'actif de cette [illegible], ne proviennent pas tous de ses opérations à East Broughton. Mais une grande part, [illegible] la plus grande part, de ces deux catégories de profits provient directement de la fibre d'amiante produite à East Broughton. Il nous semble que peu de personnes dans Québec, voire au Canada ou aux États-Unis, [illegible] l'idée que la Philip Carey Mfg. Co. tire des profits de ses opérations à East Broughton. Mais là n'est pas la question; la question en est une de proportion. Car dans leur recherche d'un profit, les dirigeants de la compagnie ont perdu tout sens d'une proportion décente. Sans aucunement compromettre sa propre existence, ou même ses très considérables profits nets annuels, cette compagnie aurait pu aisément dépenser l'argent nécessaire à la protection de la santé et de la vie des hommes qui ont travaillé *dans ses établissements* à East Broughton. Aveugle et avide, la compagnie a rejeté une telle idée. Cela n'est pas un phénomène étranger dans les relations humaines. Qu'il [illegible] seul ou en groupe, l'homme revient à la sauvagerie s'il n'est pas retenu par une loi clairement définie et appliquée. La loi québécoise, en dépit de graves insuffisances, aurait permis au gouvernement de mater cette combine *Quebec Asbestos — Philip Carey.* Mais la loi n'a pas été, et n'est pas appliquée. Par conséquent, la responsabilité pour la situation hideuse étudiée ici retombe autant sur le gouvernement provincial de Québec, que sur la *Philip Carey Mfg* Co.

Dans la littérature où l'on critique la conduite des compagnies incorporées au Canada et aux États-Unis, on se sert à profusion des termes: "compagnie anonyme" et "corporation sans âme". Le premier est un terme légal, l'autre est émotif, et leur usage nuit aux efforts tentés pour corriger des situations comme celles dont il est question ici. Cette *Quebec Asbestos Corporation* est une façade légale, derrière laquelle opère un certain groupe d'hommes peu nombreux et connus. Ces hommes sont en outre retranchés derrière une autre façade légale: *la Philip Carey Mfg* Co. Si l'on veut corriger la situation à East Broughton, il ne faut pas s'attarder à ces façades légales mais il convient de porter la lutte directement aux hommes qui administrent et contrôlent les deux compagnies. En d'autres termes ces deux corporations sont les instruments d'un groupe d'hommes connus, et pour Québec le vrai problème ne réside pas dans ces vulgaires instruments, mais dans les hommes *eux-mêmes.* Mais alors qui sont-ils?

Les hommes qui dirigent la *Philip Carey Mfg Co.* constituent un groupe d'industriels hautement respectés aux États-Unis. Ils sont reconnus comme des hommes d'affaires compétents et éclairés; leurs activités et leurs intérêts vont bien au-delà de la *Philip Carey Mfg. Co.* Ils sont associés à plusieurs importantes entreprises industrielles et éducatives dans l'Ohio, et dans d'autres parties des États-Unis.

L'association entre la *Philip Carey Mfg Co.* et *Procter and Gamble,* l'un des deux ou trois principaux fabricants de savon aux États-Unis, est particulièrement étroite: quelques-uns des plus notables et des plus influents dirigeants de la *Philip Carey Co.* occupent depuis plusieurs années des postes d'égale importance à la direction de *Procter and Gamble. Procter and Gamble* est renommée à travers les États-Unis pour l'humanité avec laquelle elle traite ses employés.

Mes renseignements sur la *Philip Carey* Co. sont moins clairs touchant ses opérations aux États-Unis. Mais l'on peut dire ceci. Les usines exploitées par la *Philip Carey* Co. dans l'Ohio manipulent une très grande quantité de fibre d'amiante, et cela comporte certainement des risques sérieux d'amiantose pour ses employés. Or, pour ce qu'on peut savoir, les opérations de cette compagnie dans l'Ohio n'ont produit aucun cas d'amiantose — et cela doit signifier que la direction prend des mesures pour protéger ses employés américains contre cette maladie.

En résumé: Un groupe d'hommes, peu nombreux et connus, a maintenu, *dans les usines qu'ils dirigent dans l'Ohio,* des conditions de travail qui suppriment le danger d'amiantose. D'autre part, ce même groupe d'hommes a maintenu, dans sa mine et son usine *du Québec,* des conditions de travail qui ont produit de l'amiantose et de la tuberculose pulmonaire sur une grande échelle. Pourquoi donc cette différence de conduite?

La réponse est simple comme A B C. Aux États-Unis, et particulièrement dans l'Ohio, le gouvernement et le peuple américains ont imposé leur volonté à ce groupe d'industriels, et l'ont contraint à maintenir de saines conditions de travail. La situation est différente dans le Québec, où ce groupe d'hommes a imposé SA volonté au gouvernement provincial. Pour corriger cette situation, il faudra que le peuple du Québec force son gouvernement à sortir de cette léthargie qui a permis l'existence d'un abattoir humain sur le sol même d'East Broughton.

Burton LeDOUX

Quand le premier ministre s'en mêle

CABINET DU PREMIER MINISTRE
Province de Québec
Québec, le 2 septembre 1947.

Monsieur Odilon Vachon,
East-Broughton,
Comté de Beauce.

Cher monsieur,

On me remet votre lettre en date du 27 août. Les mois de juillet et août sont la période pendant laquelle les employés du service civil prennent leurs vacances et, conséquemment, le [illegible]. A la fin de juillet et au commencement d'août j'ai pris quelques jours de vacances.

A mon retour on m'a remis une lettre qui m'avait été adressée par monsieur le premier maire d'East-Broughton, au sujet du problème que vous mentionnez dans la vôtre.

J'ai répondu à monsieur le premier maire que le gouvernement continuera à faire tout ce qui est raisonnablement possible pour remédier à la situation, car, conformément à son habitude, le gouvernement de l'Union Nationale est toujours heureux de rechercher, trouver et appliquer les réformes les plus salutaires et les meilleures et qui sont de nature à assurer le bien-être de la population de la province et [illegible].

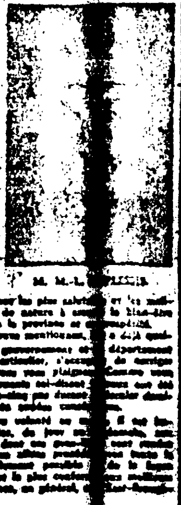

M. M.-L. [illegible]PLESSIS

Dans le cas que vous mentionnez, [illegible] déjà quelque temps que le gouvernement et le département de la Santé, en particulier, s'occupent de corriger la situation dont vous vous plaignez. Comme vous le savez, les gouvernements soi-disant [illegible] ont été au pouvoir [illegible] durant le dernier demi-siècle, dont [illegible] années consécutives.

Avec la meilleure volonté au monde il est impossible de remédier, du jour au lendemain, aux [illegible] dont on [illegible] sont souvent compliqués, mais nous allons prendre toutes les diligences raisonnablement possibles [illegible] de la façon la plus appropriée et la plus conforme aux meilleurs intérêts de la province, en général, et d'East-Broughton en particulier.

M. [illegible]PLESSIS

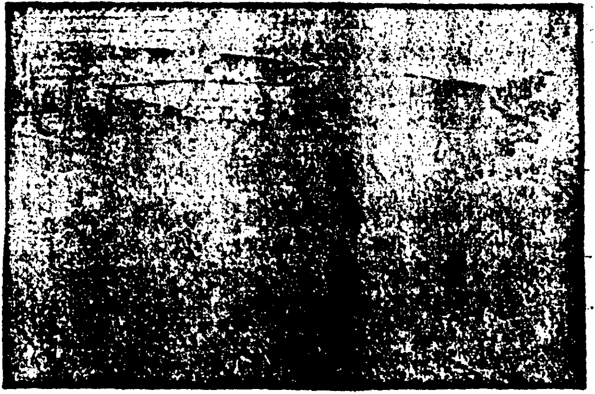

Le moulin vomit des tonnes de poussière d'amiante sur le village d'East Broughton.

Une nouvelle phase de la lutte contre le cancer

Un discours de M. Martin

Windsor, 12. (C.P.) — Le ministre de la Santé, M. Martin, a déclaré, hier soir, qu'un tournant décisif de la lutte contre le cancer avait été atteint au Canada de la lutte contre le cancer, soit l'établissement d'un Institut national de recherches sur le cancer et d'une clause sur le cancer dans le Plan national de

La campagne dans Nicolet

Assemblée libérale — Convention conservatrice

Trois-Rivières, 13 (D.N.C.) — La campagne libérale s'ouvrira dimanche prochain dans la ville de Nicolet lors d'un grand ralliement en faveur de Me Paul-A. Trahan, candidat libéral officiel.

Le principal orateur sera l'hon. Joseph Jean, solliciteur général dans le cabinet

Peu de changements dans la température au Canada et aux E.-U.

Froid sur les côtes est et ouest, sauf dans le sud des Etats-Unis — Le froid atteint les Maritimes

(Par l'Associated Press) — L'hiver est capricieux aux États-Unis, qu'il traite durement

Par contre, les sudistes sont en manches de chemise. Une région s'étendant de la

[illegible]

Oppositions au bill

Deux autres conseillers municipaux [illegible] expriment leur dissentiment

Deux autres conseillers municipaux [illegible] ont exprimé

Renseignements au sujet de la loi nationale sur l'habitation

Un service hebdomadaire de questions et de réponses au sujet du financement et de la construction de maisons

Q. Je me prépare à financer la construction d'une maison sous le régime de la Loi nationale sur

les exceptions à cette règle sont lorsque la maison et le terrain sont achetés